

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC : L'ASPECT DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE LIÉ AU  
CHOIX DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
GABRIEL AUDET

DÉCEMBRE 2009

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

## Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement n°8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont jalonné mon parcours au sein du programme de maîtrise en science politique de l'UQÀM, et je désire les remercier. Je pense plus particulièrement à ma directrice de mémoire, Maya Jegen, qui m'a introduit au sujet du développement éolien au Québec et qui m'a permis de participer à une étude des plus enrichissantes. Sa disponibilité et ses judicieux conseils ont été d'une aide précieuse dans la préparation et l'orientation du projet ainsi que dans la rédaction de ce mémoire; je lui en suis grandement redevable. J'exprime également ma gratitude aux professeurs et chargés de cours du département de science politique qui ont su transmettre leurs connaissances avec passion et professionnalisme et enrichir ce programme d'étude.

Je désire aussi exprimer ma reconnaissance envers mes parents et amis pour le soutien apporté tout au long de ce parcours de trois ans. Les encouragements de certains et l'intérêt démontré par d'autres m'ont permis de persévérer et d'investir le temps et l'énergie nécessaires au parachèvement de ce projet d'envergure. Je tiens à remercier plus spécialement Daniel, Martine, Benoit, Luc, Pat, Biss, Jp, Cédéric et Max pour avoir directement ou indirectement contribué au succès de ce mémoire. Et à Isabelle, mon amour, merci d'être là pour moi.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	vii
RÉSUMÉ .....	ix
MOTS DESCRIPTEURS .....	ix
CHAPITRE I	
HISTORIQUE ET CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN AU QUÉBÉC .....	1
1.1 Caractéristiques du développement mondial de l'énergie éolienne .....	1
1.2 Planification et contexte énergétique québécois .....	7
1.2.1 Le processus de libéralisation du secteur québécois de l'électricité .....	9
1.2.2 Les réactions par rapport à la libéralisation et la restructuration du secteur de l'électricité .....	15
1.3 Description du modèle québécois de développement de l'énergie éolienne .....	18
1.3.1 Les débuts de la filière .....	18
1.3.2 L'avis de la Régie de l'énergie et ses répercussions .....	19
1.3.3 Les ententes de gré à gré et le premier appel d'offres .....	24
1.3.4 Le Suroît et le deuxième appel d'offres .....	28
1.3.5 L'appel d'offres communautaire .....	32
1.3.6 Modèle de développement et état actuel de la filière .....	33
CHAPITRE II	
LA QUESTION DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ÉOLIENS .....	36
2.1 Revue de littérature .....	36
2.1.1 Les préoccupations environnementales .....	37
2.1.2 Le processus de planification et le développement territorial .....	40
2.1.3 Les attitudes et les opinions du public .....	41

2.2	L'acceptabilité sociale selon l'Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne (UQAR) .....	45
2.3	L'acceptabilité sociale selon Wüstenhagen et al. ....	46
2.4	L'acceptabilité sociale selon Szarka .....	48
CHAPITRE III		
CADRE THÉORIQUE, PRÉSENTATION DES COALITIONS DE CAUSES		
ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL .....		
3.1	Cadre théorique .....	52
3.1.1	L'analyse des coalitions de cause de Sabatier et Jenkins-Smith .....	52
3.1.2	Motifs de choix socio-économique et caractérisation des modèles de développement .....	56
3.2	Présentation des coalitions de cause et des hypothèses de travail .....	59
3.2.1	Coalition <i>hardpath</i> .....	60
3.2.2	Coalition <i>softpath</i> .....	62
3.2.3	Coalition « pronationalisation » ou pour une plus grande participation d'Hydro-Québec .....	63
3.2.4	Hypothèses de travail .....	64
CHAPITRE IV		
MÉTHODOLOGIE .....		
4.1	Revue de la littérature et de la presse .....	65
4.2	Questionnaire .....	66
4.3	Entretiens semi-directifs .....	67
CHAPITRE V		
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ET ANALYSE .....		
5.1	Empreinte de la coalition <i>hardpath</i> sur la politique de l'énergie éolienne au Québec .....	69
5.1.1	Propriété des parcs et identité du promoteur .....	73
5.1.2	Taille des investissements et des parcs .....	80
5.1.3	Rôle d'Hydro-Québec .....	84

5.2 Opposition au modèle de développement éolien actuel et défense du pacte social de la nationalisation .....	89
5.2.1 Les coalitions et les composantes officielles du pacte social de la nationalisation .....	89
5.2.2 Les coalitions et les composantes symboliques du pacte social de la nationalisation .....	95
CHAPITRE VI	
DISCUSSIONS .....	99
6.1 Amorce tardive pour un démarrage rapide d'une politique qui reflète le contexte mondial du secteur éolien .....	99
6.2 Un modèle de développement de type <i>hardpath</i> et global .....	102
6.3 Opposition commune au modèle de développement actuel et proposition d'un modèle hybride .....	104
6.4 L'aspect de l'acceptabilité sociale lié au choix de modèle de développement .....	106
6.5 Limites et pistes de recherche .....	108
BIBLIOGRAPHIE .....	110

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
5.1	Modèles de développement éolien .....	73
5.2	Raisons principales en défaveur de la politique actuelle de développement éolien .....	87
5.3	Rôle d'Hydro-Québec dans la production d'électricité .....	88
5.4	Rôle d'Hydro-Québec dans la production et la distribution d'électricité .....	88

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CANWEA	Association canadienne de l'énergie éolienne
ACF	<i>Advocacy Coalition Framework</i>
APPHQ	Association des producteurs privés d'électricité du Québec
AQPER	Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BWEA	<i>British Wind Energy Association</i>
¢/kWh	Cents/kilowattheure
CLD	Centre local de développement
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRÉ-BSL	Conférence des élus du Bas-Saint-Laurent
FERC	<i>Federal Energy Regulatory Commission</i>
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GES	Gaz à effet de serre
GW	Gigawatt
HQ	Hydro-Québec
HQD	Hydro-Québec Distribution
HQP	Hydro-Québec Production
IREQ	Institut de recherche d'Hydro-Québec
KWh	Kilowattheure
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions

MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation territoriale
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MW	Mégawatt
NIMBY	Phénomène « <i>Not In My Back Yard</i> » ou « Pas dans ma cour »
O.N.G.	Organisme non gouvernemental
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
RNC	Ressources naturelles Canada
SCFP	Syndicat canadien de la fonction publique
SEBJ	Société d'énergie de la Baie-James
SPQ Libre	Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre
TWh	Terrawattheure
UMQ	Union des municipalités du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAR	Université du Québec à Rimouski

## RÉSUMÉ

Ce mémoire de maîtrise porte sur l'aspect de l'acceptabilité sociale lié au choix de modèle de développement éolien au Québec. Y sont traités les déterminants mondiaux du développement éolien, le contexte énergétique québécois, les caractéristiques du modèle de développement québécois, la question de l'acceptabilité sociale des projets éoliens et le positionnement de divers groupes d'acteurs dans le développement éolien québécois. L'analyse se fonde sur le dépouillement de quatre quotidiens et d'un hebdomadaire entre l'année 2003 et juin 2008 (201 articles), d'une vingtaine de questionnaires et d'autant d'entretiens semi-directifs menés auprès de différentes catégories d'acteurs.

Le modèle théorique de l'*Advocacy Coalition Framework* (ACF), par Sabatier et Jenkins-Smith, est retenu comme cadre théorique de l'analyse des politiques publiques. Deux hypothèses de travail sont formulées : (1) les idées de la coalition *hardpath* dominent la politique actuelle en matière d'énergie éolienne et (2) les coalitions *softpath* et « pronationalisation » convergent autour de la défense du pacte social issu de la nationalisation de l'électricité.

Les résultats confirment la dominance des croyances de la coalition *hardpath* dans la politique de développement éolien au Québec. Cependant, il a été impossible d'affirmer la seconde hypothèse portant sur la convergence des deux autres coalitions autour de la défense du pacte social issu de la nationalisation de l'électricité.

L'analyse montre que le modèle actuel du développement éolien, en ligne avec la libéralisation des marchés de l'électricité, ne correspond pas aux attentes de tous les protagonistes; les membres des coalitions *softpath* et pronationalisation y trouvent difficilement satisfaction. Elles semblent unies dans leur opposition aux idéaux *hardpath*. Les propositions de modèles alternatifs et la possibilité de modèles de développement éolien hybrides sont également abordées.

## Mots clés

Québec, Hydro-Québec, production d'électricité, énergie éolienne, politiques publiques, libéralisation, pacte social de la nationalisation, *Advocacy Coalition Framework* (ACF), acceptabilité sociale.

## CHAPITRE I

### HISTORIQUE ET CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN AU QUÉBEC

#### 1.1 Caractéristiques du développement mondial de l'énergie éolienne

L'énergie éolienne connaît un développement important depuis le début des années 1990. D'une production d'appoint à petite échelle, provinciale et agricole, le secteur du vent s'est métamorphosé en une industrie dynamique et hautement technologique. Cette transformation a permis à la filière éolienne d'évoluer, depuis le début des années 2000, d'un statut près de la commercialisation, qui le qualifiait au cours des années 1980 et 1990, vers un marché mature<sup>1</sup>.

D'un point de vue économique, les énergies renouvelables (autres que la grande hydraulique) étaient auparavant considérées comme des sources auxiliaires aux apports mineurs et incertains en raison, entre autres, de leur faible intensité et de l'incapacité à maîtriser leur intermittence. Aux yeux de plusieurs décideurs, leurs coûts et leur déficit de fiabilité ne parvenaient simplement pas à concurrencer les sources d'énergie traditionnelles plus performantes à ces égards, comme les combustibles fossiles et le nucléaire. Ces aspects les disqualifiaient d'autant plus qu'on considérait qu'elles n'étaient pas en mesure de soutenir le développement et la croissance économique des nations en temps que source fiable de production d'énergie à grande échelle et généralement concentrée en un même point de production, ou *bulk power*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Joseph Szarka, *Wind Power in Europe: Politics, Business and Society*, Londres, Palgrave, 2007, p. 9.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 6.

La remise en question de la convenance entre le type d'approvisionnement en énergie et l'usage qui s'y rattache, la hausse constante des prix des combustibles fossiles ainsi que des considérations environnementales ont mené la plupart des pays occidentaux à modifier leurs stratégies énergétiques. Certains se sont fixés comme objectif de se libérer des caprices des fluctuations pétrolières et gazières, ont développé des stratégies d'indépendance énergétique, ont diversifié leurs sources d'approvisionnement et ont parfois revu leurs modèles de développement socio-économique<sup>3</sup>. Dans cette veine, les énergies renouvelables se sont révélées des options de choix. Parmi ces alternatives, l'énergie éolienne est, grâce au progrès technologique, en voie de s'établir comme source complémentaire et compatible aux sources traditionnelles. L'éolien parvient aujourd'hui à fournir des approvisionnements importants en énergie à coûts compétitifs<sup>4</sup> et arrive à soutenir et stimuler une certaine croissance économique, voire un développement régional<sup>5 6 7</sup>.

D'un point de vue environnemental, les énergies renouvelables constituent des sources moins dommageables que les énergies traditionnelles. L'avantage économique d'avoir recours à ces sources moins polluantes se profile au fur et à mesure que sont considérées et internalisées les externalités environnementales du cycle de vie des énergies traditionnelles. Entre autres, la ratification par la grande majorité des pays occidentaux d'accords internationaux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), tel le Protocole de Kyoto<sup>8</sup>, encourage les pays industrialisés à opter pour des sources d'approvisionnement

---

<sup>3</sup> Szarka, p. 8-9.

<sup>4</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Un chantier éolien de quatre milliards », *Le Devoir* (Montréal), 6 mai 2008.

<sup>5</sup> TechnoCentre éolien, « Mémoire du TechnoCentre éolien sur les blocs de 250 MW d'énergie éolienne issus de projets autochtones et communautaires », 2008, p. 2-3.

<sup>6</sup> Association canadienne de l'énergie éolienne, « Les avantages de l'énergie éolienne », In *Association canadienne de l'énergie éolienne*, 2008.

<sup>7</sup> American Wind Energy Association, « Over 600 Industry Leaders See Potential for New Jobs, Billions in Economic Growth in Wind Power Supply Chain », Communiqué de presse, 29 avril 2008.

<sup>8</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques », 1998, 23 p.

moins polluantes. Bien qu'ils ne puissent pas être considérés comme inexistants, les impacts environnementaux des installations d'énergie renouvelable sont négligeables par rapport aux sources fossiles<sup>9</sup>.

La transformation graduelle des dimensions économique et environnementale a favorisé l'émergence de marchés pour les énergies renouvelables en instituant de véritables solutions de rechange ou compléments viables aux sources d'énergies traditionnelles. Ce cheminement se reflète dans les choix de politiques publiques en matière d'énergie. L'énergie éolienne occupe une place de plus en plus importante dans le portefeuille de production des pays occidentaux. La production éolienne mondiale s'élevait à 169,3 TWh en 2007, soit une production multipliée par 13,4 sur la période 1997-2007<sup>10</sup>. La croissance de la filière éolienne est la plus dynamique des filières de production d'électricité d'origine renouvelable. Malgré une progression importante (29,6 % par an en moyenne entre 1997 et 2007), l'énergie éolienne constitue la troisième source d'électricité renouvelable mondiale, représentant 4,7 % de la production loin derrière l'hydroélectricité à 87,3 %<sup>11</sup>.

L'Europe de l'Ouest demeure le leader de la filière éolienne avec 61,2 % de la production mondiale, devant l'Amérique du Nord avec 20,8 % (dont 19,1 % aux États-Unis et 1,7 % au Canada), l'Asie du Sud avec 7,5 % et l'Asie de l'Est et du Sud-est avec 5,9 %<sup>12</sup>. Notons cependant que depuis la fin 2008, les États-Unis sont devenus les plus importants producteurs d'énergie éolienne au monde, devant l'Allemagne, grâce à l'installation de 8,355 MW de nouvelles capacités énergétiques<sup>13</sup>. À la fin de 2008, la puissance éolienne installée dans le Monde s'établissait à 120,8 GW<sup>14</sup>.

---

<sup>9</sup> Szarka, p. 10.

<sup>10</sup> Observ'ER, « Un aperçu des dynamiques régionales par filière », 2008, p. 13.

<sup>11</sup> Ibid., p. 2.

<sup>12</sup> Ibid., p. 10.

<sup>13</sup> Global Wind Energy Council, « US and China in Race to the Top of Global Wind Industry », In *Global Wind Energy Council*, 2 février 2009, En ligne, <<http://www.gwec.net/index.php?id=30&no>>

Le Canada ne figure pas parmi les grands leaders mondiaux de l'éolien : en 2007, l'énergie éolienne représentait 0,5 % de la production totale d'électricité et 0,8 % de la production électrique renouvelable, pour une quantité produite de 3 TWh<sup>15</sup>. Le secteur a cependant connu une croissance soutenue entre 1997 et 2007 avec une augmentation de production annuelle moyenne de 46,7 %. Le taux de croissance de 2006 à 2007 s'établissait à 18,3 %<sup>16</sup>. Au Canada comme dans plusieurs pays occidentaux, le grand nombre de projets éoliens en développement laisse présager, pour les années à venir, une plus grande part de cette filière à l'intérieur du portefeuille de production. La firme danoise de consultants en énergie renouvelable, BTM Consult, prévoit une croissance mondiale annuelle de 20,7 % en nouvelles installations pour la période 2008-2012, ce qui fera passer la puissance installée dans le Monde à 287 000 MW en 2012<sup>17</sup>.

La prédominance européenne ne se situe pas seulement au niveau de la production éolienne, mais également sur le plan de l'industrie manufacturière de composantes et de turbines. En 2007, six des plus grandes firmes originaires des trois plus grands pays pionniers de l'industrie éolienne, soit le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne, ont à elles seules rencontré 67,1 % de la demande mondiale<sup>18</sup>. Il importe cependant de noter la croissance de la multinationale américaine GE Wind, ayant racheté la licence d'Enron Wind en 2002 ainsi que l'arrivée d'acteurs provenant de grands marchés asiatiques en expansion soit Suzlon de l'Inde ainsi que Goldwind et Sinovel de la Chine<sup>19</sup>. En 2007, GE Wind

---

[cache=1&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=177&tx\\_ttnews\[backPid\]=4&cHash=04fdc8c00a](#), Consulté le 5 février 2009.

<sup>14</sup> Idem.

<sup>15</sup> Observ'ER, « La production d'électricité d'origine renouvelable : Détails par régions et par pays », 2008, p. 6-7.

<sup>16</sup> Idem.

<sup>17</sup> « International Wind Energy Development: World Market Update 2007 », Communiqué de presse, Ringkøbing, 27 mars 2008.

<sup>18</sup> BTM Consult.

<sup>19</sup> Szarka, p. 25.

occupait 16,6 % du marché mondial et les trois compagnies asiatiques se partageaient 18 %<sup>20</sup>. Il appert que les principaux fabricants et turbiniers éoliens profitent d'un avantage comparatif important à titre de pionniers du développement éolien :

The early development of wind industry in Denmark, Germany, and Spain gave first mover advantage in terms of technological lead, industry dominance, and export opportunities. Economic success contributed to social acceptance as industrial growth stimulated job creation, often in areas suffering unemployment.<sup>21</sup>

Grâce à leur industrie nationale, ces pays précurseurs jouissent d'importantes retombées économiques. À l'ère de la mondialisation des marchés, ils bénéficient d'une position avantageuse afin de conquérir, au moyen de leurs technologies d'avant-garde, les marchés qui emboîtent le pas de l'éolien. Pour ces nouveaux joueurs, les stratégies de développement économique et industriel liées à la filière éolienne sont complexifiées par ce marché mondial dynamique. Depuis les dernières années, la transformation de l'industrie du vent se caractérise par une vague de fusions et d'acquisitions, ce qui rapproche les acteurs industriels de l'éolien du mode de fonctionnement de ceux du secteur des énergies traditionnelles<sup>22</sup>.

De plus, le prix sur le marché des turbines éoliennes demeure en forte progression depuis 2005. Une hausse de prix des matériaux qui entrent dans la fabrication des turbines et une importante rupture de stock expliquent cette augmentation<sup>23</sup>. Le fait que la demande de turbines excède l'offre contribue à détendre la pression à la concurrence entre les turbiniers internationaux et leur procure un rapport de force avantageux. La concurrence s'est ainsi déplacée du côté des pays qui doivent, au moyen de diverses mesures, séduire ces équipementiers internationaux afin d'accueillir de nouveaux sites manufacturiers et les investissements qui en découlent<sup>24</sup>. Afin de favoriser l'énergie éolienne sur leur territoire et

---

<sup>20</sup> BTM Consult.

<sup>21</sup> Szarka, p. 29.

<sup>22</sup> Idem.

<sup>23</sup> Ibid., p. 101-102.

<sup>24</sup> Idem.

de bénéficier de retombées économiques, les « retardataires » ont adopté différentes stratégies. La France a choisi de devenir actionnaire des firmes existantes et de contribuer à leur expansion tandis que le Québec et la Chine ont opté pour des exigences de contenu régional et national dans la fabrication<sup>25</sup>.

Dans les pays qui découvrent l'éolien tardivement, cette configuration de l'industrie du vent peut se répercuter sur le choix de politiques publiques et sur le modèle de développement favorisé. Ceci peut également avoir des conséquences sur l'acceptabilité sociale de la filière. Les différents modèles de développement éolien seront explorés à la section 3.2.

Notons qu'au cours des dix dernières années, un important changement de paradigme s'est produit dans la mise en œuvre de la filière éolienne, soit le passage d'installations à petite échelle aux installations de grande envergure. Cette transformation s'est réalisée au moyen d'une augmentation de la puissance des turbines, de la dimension des tours et des parcs et ainsi qu'un accroissement dans la taille des investissements, ayant du même coup une incidence sur le mode de propriété des installations<sup>26</sup>. Il en résulte ainsi une tendance mondiale qui tire le secteur du vent vers un modèle de développement à grande échelle où l'éolien contribue de plus en plus au portefeuille énergétique à titre de *bulk power*. Ce type de développement nécessite un investissement important et par conséquent une présence accrue de joueurs majeurs dont de grandes compagnies nationales et internationales ainsi que de grands consortiums financiers<sup>27</sup>.

C'est à l'intérieur de ce contexte mondial de l'énergie éolienne, secteur caractérisé par une performance technologique croissante, l'internationalisation et le recours aux investissements importants, que le Québec entrait en jeu au tournant des années 2000. Dans le prochain chapitre, le contexte du secteur énergétique québécois et les principaux acteurs

---

<sup>25</sup> Szarka, p. 29.

<sup>26</sup> Ibid., p. 37.

<sup>27</sup> Ibid., p. 40.

que sont le gouvernement du Québec, Hydro-Québec (HQ) et la Régie de l'énergie seront abordés. En particulier, l'analyse de la libéralisation des marchés de l'électricité en Amérique du Nord et au Québec permettra de mettre en perspective le façonnement de la filière éolienne au Québec. La question du choix de modèle de développement éolien québécois sera par la suite examinée à la section 1.3.

## 1.2 Planification et contexte énergétique québécois

Le territoire du Québec regorge de ressources naturelles ayant servi de plaque tournante au développement socio-économique de la province. Plus particulièrement, dans le secteur de l'énergie, le Québec a su mettre en valeur les ressources hydrauliques à sa disposition, de sorte qu'il est devenu un chef de file mondial de la production et de l'utilisation de l'électricité. Au 31 décembre 2007, la puissance hydraulique dont disposait le Québec s'établissait à 42 640,1 MW, représentant 92,3 % de toute la puissance installée dans la province<sup>28</sup>. Le reste du profil de sa production électrique était complété par 2474,2 MW de puissance thermique, 675 MW de puissance nucléaire ainsi que 431,3 MW de puissance en énergie éolienne<sup>29</sup>.

Depuis cette date, le portrait de la production d'énergie au Québec s'est modifié ou est en voie de l'être. Pensons notamment à l'entrée en service du projet de l'Eastmain 1-A-Sarcelle-Rupert (893 MW) pour 2011-2012<sup>30</sup>, au Complexe de la Romaine (1550 MW) avec une première mise en service prévue pour 2014<sup>31</sup>, au lancement d'un programme d'achat visant un bloc de 150 MW issu de projets de petites centrales hydroélectriques en concertation avec

---

<sup>28</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « La répartition de la puissance électrique disponible par type de producteurs au 31 décembre 2007 », 2008, 1 p.

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> Hydro-Québec, « Projet de l'Eastmain-1A-Sarcelle-Rupert », In *Hydro-Québec*, S.d., En ligne, <[http://www.hydroquebec.com/rupter/fr/projet\\_en\\_bref.html](http://www.hydroquebec.com/rupter/fr/projet_en_bref.html)>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>31</sup> Hydro-Québec, « Complexe de la Romaine », In *Hydro-Québec*, S.d., En ligne, <[http://www.hydroquebec.com/production/projets/pop/pop\\_romaine.html](http://www.hydroquebec.com/production/projets/pop/pop_romaine.html)>, Consulté le 29 août 2008.

les milieux locaux et autochtones<sup>32</sup> ainsi qu'à l'approvisionnement en énergie éolienne au moyen d'appels d'offres pour un total de 3500 MW dans l'horizon 2015<sup>33</sup>.

Un fait saillant de la production électrique québécoise est le taux élevé d'énergies renouvelables dans le portefeuille de production d'électricité. Au 31 décembre 2007, la puissance électrique à partir d'énergies renouvelables représentait 93,8 % de la puissance totale disponible au Québec, note atteinte à la faveur d'une très grande proportion de production hydroélectrique<sup>34</sup>. En outre, il est à noter que les centrales hydroélectriques les plus importantes au Québec se situent dans les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord<sup>35</sup>. À la fin de l'année 2007, plus des trois quarts de la puissance électrique disponible au Québec appartenaient à HQ, la puissance restante provenait d'entreprises privées (11,7 %), de municipalités (0,1 %) ou était disponible en vertu d'un contrat de livraison à long terme signé par HQ et la compagnie qui administre les installations des chutes Churchill au Labrador (11,1 %)<sup>36</sup>.

Ceci nous conduit aux trois principaux acteurs du secteur québécois de l'énergie soit le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), HQ et la Régie de l'énergie. Dans le dossier de l'énergie, le MRNF est responsable de la gestion des ressources énergétiques. Il a pour mission de « favoriser la connaissance des ressources énergétiques ainsi que leur mise en valeur. Il doit également s'assurer de la sécurité de

---

<sup>32</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Développement des petites centrales hydroélectriques : Un modèle de développement en concertation avec les milieux locaux et autochtones », Communiqué de presse, Québec, 24 septembre 2008.

<sup>33</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Projets éoliens au Québec », In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*, S.d., En ligne, <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-potentiel-projets.jsp>>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>34</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Puissance des centrales électriques », In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*, S.d., En ligne, <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-production-centrales.jsp>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>35</sup> Idem.

<sup>36</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Puissance des centrales électriques*.

l'approvisionnement en énergie dans une perspective de développement durable.<sup>37</sup> » Il incombe aussi au ministère d'élaborer et de coordonner, au terme d'un processus de consultation, la politique gouvernementale en matière d'énergie.

Le MNRF établit des orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique à l'intérieur de sa *Stratégie énergétique*. Pour les domaines qui interpellent HQ, la *Stratégie énergétique* constitue les directives gouvernementales à observer sur la période convenue. HQ, dont le seul actionnaire est l'État québécois, se voit dans l'obligation de guider ses activités et ses pratiques autour des orientations établies par le gouvernement. Le rôle de la Régie de l'énergie est abordé au chapitre suivant.

### 1.2.1 Le processus de libéralisation du secteur québécois de l'électricité

Au cours des années 1990, la scène énergétique québécoise a connu certains bouleversements. En premier lieu, le ministère des Ressources naturelles (MRN), ancêtre du MRNF, rendait public en novembre 1996, à la suite d'un débat mené l'année précédente à la *Table de consultation du débat public sur l'énergie*<sup>38</sup>, une nouvelle stratégie énergétique pour le Québec. Cette stratégie constituait une importante réorientation par rapport à la précédente publiée en 1988<sup>39</sup>. Intitulée *L'énergie au service du Québec : Une perspective de développement durable*, ce document proposait la cible globale de « favoriser un

---

<sup>37</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Mission : Secteur de l'énergie », In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*, S.d., En ligne, <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-energie.jsp>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>38</sup> Période d'information et de consultation s'inscrivant à l'intérieur du débat public sur l'énergie annoncé par le ministre des Ressources naturelles en 1995, lequel avait pour but « d'assurer l'analyse commune, la mobilisation de tous les intervenants du secteur de l'énergie dans un vaste débat d'idées, dans le dessein final de définir une politique énergétique qui soit, effectivement, issue de l'ensemble des groupes et des personnes qui compose la collectivité québécoise. » (Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt, « L'avant et l'arrière-scène de la politique énergétique du Québec », In *L'énergie au Québec : Quels sont nos choix?*, sous la dir. de Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt, p. 30, Montréal, Écosociété, 1998, 184 p.)

<sup>39</sup> Idem.

développement économique durable dans un contexte où les règles du jeu subissent de profondes transformations.<sup>40</sup> » Cette perspective globale comprenait quatre objectifs : (1) assurer aux Québécois les services énergétiques requis au meilleur coût possible; (2) promouvoir de nouveaux moyens de développement économique; (3) respecter ou rétablir les équilibres environnementaux; ainsi que (4) garantir l'équité et la transparence<sup>41</sup>.

Dans son allocution lors de l'annonce de cette stratégie lancée en 1996, le ministre de l'époque, M. Guy Chevrette, exposait certains moyens par lesquels le gouvernement entendait atteindre ces objectifs. Parmi ceux-ci se trouve la création de la Régie de l'énergie. À l'origine, cet organisme quasi judiciaire se voulait un instrument pour assurer la concurrence entre les différentes formes d'énergies, une contre-expertise à HQ au sujet des hausses tarifaires et un lieu où tenir des audiences publiques<sup>42</sup>. Elle avait aussi le mandat d'effectuer une réflexion globale qui s'imposait quant à la libéralisation des marchés en Amérique du Nord, de donner des avis au gouvernement sur les modalités de déréglementation de la production, de veiller sur le marché du secteur pétrolier et d'assurer un traitement équitable entre les distributeurs d'électricité et de gaz<sup>43</sup>.

La stratégie énergétique de 1996 constituait un premier pas dans le but d'arrimer les institutions québécoises à la réalité nord-américaine changeante et d'adapter le secteur énergétique québécois au contexte du marché international. Une ouverture des marchés de l'électricité s'effectuait du côté des États américains et le gouvernement du Québec comptait se positionner afin d'en tirer profit. La libéralisation du secteur de l'électricité signifie que « les fonctions principales du monopole public traditionnel sont de plus en plus réparties entre différentes entreprises et la production de l'électricité devient une industrie où les prix

---

<sup>40</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, ISBN-2-550-30832-8, 1996, 108 p.

<sup>41</sup> Gendron et Vaillancourt, p. 32.

<sup>42</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, *L'énergie au service du Québec*, p. 19-24.

<sup>43</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Déclaration ministérielle du ministre d'État des Ressources naturelles monsieur Guy Chevrette, lors du lancement de la politique énergétique - L'énergie au service du Québec : Une perspective de développement durable », Déclaration ministérielle, Québec, 26 novembre 1996.

sont établis par la concurrence entre les différents fournisseurs.<sup>44</sup> » Avec l'engagement gouvernemental de déréglementer la production d'électricité, HQ se voyait confirmée dans sa nouvelle vocation comme entreprise commerciale de services énergétiques<sup>45 46</sup>.

En lien avec cette nouvelle orientation de la société d'État, le gouvernement adoptait, par décret du Conseil des ministres, le règlement 652 qui autorisait HQ à déposer auprès de la *Federal Energy Regulatory Commission* (FERC), agence réglementaire américaine pour le secteur de l'énergie, une demande d'accréditation visant l'obtention d'un statut de grossiste autorisé à vendre sans intermédiaire sur le marché américain<sup>47</sup>. Selon Gendron et Vaillancourt, par cette mesure, le gouvernement procédait à une première étape de l'ouverture des marchés de l'électricité avant même d'obtenir l'avis de la Régie de l'énergie à ce sujet et agissait à l'encontre du mandat de création de la Régie<sup>48</sup>. Cette fenêtre aura permis aux producteurs privés de participer plus activement à l'exploitation des différentes filières de production d'électricité.

Afin de répondre aux exigences de la FERC, le gouvernement du Québec adoptait peu de temps après, soit au début de l'année 1997, le règlement 659 en remplacement du règlement 652. Cette ouverture des marchés du gros permettait non seulement le transit de l'électricité vers l'extérieur du Québec, mais accordait aussi le droit aux distributeurs québécois d'acheter directement aux producteurs américains<sup>49</sup>. L'exigence en matière de réciprocité de la FERC,

---

<sup>44</sup> Claudine Magny. « Privatiser Hydro-Québec? », In *Société Radio-Canada*, 2002, En ligne, <<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/Hydro-Quebec/index.html>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>45</sup> Gaétan Breton et Jean-François Blain, *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*, Québec, Nota bene, 1999, p. 23.

<sup>46</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, *L'énergie au service du Québec*, p. 68.

<sup>47</sup> Québec, Conseil des ministres, *Règlement numéro 652 d'Hydro-Québec sur les conditions et les tarifs du service de transport en gros de l'électricité*, R.Q. c. H-5, r.0.2.1, Québec, Les Publications du Québec, 1996.

<sup>48</sup> P. 34.

où un traitement équivalent et non discriminatoire est consenti aux tiers sur son propre réseau, était atteinte.

À titre de frein au morcellement du marché intérieur d’HQ, le décret 618-97 interdisait aux producteurs québécois de vendre leur électricité à un distributeur autre qu’HQ, ce qui faisait de la société d’État, à quelques exceptions près (autoproduction et biomasse forestière à partir d’un site adjacent), le distributeur d’électricité désigné au Québec<sup>50</sup>. HQ conservait ainsi le monopole sur le marché du détail. Dans le contexte québécois, bien avant les bénéfices potentiels de la concurrence sur la réduction des coûts pour les consommateurs, l’objectif de la restructuration était d’assurer à HQ une place sur le marché des exportations par une entente de réciprocité<sup>51</sup>. C’est en partie par cette voie que la société d’État comptait offrir des dividendes à son actionnaire.

Afin de finaliser la rencontre des exigences de la FERC, HQ a dû procéder à une restructuration au cours des années ultérieures. Le 1<sup>er</sup> mai 1997, HQ créait TransÉnergie, une division pour le réseau de transport d’électricité et permettait l’ouverture de son réseau pour utilisation par des tiers<sup>52</sup>. En 2001, étaient créées, avec la loi 116, deux nouvelles divisions indépendantes :

Hydro-Québec Distribution (HQD), qui alimente la province en électricité et qui assure l’approvisionnement énergétique, et Hydro-Québec Production (HQP), qui exploite et développe le parc de production, et qui achète et vend de l’électricité sur les marchés de gros, au Québec et hors Québec.<sup>53</sup>

---

<sup>49</sup> Québec, Conseil des ministres, *Règlement numéro 659 d’Hydro-Québec sur les conditions et les tarifs du service de transport pour l’accessibilité à son réseau*, R.Q. c. H-5, r.0.3, Québec, Les Publications du Québec, 1997.

<sup>50</sup> Breton et Blain, p. 29.

<sup>51</sup> Philip Raphals et Philip Dunsky, « Ouverture des marchés de l’électricité au Québec », 1997, p. 72.

<sup>52</sup> Hydro-Québec, « Plan stratégique 1998-2002 », 1997, p. 12.

<sup>53</sup> Québec, Assemblée nationale, *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l’énergie et d’autres dispositions législatives (loi 116)*, L.R.Q., chapitre R-6.01, 2001, En ligne, <[http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Loi/Loi\\_RegieEnergie\\_FR.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Loi/Loi_RegieEnergie_FR.pdf)>, Consulté le 7 janvier 2009.

Cette séparation fonctionnelle s'est aussi poursuivie avec la création de la division Hydro-Québec Équipements (HQE) et celle de la Société d'Énergie de la Baie-James (SEBJ)<sup>54</sup>.

Au cours des années suivantes, les mandats initiaux de la Régie de l'énergie n'ont pas été entièrement réalisés ou ont simplement été modifiés. L'avis de la Régie de l'énergie quant à la pertinence de l'ouverture des marchés de l'électricité et la forme qu'elle devrait prendre au Québec n'a jamais été formulé<sup>55</sup> et l'examen de caractérisation des filières jamais entrepris<sup>56</sup>. La Régie a toutefois été ponctuellement saisie de questions et de demandes d'avis. De son côté, HQ a été libérée de son obligation de consulter le public dans le cadre de l'élaboration du plan des ressources, lequel a été remplacé par un document s'intitulant *Plan stratégique*. Ce plan se doit toutefois d'être approuvé par le gouvernement.

En contrepartie, le gouvernement du Québec commandait des documents d'expertise à plusieurs professionnels de la régulation économique et du domaine de l'énergie<sup>57</sup>. Entre autres, la firme Merrill Lynch, par son consultant, M. Charles A. Trabandt (lui-même commissaire à la FERC), a été mandatée afin de présenter des avenues de déréglementation de la production d'électricité au Québec. Ces propositions devaient être compatibles avec les tendances et les développements récents en Amérique du Nord en matière de déréglementation de l'industrie de l'électricité et avec le pacte social québécois<sup>58</sup>. Le

---

<sup>54</sup> Hydro-Québec, « Hydro-Québec Équipement et SEBJ », In *Hydro-Québec*, S.d., En ligne, <<http://www.hydroquebec.com/profil/hqequipement.html>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>55</sup> Breton et Blain, p. 34.

<sup>56</sup> Philip Raphals, « Le Boom de l'éolien au Québec », In *Annuaire du Québec 2005*, sous la dir. de Michel Venne, p. 231, Montréal, Institut du Nouveau Monde, 2005, 716 p.

<sup>57</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Tarif de fourniture de l'électricité et introduction de la concurrence : Le ministre Brassard rend public le rapport produit par la firme Merrill Lynch », Communiqué de presse, Montréal, 11 février 2000.

<sup>58</sup> Accord des citoyens québécois sollicités lors d'une élection référendaire en 1962 sur la nationalisation de l'électricité par le Parti libéral de Jean Lesage et son ministre des Ressources naturelles, René Levesque. Cette entente repose sur trois principes fondamentaux : (1) l'uniformité

consultant était également chargé de présenter un portrait clair sur les risques d'une augmentation du tarif de la clientèle résidentielle associés à cette déréglementation<sup>59</sup>. Le gouvernement du Québec a accepté les conclusions du consultant quant à la forme que devait prendre la déréglementation de la production d'électricité sur son territoire et inscrivait ses principales recommandations dans la loi 116 promulguée en 2001 (*Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives*)<sup>60</sup>.

En plus de concrétiser la séparation fonctionnelle, cette loi dessaisissait la Régie de l'énergie de l'examen des activités de production et du plan des ressources d'HQ, alors que cet aspect figurait au cœur de son mandat original. Les projets de production étaient dorénavant supervisés et accrédités par le gouvernement. De son côté, la Régie de l'énergie se voyait confier de nouvelles responsabilités, soit celles de l'encadrement réglementaire du transport et de la distribution de l'énergie. La loi 116 établissait également à un prix fixe de 2,79 ¢/kWh la valeur du contrat patrimonial de production pour les consommateurs québécois, pour une quantité d'énergie annuelle de 165 TWh<sup>61</sup>. Pour M. Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles au moment de la promulgation, cette mesure servait à protéger, par voie législative et pour longtemps, les acquis de la nationalisation de l'électricité<sup>62</sup>.

La loi 116 stipule également que l'approvisionnement excédant le bloc d'électricité patrimonial se doit d'être réalisé dans un processus d'appel d'offres par HQD dans lequel

---

des tarifs sur l'ensemble du territoire; (2) la stabilité tarifaire assurée par la filière hydroélectrique; et (3) les bas tarifs, notamment au secteur résidentiel.

<sup>59</sup> « Le tarif de fourniture d'électricité au Québec et les options possibles pour introduire la concurrence dans la production d'électricité », Rapport mandaté par le ministère des Ressources naturelles du Québec, 2000, p. 9.

<sup>60</sup> Québec, Assemblée nationale.

<sup>61</sup> Idem.

<sup>62</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Allocution de M. Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, lors de l'adoption de principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives », Allocution ministérielle, Québec, 26 mai 2000.

HQP sera appelée à soumissionner à titre égal avec les autres concurrents privés. L'impartialité de cette procédure sera justifiée au moyen d'un code d'éthique et d'un processus d'appel d'offres à être approuvés par la Régie. Cette approche consistait à introduire la concurrence entre les producteurs et entre les filières énergétiques dans l'optique d'obtenir des services énergétiques aux plus bas coûts possible pour les Québécois.

Donnant suite à ces mesures, le gouvernement annonçait en 2001 le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins<sup>63</sup>. Avec cette annonce, le gouvernement doublait le plafond de l'octroi pour les petites centrales, plafond établi à 25 MW dans la politique datant du début des années 1990, et laissait à HQ l'exclusivité des sites dépassant 50 MW<sup>64</sup>. Des sites potentiels ont été sélectionnés par le MNRF et une fois cette liste arrêtée, un appel d'offres a été lancé, des soumissions ont été retenues et des contrats d'achat d'électricité produite ont été signés pour 25 ans<sup>65</sup>.

### 1.2.2 Les réactions par rapport à la libéralisation et la restructuration du secteur de l'électricité

La restructuration du secteur de l'énergie au Québec ne s'est pas effectuée sans heurt et opposition. Pour le gouvernement de l'époque, la libéralisation des marchés et les restructurations qu'elles ont entraînées érigeaient un moyen de moderniser l'État et d'explorer de nouvelles avenues. Ces changements représentaient également une façon pour HQ de jouer un rôle de moteur du développement économique, de répondre à la demande future en énergie et d'améliorer son efficacité et sa rentabilité. En d'autres termes, aux yeux

---

<sup>63</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Allocution du ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard, à l'occasion de la conférence de presse annonçant le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins », Allocution ministérielle, Québec, 24 mai 2001.

<sup>64</sup> Idem.

<sup>65</sup> Idem.

du gouvernement, le pacte social issu de la nationalisation de l'énergie et la modernisation réglementaire constituaient deux enjeux conciliables<sup>66</sup>.

Toutefois, déjà en 1997, une étude concluait qu'il était incertain que les transformations nécessaires à rendre le marché concurrentiel soient acceptables pour la société québécoise<sup>67</sup>. Selon les opposants de cette restructuration, toute place cédée par HQ aux joueurs privés constituait une rupture et un déraillement non désiré du pacte social de l'électricité<sup>68</sup>. Il s'agirait d'un injustifiable sacrifice du plus important levier économique de la société québécoise depuis la Révolution tranquille<sup>69</sup>.

Pour plusieurs détracteurs du mouvement de libéralisation des marchés de l'électricité au Québec, la séparation fonctionnelle et l'ouverture des marchés du gros constituent de dangereux précédents pouvant mener à la privatisation de la société d'État<sup>70</sup>. Ces opposants affirment que les choix commerciaux d'HQ et son alignement stratégique sont préjudiciables pour les contribuables, régressifs et socialement injustes<sup>71</sup>. Ils craignent une hausse des tarifs d'électricité, remettant en cause la garantie d'HQ d'offrir les plus bas tarifs possible aux clients résidentiels du Québec.

---

<sup>66</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Pacte social et modernité réglementaire : Des enjeux réconciliables. Allocution de monsieur Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, à l'occasion du déjeuner-conférence de l'Association de l'industrie électrique du Québec », Allocution ministérielle, Québec, 11 février 2000.

<sup>67</sup> Raphals et Dunsky, p. 72.

<sup>68</sup> Breton et Blain.

<sup>69</sup> Restons maîtres chez nous, *Restons maîtres chez nous*, 2008, En ligne, <<http://www.restonsmaîtrescheznous.qc.ca/ouv.htm>>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>70</sup> Breton et Blain, p. 136.

<sup>71</sup> Ibid., p. 155.

Par contre, d'autres avancent que la hausse des tarifs d'électricité aux consommateurs est un phénomène souhaitable, voire inévitable, auquel nous devons nous préparer<sup>72 73</sup>. Ces tarifs à la consommation pourraient être établis en fonction du prix de vente du producteur au distributeur basé sur les prix payés sur le marché nord-américain ouvert d'exportation d'électricité<sup>74</sup>. Cette hausse, associée à des mesures d'atténuation pour les foyers à faibles revenus et de mesures tarifaires progressives pour les grands consommateurs, constituerait une mesure efficace afin de consacrer les objectifs d'efficacité énergétique, de stimuler l'industrie de la construction-rénovation et d'enrichir collectivement les Québécois par l'exportation des surplus de production générés<sup>75</sup>.

Au cours des dernières années, c'est dans ce contexte de libéralisation des marchés de l'électricité, de modernisation réglementaire et de restructuration d'HQ que l'exploration de filières énergétiques émergentes, comme l'énergie éolienne, a fait son chemin, non sans réticence, à l'intérieur de la *Stratégie énergétique* du MRNF et des *Plans stratégiques* de la société d'État.

Dans le prochain chapitre, l'historique du développement éolien québécois, des premiers balbutiements à la création d'une importante filière énergétique, sera abordé. Le modèle de développement éolien choisi sera analysé au moyen d'une description des ententes au gré à gré, du premier appel d'offres de 1000 MW, du deuxième appel d'offres de 2000 MW et du troisième appel d'offres à venir de 500 MW (250 MW communautaires, 250 MW autochtones). De plus, les implications du modèle de développement éolien retenu seront abordées à la lumière du contexte mondial du marché de l'éolien, du contexte québécois du secteur de l'énergie et des objectifs de développement économique régional poursuivis.

---

<sup>72</sup> Magny.

<sup>73</sup> Jean-Thomas Bernard, « À quel prix vendre l'électricité? », *Policy Options*, janvier-février (1999), p. 56.

<sup>74</sup> Ibid., p. 58.

<sup>75</sup> Magny.

### 1.3 Description du modèle québécois de développement de l'énergie éolienne

#### 1.3.1 Les débuts de la filière

Au Québec, les premiers efforts visant l'exploration de la filière éolienne datent de plus de 30 ans. Dès 1975, par le biais de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), HQ entreprenait l'étude du vent avec l'installation d'une éolienne à axe vertical de 40 kW<sup>76</sup>. À ce moment, l'utilité d'une telle entreprise était d'explorer les différentes options afin de réduire les coûts de production dans les régions éloignées et au réseau autonome, là où la production s'effectuait essentiellement au moyen de centrales thermiques. Une autre éolienne expérimentale à axe vertical, cette fois de 230 kW, était installée aux Îles-de-la-Madeleine en 1977<sup>77</sup>. Puis en 1986, une première éolienne à axe horizontal de 65 kW était implantée à Kuujuaq au Nunavik dans le but de tester la faisabilité technique d'un tel projet pour un réseau autonome sous un froid extrême.

Par la suite, en 1987 à Cap-Chat en Gaspésie, le projet expérimental Éole était lancé avec une éolienne de 4 MW à axe vertical haute de 96 mètres<sup>78</sup>. Cette installation a commercialement produit de l'électricité de 1988 à 1993, mais a ensuite été délaissée, tout comme les recherches dans le domaine de l'éolien, puisque le coût de production de l'hydroélectricité ne justifiait plus les investissements<sup>79 80</sup>.

L'exploration technique de l'énergie éolienne était à ce moment mise en veilleuse, mais l'intérêt pour cette filière comme véritable apport au mix énergétique québécois prenait

---

<sup>76</sup> Hydro-Québec, « Historique de l'éolien à Hydro-Québec », In *Hydro-Québec*, S.d., En ligne, <<http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>77</sup> Idem.

<sup>78</sup> Idem.

<sup>79</sup> Didier Dufour et Évariste Feurty, « Historique du développement éolien au Québec », In *Énergie éolienne et acceptabilité sociale : Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, sous la dir. d'Évariste Feurty, p. 4, 2008, 154 p.

<sup>80</sup> Entretien 6 juin 2008.

tranquille forme. En 1995, conjointement avec le MRN, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et un consultant externe, Wind Economics and Technology (WECTEC), élaboraient une première carte des vents dans le but de connaître le potentiel éolien sur le territoire québécois<sup>81</sup>. La même année, la *Table de consultation du débat public sur l'énergie* recommandait, en plus d'un processus de caractérisation des filières, la détermination d'une quote-part pour l'énergie éolienne, soit une quantité annuelle prédéterminée à être attribuée ou à entrer en service<sup>82</sup>.

En 1996, la nouvelle politique énergétique québécoise rompait avec la précédente en affirmant qu'il n'était plus question d'accorder une priorité absolue aux grands aménagements hydroélectriques et qu'il fallait explorer de nouvelles avenues de production d'électricité<sup>83</sup>. Dans cette veine, la filière éolienne constituait aux yeux du MRNF « une voie avantageuse tant par sa flexibilité que par son impact limité sur l'environnement en plus de constituer un complément intéressant au parc d'Hydro-Québec.<sup>84</sup> » Un certain enthousiasme était manifesté quant aux possibilités de retombées économiques pour certaines régions, au moyen d'éventuelles implantations d'usines de fabrication de composantes<sup>85</sup>.

### 1.3.2 L'avis de la Régie de l'énergie et ses répercussions

Le 8 décembre 1997, le ministre d'État des Ressources naturelles soumettait à la Régie de l'énergie, en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, une demande d'avis sur le développement de l'énergie éolienne au Québec, et plus spécifiquement, sur la

<sup>81</sup> Hydro-Québec, « Historique de l'éolien à Hydro-Québec ».

<sup>82</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, *Pour un Québec efficace : Rapport de la table de consultation du débat public sur l'énergie*, ISBN 2-550-30044-0, Québec, Les Publications du Québec, 1996, 150 p.

<sup>83</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Déclaration ministérielle du ministre d'État des Ressources ».

<sup>84</sup> *Idem*.

<sup>85</sup> *Idem*.

détermination d'une quote-part qui pourrait être allouée au développement et à la promotion de l'énergie éolienne dans un prochain plan de ressources d'HQ<sup>86</sup>. Le ministre désirait en plus connaître les modalités de mise en œuvre d'une telle quote-part, notamment en ce qui concerne la taille et le prix d'achat socialement acceptable pour le Québec. Pour faire suite aux audiences, la Régie proposait dix-huit recommandations, dont plusieurs ont façonné le développement ultérieur de la filière au Québec.

D'abord, en l'absence de répertoire adéquat et précis inventoriant les données du gisement éolien, la Régie recommandait que le MNR entreprenne rapidement « les démarches nécessaires pour compléter une évaluation approfondie de la ressource éolienne afin d'identifier et de catégoriser les sites éoliens les plus prometteurs.<sup>87</sup> » Cette recommandation a été observée par le MRNF qui demandait à la firme Hélimax Énergie en association avec AWS Truewind d'effectuer une cartographie précise de la ressource éolienne ainsi que d'évaluer l'inventaire du potentiel éolien technique exploitable à des fins de production d'électricité<sup>88</sup>.

Publiée en juin 2005, l'étude avançait que le Québec dispose d'un potentiel éolien techniquement exploitable de 3 984 322 MW<sup>89</sup>. Le Nord-du-Québec était identifiée comme une région administrative qui dispose d'un potentiel éolien énorme, mais dont le développement serait contraint par la capacité d'intégration au réseau. Suivaient derrière la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine<sup>90</sup>. Selon une autre étude mandatée par HQ par rapport à la capacité d'intégration

---

<sup>86</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles concernant la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec », A-98-02 - R-3395-97, 1998, p. 2.

<sup>87</sup> Ibid., p. 7.

<sup>88</sup> « Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec », Rapport mandaté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, juin 2005, p. 1.

<sup>89</sup> Idem.

<sup>90</sup> Hélimax Énergie et AWS Truewind, p. 56.

au réseau électrique, le potentiel d'énergie éolienne intégrable était évalué à 3600 MW en 2004 et à 4000 MW en 2015<sup>91</sup>. Une quantité de 4000 MW en énergie éolienne correspond à environ 10 % de la puissance installée d'HQ.

La Régie voyait pour l'éolien une fenêtre d'opportunité réelle à condition d'agir rapidement, modalité essentielle si « le Québec entend se doter d'une industrie éolienne à forte composante québécoise [...] pour faire face à cette concurrence grandissante.<sup>92</sup> » De plus, puisque le contexte énergétique particulier de l'époque n'aurait su justifier le recours à l'éolien, entre autres, en raison d'alternatives de production moins coûteuses, la Régie concluait que l'ajout d'une production éolienne se fondait :

Essentiellement sur la volonté de créer une infrastructure industrielle québécoise d'envergure générant des retombées économiques en termes d'emplois, de développement régional et touristique et enfin, d'exportations de composantes et d'énergie nouvelle.<sup>93</sup>

Dans cette optique, la Régie recommandait la mise en place d'un programme de quote-part de 50 MW installés sur une base annuelle à partir de 2002, échelonnés sur neuf ans et divisés en trois phases de trois ans pour un total de 450 MW en 2011<sup>94</sup>. Pour la Régie, le prix d'achat de cette puissance éolienne devrait résulter d'un processus d'appels d'offres compétitif, ouvert et encadré par un groupe de travail sous la supervision du MRN. Les soumissions retenues seraient celles générant les retombées économiques les plus avantageuses pour le Québec et offrant un prix d'achat le plus bas<sup>95</sup>, qui ne pourrait dépasser le prix d'achat de 5,8 ¢/kWh accordé au projet le Nordais<sup>96</sup>.

---

<sup>91</sup> RSW, « Évaluation de la capacité d'intégration du réseau intégré d'Hydro-Québec au regard de l'ajout de parcs de production d'électricité à partir d'énergie éolienne », Rapport mandaté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, 2005, 52 p.

<sup>92</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles », p. 1.

<sup>93</sup> Idem.

<sup>94</sup> Ibid., p. 12 et p. 23.

<sup>95</sup> Ibid., p. 38.

La première phase du projet le Nordais, mise en service en 1998 à Cap-Chat, est constituée de 76 éoliennes de 750 kW chacune. La deuxième phase du projet, 57 éoliennes de 750 kW chacune, était en service l'année suivante à Matane<sup>97</sup>. Ce parc, érigé par les promoteurs Énergie Éolienne M & N et Le Groupe Axor, a été le résultat de la signature en décembre 1993 par HQ d'un contrat d'achat d'électricité de 100 MW<sup>98</sup>.

Ainsi, dès 1998, la Régie proposait au secteur privé un double rôle de promoteur et de financier dans le développement éolien. Cette position faisait écho au désir d'HQ de ne pas assumer ces mêmes rôles pour les sources d'énergie émergentes, se contentant d'agir à titre de simple acheteur d'énergie par appels d'offres et de laisser la gestion de la ressource au MRN<sup>99</sup>. La société d'État insistait « sur son engagement de ne pas acheter d'énergie à un prix supérieur au prix de la fourniture<sup>100</sup> », prix qu'elle estimait alors à 2,81 ¢/kWh. Elle soulignait aussi le principe selon lequel « le coût additionnel de l'énergie éolienne se devait d'être à la charge du bénéficiaire des retombées économiques, c'est-à-dire le gouvernement.<sup>101</sup> »

Pour HQ et la Régie, le risque et le coût du développement industriel d'une nouvelle ressource énergétique ne revenaient pas automatiquement à HQ, qui ne devrait pas être contrainte de s'y engager<sup>102</sup>. La société d'État exprimait ainsi sa préférence à ne pas

---

<sup>96</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles », p. 25.

<sup>97</sup> Hydro-Québec, « Historique de l'éolien à Hydro-Québec ».

<sup>98</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Le Nordais prend son envol », *Le Devoir* (Montréal), 27 septembre 1999, p. A1.

<sup>99</sup> Hydro-Québec, « Le développement de l'énergie éolienne au Québec », Mémoire déposé par Hydro-Québec devant la Régie de l'énergie, Audience pour déterminer la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec, 30 avril 1998, p. 5.

<sup>100</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles », p. 41.

<sup>101</sup> *Idem.*

<sup>102</sup> *Idem.*

s'aventurer dans une filière autre que celle où elle détient une expertise, l'hydroélectricité. Elle témoignait aussi de son appréciation du risque financier ou des prévisions de rentabilité de l'aventure éolienne. Enfin, le modèle de développement suggéré par la Régie à ce stade s'inscrivait dans la mouvance de la libéralisation des marchés de l'électricité.

Au cours de ces mêmes années, un intérêt se dessinait dans le but de faire de la Gaspésie, région où la qualité des vents est notoire et où la situation économique se dégradait, le terrain de prédilection pour lancer le développement éolien. Déjà en 1997, la Régie de l'énergie recommandait « qu'une étude technique sur la faisabilité d'intégration de 1 000 MW au réseau principal d'Hydro-Québec dans le territoire gaspésien soit entreprise par Hydro-Québec.<sup>103</sup> » En 1998, des intervenants de la Gaspésie demandaient au gouvernement « d'attribuer prioritairement à cette région le développement de l'éolien au Québec. On cherchait à y créer une filière pouvant contribuer à structurer l'économie et générer des emplois permanents.<sup>104</sup> »

Le gouvernement du Québec a répondu favorablement à cette requête. Il annonçait l'instauration d'un crédit d'impôt pour la Gaspésie et d'autres régions maritimes qui soutenaient la fabrication d'éoliennes ou de leurs composantes pour les entreprises situées en Gaspésie et dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matane<sup>105</sup>. La même année, le TechnoCentre éolien, « organisme à but non lucratif dont l'objectif principal est de contribuer à la naissance d'une véritable filière éolienne au Québec, en passant par la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane<sup>106</sup>», était implanté à Gaspé grâce au soutien du gouvernement fédéral et provincial. Plus tard, le Centre CORUS, organisme dédié

---

<sup>103</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles », p. 24.

<sup>104</sup> Dufour et Feurty, p. 5.

<sup>105</sup> Québec, Investissement Québec, « Gaspésie et certaines régions maritimes : Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec », 2008, p. 3.

<sup>106</sup> TechnoCentre éolien, « Le TechnoCentre éolien », In *TechnoCentre éolien*, S.d., En ligne, <[https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le\\_TechnoCentre\\_eolien&em=9](https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le_TechnoCentre_eolien&em=9)>, Consulté le 7 janvier 2009.

à la recherche, au développement et au transfert technologique était créé à Murdochville<sup>107</sup>. Progressivement, ce coin de pays allait être considéré comme le noyau de l'éolien au Québec et porterait l'appellation de « région désignée.<sup>108</sup> » Quelques années plus tard, la région de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine allait devenir, par le biais du Projet ACCORD, la seule région au Québec à utiliser le secteur éolien pour en faire son créneau d'excellence<sup>109 110</sup>.

### 1.3.3 Les ententes de gré à gré et le premier appel d'offres

La recommandation de la Régie quant à l'instauration d'une quote-part d'énergie éolienne était retenue en 2001 alors qu'HQ indiquait, avec la publication de son *Plan stratégique 2002-2006*, que l'entreprise entendait appuyer le développement du potentiel éolien au Québec par un programme d'achat ciblé pouvant atteindre 100 MW par année<sup>111</sup>. Il est à noter que cette prévision d'achat n'était pas placée entre les mains de HQD au moyen d'un appel d'offres mais faisait plutôt partie du plan d'approvisionnement d'HQP.

Ce type d'achat ciblé d'énergie éolienne par la division HQP, hors d'un processus d'appel d'offres, est devenu le mode d'approvisionnement privilégié entre 2002 et 2004. En plus du projet le Nordais, quatre ententes d'achat de gré à gré ont été négociées entre HQP et des promoteurs privés, toutes (à l'exception de Terravents) dans la région désignée. Celles-ci concernent les projets Mont Cooper et Mont Miller (54 MW chacun développés par la

---

<sup>107</sup> Centre CORUS, « Le Centre CORUS », In *Centre Corus*, S.d., En ligne, <[https://www.eolien.qc.ca/?id=87&titre=Le\\_Centre\\_CORUS&em=46](https://www.eolien.qc.ca/?id=87&titre=Le_Centre_CORUS&em=46)>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>108</sup> TechnoCentre éolien, « Industrie éolienne : région désignée », In *Technocentre éolien*, S.d., En ligne, <[https://www.eolien.qc.ca/?id=27&titre=Region\\_designee&em=6387](https://www.eolien.qc.ca/?id=27&titre=Region_designee&em=6387)>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>109</sup> Idem.

<sup>110</sup> TechnoCentre éolien, « Projet Accord », In *Technocentre éolien*, S.d., En ligne, <[https://www.eolien.qc.ca/?id=47&titre=Projet\\_ACCORD&em=6387](https://www.eolien.qc.ca/?id=47&titre=Projet_ACCORD&em=6387)>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>111</sup> Hydro-Québec, « Plan stratégique 2002-2006 », p. 74.

compagnie 3Ci à Murdochville)<sup>112</sup>, le projet Parc éolien du Renard (2,25 MW développés par un consortium de quatre entreprises dans la municipalité de Gaspé) et le projet Terravents (171 MW à installer dans la municipalité de Rivière-du-Loup par Skypower Wind Energy Fund)<sup>113 114</sup>. Les projets réalisés à Murdochville ont été particulièrement novateurs, puisqu'ils permettaient l'entrée en scène de turbines de la nouvelle génération (1,5 MW et plus) et s'appuyaient sur des modalités contractuelles qui n'avaient jusqu'à présent jamais été abordées. En 2008, trois de ces cinq projets se sont concrétisés.

Le développement ultérieur de la filière éolienne au Québec s'est effectué en référence à la loi 116 qui demande à HQD de procéder à des achats d'énergie éolienne au moyen d'un processus d'appel d'offres. Il appert qu'avec le projet Terravents de SkyPower à Rivière-du-Loup<sup>115</sup>, le gouvernement décidait de délaissier complètement la voie des ententes de gré à gré et d'opter pour l'encadrement structuré et compétitif des appels d'offres. HQP signalait plus tard son intention de ne plus interférer dans les appels d'offres de HQD, faisant du contrat avec SkyPower le dernier contrat signé de gré à gré jusqu'à nouvel ordre. Aux yeux d'HQ et du gouvernement, le processus d'appel d'offres permet des coûts d'approvisionnements concurrentiels et maximise les retombées économiques régionales<sup>116</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'annonce de grands appels d'offres allait aussi signifier l'abandon de l'approche de quote-part annuelle prévisible d'énergie éolienne au profit d'une approche

---

<sup>112</sup> Le projet Murdochville (54 MW) a été projeté, mais n'est toujours pas réalisé en ce moment.

<sup>113</sup> Hydro-Québec, « Réponses d'Hydro-Québec Production aux questions complémentaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement », Référence DQ11, Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup, 2006, p. 2.

<sup>114</sup> Hydro-Québec, « L'énergie éolienne au Québec », In *Hydro-Québec*, S.d., En ligne, <[http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/parcs\\_eoliens.html](http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/parcs_eoliens.html)>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>115</sup> Ce projet est controversé au plan local et marqué par des retards, des délais et une diminution de la taille initiale du projet (201 MW). Le projet fut finalement abandonné par le promoteur en décembre 2008 en raison d'une impasse dans les négociations du contrat d'achat avec HQ et le MNRF.

<sup>116</sup> Hydro-Québec, « Réponses d'Hydro-Québec Production », p. 2.

qualifiée de *boom and bust*<sup>117</sup>, ce qui envoyait un signal différent au secteur des turbiniers et des fabricants. Malgré le fait que cette méthode d’approvisionnement commandait la concrétisation de plus grandes quantités d’énergie en une seule annonce, la mise en service des parcs construits allait être échelonnée dans le but d’harmoniser l’intégration au réseau.

Cette approche reflète également la nouvelle réalité réglementaire du secteur énergétique québécois où la décision d’entreprendre la production de nouvelles quantités d’énergie émane du gouvernement du Québec au moyen d’une planification du MRNF et d’une décision par décret ministériel. Cette avenue de développement avait été explorée une première fois, quelques années plus tôt, avec l’annonce d’un nouveau régime d’octroi et d’exploitation des forces hydrauliques du domaine de l’État pour les centrales hydroélectriques de 50 MW et moins<sup>118</sup>. Une différence notable entre l’appel d’offres pour la petite hydraulique et les appels d’offres éoliens est la mesure de présélection de sites à exploiter dans l’hydraulique, mesure absente pour les appels d’offres éoliens.

Au mois de décembre 2002, peu de temps avant le déclenchement d’élections générales au Québec, le gouvernement de Bernard Landry annonçait son intention de lancer une première vague d’appels d’offres d’énergie éolienne pour un total de 1000 MW<sup>119</sup>. L’appel d’offres a officiellement été mis en branle par HQD le 12 mai 2003 et les livraisons par blocs devaient s’étaler de 2006 à 2012<sup>120</sup>. En plus de l’encadrement réglementaire offert par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)<sup>121</sup>, du ministère du

---

<sup>117</sup> Terme utilisé par un spécialiste des questions énergétiques au Québec (entretien 23 mai 2008).

<sup>118</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Allocution du ministre des Ressources naturelles ».

<sup>119</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se tourne vers de nouveaux créneaux d'excellence pour accélérer son développement économique », Communiqué de presse, Québec, 16 décembre 2002.

<sup>120</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 352-2003*, Gazette officielle du Québec, 19 mars 2003, 135<sup>e</sup> année, no 12, p. 1677-1678, Québec, Les Publications du Québec.

<sup>121</sup> Devenu depuis le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation territoriale (MAMROT).

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du MRNF, d'autres règles encadraient cet appel d'offres. Le gouvernement statuait que les soumissions devaient se trouver sur le territoire de la Gaspésie ou de la MRC de Matane et chaque projet de parc éolien devait réaliser des dépenses et des investissements dans cette région pour des pourcentages d'un minimum de 40 % des coûts globaux du projet dans le cas des livraisons débutant en 2006, de 50 % des coûts globaux du projet dans le cas des livraisons débutant en 2007 et de 60 % des coûts globaux du projet dans le cas des livraisons ultérieures au 1<sup>er</sup> décembre 2007<sup>122</sup>. Cet appel d'offres avait aussi pour objectif de jeter les bases d'une nouvelle industrie éolienne québécoise sur le territoire de la région désignée.

Les huit projets de parcs éoliens retenus ont été dévoilés le 4 octobre 2004<sup>123</sup>. Six de ces huit projets ont été attribués à la compagnie Cartier Énergie Éolienne et deux à la compagnie Northland Power (les deux compagnies utilisent les composantes technologiques du manufacturier GE Wind)<sup>124</sup>. Neufs promoteurs et trois turbiniers internationaux avaient participé à l'appel d'offres et leurs projets totalisaient près de 4000 MW<sup>125</sup>. Pour ces contrats de 20 ans, le prix moyen de l'énergie offert était de 6,5 ¢/kWh, auquel se rajoutaient les coûts de transports et de raccordement (1,3 ¢/kWh) et d'équilibrage (0,9 ¢/kWh), déboursés par HQ pour un total de près de 8,7 ¢/kWh<sup>126 127</sup>. Les nouveaux parcs éoliens de la péninsule gaspésienne ont exigé une modernisation du réseau et le rajout d'une ligne de transport<sup>128 129</sup>.

---

<sup>122</sup> Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des Évaluations environnementales, « Appels d'offres d'Hydro-Québec pour 3000 MW d'énergie éolienne et autres projets éoliens au Québec », Document déposé au Bureau des audiences publiques, Audiences sur le projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc., 233-DB4 – 6211-09-009, 19 avril 2006, 3 p.

<sup>123</sup> Hydro-Québec, « Appel d'offres pour l'électricité produite à partir d'éoliennes : Hydro-Québec retient huit soumissions pour un total de 990 MW », Communiqué de presse, Gaspé, 4 octobre 2004.

<sup>124</sup> *Idem*.

<sup>125</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît », A-2004-01 - R-3526-2004, 2004, En ligne, <[http://www.regie-energie.qc.ca/Avis\\_2004\\_01.html](http://www.regie-energie.qc.ca/Avis_2004_01.html)>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>126</sup> Hydro-Québec, « Appel d'offres pour l'électricité produite à partir d'éoliennes ».

### 1.3.4 Le Suroît et le deuxième appel d'offres

Parallèlement au développement éolien qui prenait tranquillement forme, les décideurs québécois exploraient d'autres avenues d'approvisionnement en énergie. Dans les faits, la filière éolienne se trouvait en compétition avec une autre filière énergétique très prisée à l'époque par le gouvernement et HQ. Pour ceux-ci, la construction de centrales thermiques au gaz constituait, au début de l'an 2000, une solution nécessaire afin de sécuriser les approvisionnements en énergie et de profiter pleinement des occasions d'affaires rentables sur les marchés de gros au Québec et en périphérie<sup>130</sup>.

Le projet de construction de la centrale thermique du Suroît, d'une puissance de 807 MW, constituait le principal point de friction entre les tenants des différentes options d'approvisionnement. En 2004 et 2005, le recours à cette source d'énergie était contesté par plusieurs groupes environnementaux, en plus d'être malmené dans l'opinion publique. Pour les opposants, il était inconcevable d'ajouter, à l'ère du Protocole de Kyoto, une importante source additionnelle d'émission de gaz à effet de serre (GES). HQ et le gouvernement devaient plutôt concentrer leurs efforts du côté de l'efficacité énergétique et de l'énergie éolienne.

De l'autre côté, les arguments de l'indépendance et de la sécurité énergétique étaient avancés par la société d'État. Faire appel à cette source d'énergie permettait, sans avoir recours à l'importation massive, de sécuriser les périodes de pointe en demande d'électricité et les besoins additionnels qui se profilaient, selon certains scénarios prévisionnels, dans un

---

<sup>127</sup> Ce prix de 8,7 ¢/kWh a été revu à la baisse depuis et est établi à 8,3 ¢/kWh. (Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « L'énergie pour construire le Québec de demain : La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 », ISBN : 2-550-46951-8, 2006, p. 31).

<sup>128</sup> Hydro-Québec, « Appel d'offres pour l'électricité produite à partir d'éoliennes ».

<sup>129</sup> Carl Thériault, « Énergie éolienne dans l'Est du Québec : Trop d'électricité pour la capacité des lignes ». *Le Soleil* (Québec), 8 novembre 2008.

<sup>130</sup> Hydro-Québec, « Plan stratégique 2002-2006 », p. 74-75.

avenir très rapproché<sup>131</sup>. Le MRNF a alors demandé l'avis de la Régie de l'énergie, dans ce contexte de préoccupation sur la sécurité énergétique des Québécois, à savoir si le projet de centrale thermique du Suroît était nécessaire à cette fin. Dans sa réponse du 30 juin 2004, la Régie considérait alors :

Que le projet du Suroît n'est pas indispensable à la sécurité des approvisionnements en électricité; il est cependant souhaitable dans la situation actuelle de précarité et surtout de dépendance envers les importations. Il fournit une marge de manœuvre qui est dans l'intérêt du public, alors que ses impacts environnementaux peuvent être grandement atténués.<sup>132</sup>

En plus de recommander des objectifs d'efficacité énergétique plus musclés, la Régie prenait acte du succès du premier appel d'offres (à peine clos) quant à l'intérêt marqué des industriels et aux prix compétitifs offerts<sup>133</sup>. La mise en œuvre d'un objectif de 2000 à 3000 MW supplémentaires en énergie éolienne était recommandée, tout comme la tenue d'un débat sur le processus de choix des filières<sup>134</sup>. En 2004, suite aux conclusions de la Régie et face à l'opinion publique défavorable, le projet de centrale thermique du Suroît était abandonné<sup>135</sup>.

L'intérêt d'HQ et du gouvernement pour l'énergie éolienne a alors connu une progression marquée<sup>136</sup>. À partir de 2004, ce renoncement mettait la filière éolienne à l'agenda politique de façon plus visible. Dès lors, la société d'État et le gouvernement ont amplifié le battage autour de l'énergie éolienne. Source énergétique renouvelable, faible émission de gaz à effet

---

<sup>131</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique ».

<sup>132</sup> Idem.

<sup>133</sup> Idem.

<sup>134</sup> Idem.

<sup>135</sup> Ludwig Desjardins et Michel Gariépy, « Le poids du réseau dans ou contre le projet urbain? », *Flux*, vol. 2-3, no 60/61 (2005), p. 35.

<sup>136</sup> Maya Jegen, « L'acceptation sociale des projets éoliens au Québec », Rapport mandaté par Ressources naturelles Canada, 2008, p. 6.

de serre, complément naturel à l'hydroélectricité, coûts de production en constante diminution au moyen d'avancées technologiques, création d'emplois, développement économique régional et création d'une niche économique en Amérique du Nord constituaient les principaux arguments de la promotion actualisée et réhabilitée de l'éolien<sup>137</sup>.

En 2005, l'intérêt pour la filière éolienne se confirmait en définitive avec l'annonce par décret gouvernemental d'un important appel d'offres de 2000 MW par HQD<sup>138</sup>. Cet appel d'offres était le plus important jamais lancé en Amérique du Nord<sup>139</sup>. Le processus était cette fois-ci ouvert à toutes les régions du Québec.

L'encadrement réglementaire offert par le gouvernement du Québec s'est également précisé au cours de ce second appel d'offres avec la publication de documents de soutien. Entre autres, la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du MAMR publiait en 2007 *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement*<sup>140</sup>, le *Guide d'intégration des éoliennes au territoire*<sup>141</sup> et le document *La participation des municipalités aux projets éoliens*<sup>142</sup>. De son côté, le MRNF proposait, de 2004 à 2007, des outils d'implantation comme le *Plan régional de développement du territoire public – volet éolien – pour la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane (PRDTP)*<sup>143</sup>, le *Cadre d'analyse*

---

<sup>137</sup> Jegen, p. 6.

<sup>138</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 926-2005*, Gazette officielle du Québec, 15 octobre 2005, 137<sup>e</sup> année, no 41B, p. 5859B, Québec, Les Publications du Québec.

<sup>139</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Un chantier éolien de quatre milliards », *Le Devoir* (Montréal), 6 mai 2008.

<sup>140</sup> ISBN 978-2-550-49038-8, 2007, 20 p.

<sup>141</sup> ISBN 978-2-550-49126-2, 2007, 38 p.

<sup>142</sup> *Ibid.*, 40 p.

<sup>143</sup> « Les plans régionaux de développement du territoire public », In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*, S.d.

*pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État*<sup>144</sup> et le *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère*<sup>145</sup>.

Les soumissions retenues se devaient de répondre aux critères suivants : un minimum de 60 % des coûts globaux de chaque parc éolien devait être engagé au Québec et un minimum de 30 % du coût des éoliennes devait être engagé dans la MRC de Matane et la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine<sup>146</sup>. En tout, HQ a reçu 66 soumissions provenant de plus de 25 promoteurs totalisant 7724 MW<sup>147</sup>.

Le 5 mai 2008, HQ retenait 15 soumissions pour un total de 2004 MW<sup>148</sup>. Le coût total des offres retenues était de 10,5 ¢/kWh, pour un prix moyen de l'énergie retenue de 8,7 ¢/kWh plus le coût de transport de 1,3 ¢/kWh et d'équilibrage de 0,5 ¢/kWh<sup>149</sup>. Selon HQ, ces projets représentaient « des investissements de l'ordre de 5,5 milliards de dollars, dont 1,1 milliard de dollars en transport.<sup>150</sup> » HQD devait compléter la signature des contrats avec les promoteurs retenus et la livraison de cette électricité devrait s'échelonner de 2011 à 2015. Deux importants turbiniéristes allemands, Enercon et REpower, ont été retenus pour la réalisation des parcs. Ces fabricants et certains de leurs fournisseurs se voient contraints d'implanter des usines dans la région désignée afin de répondre aux exigences de contenu régional et provincial<sup>151</sup>.

---

<sup>144</sup> ISBN 978-2-550-49204-7, 2007, 24 p.

<sup>145</sup> « *Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public : Guide pour la réalisation d'intégration et d'harmonisation paysagères* », ISBN 2-550-44110-9, 2005, 24 p.

<sup>146</sup> Hydro-Québec, « Appel d'offres pour l'achat de 2000 MW d'énergie éolienne : Hydro-Québec retient 15 soumissions », Communiqué de presse, Montréal, 5 mai 2008.

<sup>147</sup> Hydro-Québec, « Appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne initié par le gouvernement du Québec : Hydro-Québec Distribution reçoit 66 soumissions pour 7724 MW », Communiqué de presse, Montréal, 19 septembre 2007.

<sup>148</sup> Hydro-Québec, « Appel d'offres pour l'achat de 2000 MW d'énergie éolienne ».

<sup>149</sup> *Idem*.

<sup>150</sup> *Idem*.

### 1.3.5 L'appel d'offres communautaire

Un troisième appel d'offres de 500 MW, réservé aux projets émanant des communautés autochtones (250 MW) et aux projets communautaires (250 MW), a été lancé le 30 avril 2009 par HQD<sup>152</sup>. Cette troisième vague d'achat est annoncée depuis 2006 dans la *Stratégie énergétique 2006-2005* du MRNF<sup>153</sup>. Cet appel d'offres arrive suite aux critiques qui s'élevaient dans le monde municipal, coopératif et autochtone quant au peu d'importance accordé par HQ à l'objectif de participation et d'intégration des communautés locales et autochtones. Au Québec, cet aspect incontournable du développement éolien fut relevé une première fois en 1998 par des intervenants à la Régie de l'énergie<sup>154</sup>. Cet appel d'offres sera notamment l'occasion pour des projets refusés auparavant de se convertir à l'approche communautaire et pour des projets communautaires autrefois refusés de faire une deuxième tentative<sup>155</sup>.

Le décret gouvernemental sur le bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires publié le 12 novembre 2008 expose les règles du jeu pour l'appel d'offres du distributeur. Un prix plafond de 12,5 ¢/kWh excluant le coût de transport et le service d'équilibrage a été établi<sup>156</sup> <sup>157</sup>. La communauté locale devra également détenir une participation représentant un minimum de 30 % de la capitalisation et du contrôle du

---

<sup>151</sup> Enercon a choisi de s'installer à Matane alors que Repower n'a toujours pas arrêté son choix.

<sup>152</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Projets éoliens au Québec*.

<sup>153</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « L'énergie pour construire le Québec de demain », p. 30.

<sup>154</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles », p. 20.

<sup>155</sup> Trois projets de type communautaire ou coopératif ont été refusés au cours de l'appel d'offres de 2000 MW, malgré la certitude de la part des soumissionnaires qu'ils présentaient des projets concurrentiels.

<sup>156</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 1046-2008*, Gazette officielle du Québec, 12 novembre 2008, 140<sup>e</sup> année, no 46, p. 5906-5907.

<sup>157</sup> Un prix de 9,5¢/kWh avait originellement été établi, mais ce prix a été revu à la hausse.

projet<sup>158</sup>. Les soumissions dépassant ces pourcentages de participation seront privilégiées. Afin d'assurer une répartition régionale, les projets seront limités à une grandeur maximale de 25 MW et pas plus de 25 MW ne pourront être octroyés sur le territoire d'une même MRC<sup>159</sup>. Ces projets communautaires sont également contraints d'engendrer un minimum de 60 % des coûts globaux réalisé au Québec et un minimum de 30 % dans la région désignée<sup>160</sup>. Les résultats de cet appel d'offres devraient être connus en 2010.

### 1.3.6 Modèle de développement et état actuel de la filière

Après ces quelques années de mise en œuvre de la filière éolienne au Québec, les principaux attributs du modèle de développement se profilent. Celui-ci est caractérisé par un démarrage rapide de la filière<sup>161</sup> au moyen de la construction de grands parcs à l'ère de la nouvelle génération des turbines. Ces parcs implantés en milieux habités ou en terres publiques sont financés, construits et opérés par des promoteurs privés nationaux et internationaux et le seront bientôt par un petit nombre de coopératives et de communautés. La planification de l'approvisionnement en énergie éolienne n'émane ni du milieu d'accueil ni de la société d'État, mais de décisions politiques du gouvernement du Québec<sup>162</sup>. Avec un premier appel d'offres restreint à une région et l'exigence de contenu régional gaspésien, le modèle éolien constitue aussi un programme de développement économique pour la région désignée de la MRC de Matane et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Dans le processus, HQ est passée d'un statut de simple acheteur aux multiples réticences par rapport au développement de la filière, à un statut de maître d'œuvre. Les divisions de la

---

<sup>158</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 1046-2008*.

<sup>159</sup> *Idem*.

<sup>160</sup> *Idem*.

<sup>161</sup> Jegen, p. 6.

<sup>162</sup> Spécialiste des questions énergétiques au Québec (Entretien 23 mai 2008).

société d'État possèdent chacune différents mandats dans le développement éolien: HQD supervise les appels d'offres et signe les contrats d'approvisionnement, TransÉnergie offre le service de transport de l'énergie et HQP offre le service d'intégration et d'équilibrage à HQD<sup>163</sup>. À remarquer que sur l'avis du gouvernement, HQP a opté de ne pas devenir promoteur éolien, option légale à sa disposition<sup>164</sup>. « Afin de favoriser le jeu de la concurrence et d'assurer une participation maximale du secteur privé au processus d'appel d'offres pour le 2000 MW en cours et le prochain 500 MW, le gouvernement souhaite qu'Hydro-Québec Production n'y participe pas.<sup>165</sup> »

L'énergie éolienne demeure au Québec une énergie complémentaire à l'hydroélectricité. Avec l'objectif de 4000 MW à l'horizon 2015, le taux de pénétration éolien s'établira à 10 % en puissance installée<sup>166</sup>. Bien que des MW supplémentaires en énergie éolienne ne figurent pas aux derniers plans du MRNF, HQ a déjà avancé qu'il serait possible de construire 100 MW additionnels pour chaque tranche de 1000 MW d'hydroélectricité ajoutés<sup>167</sup>.

L'enthousiasme suscité par la construction de ces projets d'énergie verte et l'expansion du secteur industriel éolien au Québec sont toutefois modérés par les critiques émanant de plusieurs milieux. Alors qu'une vaste majorité de gens s'inscrit en faveur de l'énergie éolienne d'un point de vue général, des objections émergent quant à l'inclinaison idéologique des politiques et à la mise en œuvre de la filière. Comme l'indique une récente revue de la presse écrite québécoise au sujet du développement éolien, la notion d'acceptabilité sociale se

---

<sup>163</sup> En vertu du contrat d'équilibrage en vigueur, HQP reçoit l'ensemble de l'énergie produite par les parcs éoliens et fournit HQD avec une énergie constante à l'année longue.

<sup>164</sup> Québec, Assemblée nationale, *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives (loi 116)*.

<sup>165</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « L'énergie pour construire le Québec de demain », p. 32.

<sup>166</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Énergie éolienne », In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*, S.d., En ligne, <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/index.jsp>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>167</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « L'énergie pour construire le Québec de demain », p. 32.

trouve au centre des discussions<sup>168</sup>. Est réprouvé le manque de consultation, de transparence, de participation publique, d'équité sociale, de respect de l'environnement et des communautés d'accueil, etc. Ces critiques culminent par une remise en question des orientations du modèle de développement actuel.

Afin de mieux comprendre la question d'acceptabilité sociale qui marque les projets éoliens québécois, le prochain chapitre sera consacré à une revue de la littérature scientifique sur le sujet. Le concept d'acceptabilité sociale chez différents auteurs sera également abordé. À la lumière des écrits de Szarka, l'aspect de l'acceptabilité sociale lié au choix du modèle de développement éolien québécois constituera le point central de l'analyse à venir.

---

<sup>168</sup> Jegou, p. 12-13.

## CHAPITRE II

### LA QUESTION DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ÉOLIENS

#### 2.1 Revue de littérature

Au cours des récents épisodes du développement éolien au Québec, la question de l'acceptabilité sociale s'est révélée comme un enjeu majeur du développement de la filière<sup>169</sup>. Il est à noter que cet aspect des projets d'énergie renouvelable a été, jusqu'au tournant des années 1990, largement occulté par les promoteurs et les autorités qui n'envisageaient pas de difficultés liées à l'implantation de cette technologie<sup>170</sup>. Alors que cette forme d'énergie bénéficie d'un vaste appui auprès du public<sup>171 172</sup>, l'acceptabilité de projets précis peut poser problème en raison, notamment, des divergences qui émergent autour des investissements, du choix des sites et du processus de participation publique.

Au Québec comme dans certaines régions du monde, l'acceptabilité sociale des projets éoliens n'est pas seulement abordée au regard des impacts locaux et régionaux. Les insatisfactions entourant l'éolien mènent certains acteurs à une remise en question du modèle de développement en entier (propriété, financement, taille, coûts, intégration au réseau, rôle

---

<sup>169</sup> Claude Turcotte, « Hydro-Québec met en garde les producteurs d'énergie éolienne », *Le Devoir* (Montréal), 27 septembre 2006.

<sup>170</sup> Rolf Wüstenhagen, Marteen Wolsink et Mary Jean Bürer, « Social Acceptance of Renewable Energy Innovation: An Introduction to the Concept », *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2683.

<sup>171</sup> Observ'ER, « Wind Energy Barometer 177 », In *Observ'ER : Observatoire des énergies renouvelables*, 2007, En ligne, <[http://www.energies-renouvelables.org/observer/stat\\_baro/observ/baro177](http://www.energies-renouvelables.org/observer/stat_baro/observ/baro177)>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>172</sup> Columbia Broadcasting System, « CBS News/New York Times Poll », In *Pollingreport.com*, 2007, En ligne, <<http://www.pollingreport.com/energy.htm>>, Consulté le 29 août 2008.

d'HQ, etc.) et à des propositions d'alternatives<sup>173</sup>. C'est dans ce contexte que nous commencerons par circonscrire, dans un premier temps, la notion d'acceptabilité sociale.

### 2.1.1 Les préoccupations environnementales

Bon nombre de recherches ont été effectuées à propos de l'acceptabilité sociale des projets éoliens. Des études irlandaises et britanniques suggèrent que les préoccupations environnementales de la population au sujet des impacts potentiels d'un parc éolien sont de nature subjective et partiellement déterminées par des facteurs sociologiques, comme la connaissance personnelle de la technologie<sup>174</sup>, l'exposition à des reportages médiatiques particuliers<sup>175</sup> et l'opinion d'amis et de proches vivant à proximité<sup>176</sup>.

De plus, l'évaluation de l'impact visuel des installations éoliennes et des lignes de transports d'électricité qui s'y rattachent constitue, selon Wolsink, l'enjeu environnemental de la plus haute importance<sup>177</sup>. Les enjeux paysagers entourant l'installation de parcs éoliens peuvent effectivement générer tensions et discordes. À ce propos, une revue critique d'études européennes démontre que les grands parcs éoliens sont généralement perçus plus négativement que les plus petits parcs éoliens<sup>178</sup>. La possibilité de subir les contrecoups des

---

<sup>173</sup> Jegen.

<sup>174</sup> Sustainable Energy Ireland, « Attitudes towards the Development of Wind Farms in Ireland », 2003, p. 24.

<sup>175</sup> Godfrey Boyle (dir. publ.), *Renewable Energy: Power for a Sustainable Future*, 2<sup>e</sup> édition, Oxford: Oxford University Press, 2004, p. 12.

<sup>176</sup> Patrick Devine-Wright, « Beyond NIMBYism: Towards an Integrated Framework for Understanding Public Perceptions of Wind Energy », *Wind Energy*, vol. 8, no 2 (2005), p. 138.

<sup>177</sup> « Wind Power Implementation: The Nature of Public Attitudes. Equity and Fairness Instead of Backyard Motives ». *Renewable and Sustainable Energy*, vol. 11, no 6 (2007), p. 1206.

<sup>178</sup> Devine-Wright.

effets stroboscopiques et de la réflexion solaire sur les pales est aussi source de méfiance chez les populations concernées.

L'intrusion visuelle que constitue l'érection d'un parc éolien peut également s'avérer comme nuisible au tourisme dans les régions où l'industrie récréotouristique constitue une force économique importante. Cependant, des études réalisées en Écosse et au Pays de Galles à ce sujet indiquent des résultats contradictoires; certains répondants considèrent la vue d'éoliennes comme repoussante, alors que d'autres voient en ces installations une destination touristique potentielle à visiter<sup>179</sup> <sup>180</sup>. De ce côté-ci de l'Atlantique, à l'Île-du-Prince-Édouard, les touristes et les résidents s'inscrivent en faveur de la production éolienne actuelle et même d'ajouts de MW éoliens supplémentaires<sup>181</sup>. Les visiteurs de cette province s'accordent pour dire que l'image de marque touristique « *Gentle Island* » est compatible avec la présence de parcs éoliens<sup>182</sup>.

Au Québec, une étude réalisée en 2004 pour le compte du TechnoCentre éolien de Gaspé révèle que la perception à l'égard des éoliennes des touristes en séjour dans la région gaspésienne, où l'industrie récréotouristique est importante et où certains craignent que la présence de parcs éoliens nuise au tourisme, est très positive. En fait, selon l'étude, 94,7 % des touristes en ont une bonne impression et de ce nombre, 42,3 % disent en avoir une excellente<sup>183</sup>. Il importe cependant de mentionner que cette étude révèle une réalité qui

---

<sup>179</sup> NFO System Three, « Investigation into the Potential Impact of Wind Farms on Tourism in Wales », Rapport mandaté par Wales Tourist Board, 2003, En ligne, <[http://www.industry.visitwales.co.uk/upload/pdf/Windfarms\\_research\\_eng.pdf](http://www.industry.visitwales.co.uk/upload/pdf/Windfarms_research_eng.pdf)>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>180</sup> NFO System Three, « Investigation into the Potential Impact of Wind Farms on Tourism in Scotland », Rapport mandaté par Visit Scotland, 2002, 190 p.

<sup>181</sup> The Tourism Research Centre, School of Business, University of PEI, « Wind Energy Report: Views of Residents of PEI and Visitors to PEI », 2008, p. 15.

<sup>182</sup> Idem.

<sup>183</sup> Richard Guay Marketing, « Étude de marketing auprès des touristes de la Gaspésie afin de connaître leurs attitudes face à l'installation d'éoliennes », Étude mandatée par le TechnoCentre éolien, 2004, p. 3.

précède l'annonce de plusieurs centaines de MW éoliens supplémentaires concentrées dans la région (Gaspésie et MRC de Matane) et, du même coup, ne considère pas l'effet cumulatif des parcs.

Le bruit généré par les composantes mécaniques et par la rotation des pales des éoliennes se trouve aussi à l'origine des craintes et de la méfiance de la population, ayant pour conséquence d'ériger une barrière significative au développement de la filière<sup>184</sup>. Pederson et Persson Wayne ont démontré que la magnitude du dérangement causée par le bruit est influencée par l'opinion des gens au sujet de l'impact visuel des tours<sup>185</sup>. Néanmoins, d'après un groupe de recherche de l'Université Salford, les dérangements causés par le bruit peuvent être grandement minimisés à la faveur d'un choix d'emplacement approprié des tours<sup>186</sup>.

De plus, les terres requises pour l'installation de parcs éoliens peuvent constituer un autre sujet de controverse. Selon une indication de la British Wind Energy Association (BWEA), bien que les tours d'un parc éolien soient réparties sur de vastes surfaces, l'empreinte engendrée sur les sols par les éoliennes n'est que de 1 à 2 % du total de la superficie du parc<sup>187</sup>. Eltham, Harrison et Allen notent par ailleurs que, contrairement aux autres infrastructures de production d'électricité (barrages hydroélectriques, centrales nucléaires et centrales au gaz), les terres ayant accueilli des tours éoliennes peuvent retrouver leur usage d'antan suite à leur démantèlement<sup>188</sup>.

---

<sup>184</sup> Stefan Oerlemans, Pieter Sijtsmaa et Beatriz Mendez Lopez, « Location and Quantification of Noise Sources on a Wind Turbine », *Journal of Sound and Vibration*, vol. 299, no 4-5 (2007), p. 881.

<sup>185</sup> « Perception and Annoyance Due to Wind Turbine Noise : A Dose-Response Relationship », *The Journal of the Acoustical Society of America*, vol. 116, no 6 (2004), p. 3460-3470.

<sup>186</sup> Andy Moorhouse, Malcolm Hayes, Sabine von Hunerbein, Ben Piper et Mags Adams, University of Salford, « Research into Aerodynamic Modulation of Wind Turbine Noise », Rapport mandaté par DEFRA, DBERR et DCLG, 2007, p. 46-47.

<sup>187</sup> « Frequently Asked Questions », In *British Wind Energy Association*, En ligne, <<http://www.bwea.com/ref/faq.html>>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>188</sup> « Change in Public Attitudes towards a Cornish Wind Farm : Implications for Planning », *Energy Policy*, vol. 36, no 1 (2008), p. 24.

D'autres préoccupations environnementales régulièrement soulevées comme éléments de méfiance de la population peuvent être réduites, voire évitées, si elles sont prises en compte de manière efficace dans le choix d'emplacement et dans l'aménagement des parcs. Par exemple, un choix approprié de sites hors des zones trop sensibles peut contribuer à réduire la menace que posent les tours et les pales d'éoliennes sur la faune aviaire<sup>189</sup>. Aussi, les problèmes d'interférence des signaux satellitaires de télévision et de téléphonie cellulaire causés par le mouvement de rotation des pales<sup>190</sup> peuvent être atténués grâce à un ensemble de mesures techniques, comme l'installation d'un réseau local de retransmission ou l'achat d'équipement alternatif à la charge du promoteur.

### 2.1.2 Le processus de planification et le développement territorial

La question de l'acceptabilité sociale se pose également du point de vue du processus de planification et du développement territorial. Les terres convoitées par les promoteurs éoliens pour la qualité des vents sont régulièrement celles ayant une valeur particulière pour la beauté naturelle des paysages et celles n'étant pas consacrées au développement industriel à grande échelle. Fortin signale que la construction de parcs éoliens sur ces terres équivaut à une réorientation dans leur utilisation et leur aménagement, suscitant multiples désaccords<sup>191</sup>.

Au Québec, l'importance de l'enjeu social en aménagement du paysage est reconnue dans le document d'orientation sur l'aménagement des parcs éoliens du MAMR<sup>192 193</sup>. Ce sont les

---

<sup>189</sup> Eltham et al., p. 24.

<sup>190</sup> H. S. Dabis et R. J. Chignell, « Wind Turbine Electromagnetic Scatter Modelling Using Physical Optics Techniques », *Renewable Energy*, vol. 16, no 1 (1999), p. 882-887.

<sup>191</sup> « Développement durable, justice environnementale et paysage : La qualité du territoire comme enjeu d'équité sociospatiale », In *Le développement social : Un enjeu pour l'économie sociale*, sous la dir. de Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay, p. 267-295, Sainte-Foy (Qué.), Presses de l'Université du Québec, 2006, 374 p.

<sup>192</sup> Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement ».

MRC qui sont responsables de l'élaboration de ces schémas, appelés règlements de contrôle intérimaire (RCI). Une certaine variabilité entre les RCI de différentes MRC est chose commune au Québec. Ce phénomène est également rencontré en Angleterre où différentes autorités locales ont adopté des politiques distinctes par rapport aux énergies renouvelables et ont interprété les objectifs et les intentions du plan national de façon différente<sup>194</sup>. Dans ce pays, cette variabilité ou disparité régionale dans la réglementation et la prise de décision a semé un doute dans la population au sujet du véritable désir de succès des autorités pour la filière éolienne<sup>195</sup>.

### 2.1.3 Les attitudes et les opinions du public

Certains chercheurs ont scruté les opinions et les attitudes du public à l'égard des projets éoliens. Comme mentionné précédemment, pour Bell, Gray et Haggett, il importe de distinguer l'appui du public envers l'énergie éolienne des opinions formulées concernant l'érection de parcs éoliens<sup>196</sup>. Partant de cette distinction, plusieurs chercheurs se sont intéressés au phénomène NIMBY ou « Pas dans ma cour » afin d'expliquer la disparité entre les opinions favorables à la filière éolienne et l'opposition rencontrée dans la communauté par rapport à la construction de parcs éoliens<sup>197</sup>. Toutefois, les études à propos du phénomène « Pas dans ma cour » arrivent à des conclusions divergentes. Pour les uns, l'effet

---

<sup>193</sup> Devenu depuis le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation territoriale (MAMROT).

<sup>194</sup> R. V. Birnie, C. H. Osman, S. Leadbeater et M. Smith, « A Review of the Current Status of Wind Energy Developments in Scotland », *Scottish Geographical Journal*, vol. 115, no 4 (1999), p. 283-295.

<sup>195</sup> Trevor J. Price, « Is Renewable Energy Planning Blowing in the Wind? », *Local Government Studies*, vol. 30, no 2 (2004), p. 266-275.

<sup>196</sup> « The 'Social Gap' in Wind Farm Siting Decisions: Explanations and Policy Responses », *Environmental Politics*, vol. 14, no 4 (2005), p. 475.

<sup>197</sup> Wüstenhagen et al., p. 2686-2687.

NIMBY est prépondérant dans l'attitude des populations locales, alors que pour les autres, ce constat est une trop grande simplification d'une réalité plus complexe<sup>198 199</sup>.

Les chercheurs ayant critiqué la simplicité du phénomène NIMBY mettent de l'avant une panoplie d'autres facteurs à la base des oppositions locales à la venue de parcs éoliens. Entre autres, l'attitude de groupes communautaires et leur positionnement par rapport à la construction d'un parc<sup>200</sup>, les croyances du public par rapport à certains impacts des parcs éoliens<sup>201</sup>, les modes de communication et de consultation employés dès les premiers pas du processus de planification des parcs<sup>202</sup>, les contraintes institutionnelles déterminant la nature du processus de planification et la suspicion envers les intentions réelles des promoteurs<sup>203</sup> figurent parmi les facteurs avancés dans les études de cas.

L'attitude et les opinions du public relativement aux projets de parcs éoliens constituent des éléments flexibles et changeants. Wolsink avance que ceux-ci peuvent se modifier et évoluer au cours du processus de planification et de l'érection du parc et lorsqu'il devient opérationnel (l'après construction)<sup>204</sup>. Les quelques études ayant pour objet l'évolution de

---

<sup>198</sup> Derek Bell et al., p. 472-474.

<sup>199</sup> Maarten Wolsink, « Invalid Theories Impede our Understanding: A Critique on the Persistence of the Language of NIMBY », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 31, no 1 (2006), p. 89-90.

<sup>200</sup> Dan Van der Horst, « NIMBY or Not: Exploring the Relevance of Location and the Politics of Voiced Opinions in Renewable Energy Siting Controversies », *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2711-2712.

<sup>201</sup> Maarten Wolsink, « Dutch Wind Power Policy: Stagnating Implementation of Renewables », *Energy Policy*, vol. 35, no 24 (1996), p. 1085-1087.

<sup>202</sup> Catherine Gross, « Community Perspectives of Wind Energy in Australia: The Application of a Justice and Community Fairness Framework to Increase Social Acceptance », *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2735-2736.

<sup>203</sup> Maarten Wolsink, « Wind Power and the NIMBY Myth: Institutional Capacity and the Limited Significance of Public Support », *Renewable Energy*, vol. 21, no 1 (2000), p. 49-64.

<sup>204</sup> « Planning of Renewables Schemes: Deliberative and Fair Decision-Making on Landscape Issues Instead of Reproachful Accusations of Non-Cooperation », *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2696.

l'acceptabilité sociale indiquent une amélioration dans l'acceptabilité des projets, chez les populations locales, entre l'étape de planification et l'après-construction; les craintes, appréhensions et dérangements véritables s'avérant moindres qu'envisagés au préavis<sup>205 206</sup>  
207 208 209

Au Québec, une enquête réalisée à l'automne 2007 par Multi-Réso, firme de consultants spécialisée en énergie, démontre que le fait de vivre à proximité d'un parc d'éoliennes augmente l'acceptabilité envers cette forme d'énergie verte au lieu de la réduire<sup>210</sup>. Parmi les répondants à ce sondage, 83 % étaient favorables aux éoliennes avant leur installation. Un an plus tard, 86 % des répondants se disaient satisfaits du fonctionnement du parc d'éoliennes construit dans leur milieu<sup>211</sup>. D'autres recherches au sujet des opinions et des motivations des populations avoisinantes à des parcs éoliens démontrent l'importance des valeurs d'équité et de justice dans le processus de prise de décision, d'où l'importance, selon Wolsink, d'intégrer, entre autres, la population locale au début du processus de choix d'emplacement des tours<sup>212</sup>. Simon et Wüstenhagen établissent que l'opposition à l'égard de la filière

---

<sup>205</sup> Maarten Wolsink, « Attitudes and Expectancies about Wind Turbines and Wind Farms », *Wind Energy*, vol. 13 (1989), p. 196-206.

<sup>206</sup> DTI et Exeter Enterprises, « Public Attitudes to Wind Energy : A Survey of Opinion in Devon and Cornwall », In *British Wind Energy Association*, 1994, En ligne, <<http://www.bwea.com/ref/surveys-90-96.html>>, Consulté le 29 août 2008.

<sup>207</sup> Anna Dudleston, System Three Social Research, « Public Attitudes towards Wind Farms in Scotland: Results of a Residents Survey », 2000, 40 p.

<sup>208</sup> Simon Brauholtz, Market Opinion Research Institute, « Public Attitudes to Wind Farms : A Survey of Local Residents in Scotland », Rapport mandaté par Scottish Executive, 2003, 39 p.

<sup>209</sup> Eltham et al.

<sup>210</sup> Louis-Gilles Francoeur, « L'éolienne gagne à être côtoyée », *Le Devoir* (Montréal), 12 mai 2008.

<sup>211</sup> Idem.

<sup>212</sup> « Planning of Renewables Schemes ».

éolienne diminue davantage lorsque la population locale participe directement au processus décisionnel<sup>213</sup>.

Le désir d'équité et de justice se manifeste également d'un point de vue économique. Schweizer-Ries et Wemheuer constatent qu'au plan individuel, pour les citoyens allemands vivant à proximité d'installations éoliennes, un calcul économique « coûts-bénéfices » positif en lien avec le recours à l'énergie éolienne s'avère un facteur prédominant de l'acceptabilité sociale<sup>214</sup>. La perception à l'effet que l'énergie éolienne couvre ses frais, qu'elle offre un coût compétitif et qu'elle enrichit la région en tant que lieu commercial est identifiée comme facteur favorisant l'acceptabilité sociale<sup>215</sup>.

En résumé, un nombre grandissant d'études de cas abordent la question de l'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne. Les résultats de plusieurs de ces études se consolident : l'importance des enjeux paysagers, la perception plus négative des grands parcs, la sensibilité reliée au choix de sites, la restructuration de l'aménagement et du développement territorial, la flexibilité des opinions et des attitudes des populations touchées et les effets positifs de l'implication du milieu local à toutes les étapes du processus. Cependant, des divergences subsistent dans l'analyse des phénomènes liés à ce type de développement, par exemple : les effets sur le tourisme et la manifestation du phénomène NIMBY.

Des chercheurs de différentes disciplines ont réalisé ces études. L'absence d'une approche théorique commune et le fait qu'elles sont peu développées d'un point de vue théorique caractérisent les recherches sur l'acceptabilité de la filière éolienne. Cette revue de la littérature nous a cependant permis de dégager trois approches distinctes pour l'étude de l'acceptabilité sociale : (1) les préoccupations environnementales; (2) le processus de

---

<sup>213</sup> « Factors Influencing the Acceptance of Wind Energy in Switzerland », Présentation, In *Workshop on Social Acceptance of Renewable Energy Innovation* (Tramelan, 2006).

<sup>214</sup> « Public Acceptance of Renewable Energies: Results from Case Studies in Germany », *Energy Policy*, vol. 36, no 11 (2008), p. 4139.

<sup>215</sup> Idem.

planification et de développement territorial; (3) les opinions et attitudes des gens à l'égard de la filière.

Les prochaines sections (2.2, 2.3 et 2.4) seront consacrées à la description de trois modèles théoriques de l'acceptabilité sociale. Ces trois différentes approches ont été développées dans le cadre d'analyses de filière d'énergies renouvelables en Amérique du Nord ou en Europe et contribuent à une meilleure compréhension de la question. La description de ces trois modèles servira à démontrer la variété d'approches théoriques pour l'étude de l'acceptabilité sociale. Les deux premiers modèles décrits ci-dessous ne seront pas utilisés pour l'analyse du développement éolien québécois. Le troisième modèle, celui de Szarka, offre cependant des pistes de réflexion auxquelles nous aurons recours pour l'analyse et les discussions.

## 2.2 L'acceptabilité sociale selon l'Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne (UQAR)

Ce modèle théorique est le fruit de « recherche[s] interdisciplinaire[s] axée[s] sur la conception de modèles d'implantation et de suivi de projets de parcs éoliens dans des communautés locales et régionales, ceci dans une perspective de développement territorial durable.<sup>216</sup> » Leur définition du concept a été détaillée avec la récente publication d'un guide à l'intention des élus municipaux du Québec, visant à traiter plusieurs dimensions essentielles du développement éolien dans la province<sup>217</sup>.

---

<sup>216</sup> Carol Saucier et Gilles Côté, Unité de recherche sur le développement territorial durable et filière éolienne de l'UQAR, « Des installations éoliennes socialement acceptables : Élaboration et évaluation de modèle », Présentation PowerPoint, In *Colloque sur l'industrie éolienne : Développer, Innover, Exporter*.

<sup>217</sup> Gilles Côté, « Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale », In *Énergie éolienne et acceptabilité sociale : Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, sous la dir. d'Évariste Feurty, p. 40-43, 2008, 154 p.

Pour les auteurs de ce modèle, la notion d'acceptabilité sociale des projets énergétiques comporte quatre dimensions principales et neuf facteurs constitutifs<sup>218</sup>. Une première dimension, celle de la filière, comprend deux facteurs constitutifs soit l'attitude initiale dans l'opinion publique et le cadre institutionnel d'implantation de la filière. La deuxième dimension, celle du projet particulier d'implantation, englobe trois facteurs constitutifs : les impacts envisagés sur le plan personnel et collectif, les retombées sur l'environnement physique et humain ainsi que le contrôle local du projet par l'intégration du promoteur et la participation financière du milieu. La troisième dimension, celle du processus décisionnel, contient les facteurs constitutifs de la légitimité du processus et de l'équité de la décision. Enfin, la quatrième dimension, celle qui considère les caractéristiques du milieu, inclut les facteurs constitutifs du capital social (volonté et capacité des acteurs du milieu local) et de l'historique du territoire (projets controversés et rapports conflictuels)<sup>219</sup>.

Ce modèle cherche à cerner les éléments qui entrent en jeu dans l'acceptabilité sociale de projets éoliens précis. L'ensemble des descriptions de facteurs constitutifs est élaboré dans une dimension locale et régionale de la mise en œuvre du projet. Seul le facteur du cadre institutionnel d'implantation de la filière dépasse le cadre local et évoque la nature du modèle de développement.

### 2.3 L'acceptabilité sociale selon Wüstenhagen et al.

Wüstenhagen et al. proposent un modèle différent de la notion d'acceptabilité sociale en identifiant trois dimensions attitudinales. L'*acceptation sociopolitique* fait référence au positionnement de l'opinion publique et des protagonistes politiques et économiques par rapport aux politiques de mise en œuvre de la filière<sup>220</sup>. Cette dimension soulève la question « à savoir si et selon quelles conditions l'énergie éolienne est politiquement et socialement

---

<sup>218</sup> Côté, p. 40.

<sup>219</sup> Idem.

<sup>220</sup> Wüstenhagen et al., p. 2684.

considérée comme souhaitable afin de contribuer à l’approvisionnement énergétique de la société dans son ensemble.<sup>221</sup> »

L’*acceptation communautaire* constitue la dimension qui renvoie à l’acceptation par la population locale directement affectée par l’installation des parcs éoliens et par le choix de leurs sites<sup>222</sup>. « La question est de savoir quelles conditions mèneront à l’apparition d’un phénomène NIMBY « Pas dans ma cour » ou, au contraire, à un engagement favorable et concerté de la population concernée.<sup>223</sup> » Selon les auteurs, d’autres éléments qui interpellent l’équité et la justice dans la procédure ainsi que dans les coûts et bénéfices sont également à explorer sous cette dimension communautaire<sup>224</sup>.

L’*acceptation du marché* constitue la dimension qui englobe les consommateurs, les investisseurs et les promoteurs<sup>225</sup>. Elle s’intéresse à la diffusion d’une technologie et au processus d’adoption de celle-ci par le marché. Cette dimension considère la mesure pour laquelle « l’énergie éolienne peut se révéler une option rentable pour les entreprises de production, de distribution et pour les consommateurs.<sup>226</sup> » Cette dimension touche aussi à la question du choix technologique comme « option dépendante du chemin suivi » (*path dependency*) chez les grandes compagnies dans le domaine de l’énergie<sup>227</sup>. Elle est également liée à l’acceptation sociopolitique dans la mesure où de puissants acteurs du

---

<sup>221</sup> Jegen, p. 8.

<sup>222</sup> Wüstenhagen et al., p. 2685.

<sup>223</sup> Jegen, p. 9.

<sup>224</sup> Wüstenhagen et al., p. 2685.

<sup>225</sup> Idem.

<sup>226</sup> Jegen, p. 8.

<sup>227</sup> Richard F. Hirsh, *Power Loss: The Origin of Deregulation and Restructuring in the American Electric Utility System*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1999, 406 p.

secteur de l'énergie peuvent influencer le cours des politiques énergétiques et la structure d'investissement dans les énergies renouvelables<sup>228</sup>.

La dimension de l'acceptation sociopolitique et celle de l'acceptation du marché concernent des aspects liés de près au choix du modèle de développement d'énergie renouvelable. Elles offrent des pistes de réflexion intéressantes, puisqu'elles dépassent le cadre « local » de l'acceptabilité sociale principalement retenu par le modèle de l'UQAR. Ces deux dimensions contribuent également à mettre en relief les forces qui agissent sur le développement de la filière éolienne et sur le choix de modèle.

#### 2.4 L'acceptabilité sociale selon Szarka

Pour Haugland, Bergesen et Roland, l'analyse du secteur de l'énergie peut être effectuée au moyen de trois approches interreliées : (1) selon des politiques publiques en matière d'énergie et d'environnement, lesquelles définissent le secteur; (2) selon la structure industrielle du secteur de l'énergie, laquelle a un impact sur le comportement des acteurs quant au changement; et (3) selon la variété de contrats ou pactes sociaux qui dictent les règles du comportement des acteurs et des institutions<sup>229</sup>. Ces mêmes auteurs définissent la notion de contrat social de la façon suivante :

There must be a fundamental common understanding between the energy industries and society at large, represented by governments. This is the crux of the social contract that binds together the policy and industrial levels described above, by defining the rights and obligation of both sides. Through this “quid pro quo”, actors in the sector are given societal objectives to which they are committed—security of supply, employment, environmental goals, etc. In return, they acquire a carefully defined freedom of action. This can take the form of legal or quasi-legal monopoly of rights, for example within a specific area. Government can favour one energy source at the expense of another, through taxation in return for regional development, employment, or some other laudable goal.<sup>230</sup>

---

<sup>228</sup> Wüstenhagen et al., p. 2686.

<sup>229</sup> *Energy Structures and Environmental Futures*, Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 16.

La notion du contrat social constitue pour Joseph Szarka le point central de l'analyse du concept d'acceptabilité sociale. Les contrats sociaux, tel le pacte social québécois de la nationalisation, comportent certains éléments établis de manière formelle et légale<sup>231</sup>. D'autres éléments de ces contrats possèdent une valeur plus symbolique ou non officielle, s'inscrivant dans la tradition et dans la pratique d'une technologie, d'une industrie ou d'un contexte politique particulier<sup>232</sup>. En général, le secteur de l'électricité est associé au contexte industriel des grandes centrales de production d'électricité, à une gouvernance fréquemment caractérisée par la propriété publique des sites de production et à l'éthos du service public (sécurité des approvisionnements, fixation équitable des prix et autres dispositions obligatoires)<sup>233</sup>. Cet ensemble de normes et de valeurs consiste en une version répandue d'un contrat social dans les pays industrialisés.

Avec le temps, les normes et leurs applications se transforment à l'intérieur du secteur de l'électricité. Les contrats sociaux évoluent parallèlement et les attentes qu'ils génèrent se voient confrontées à de nouvelles réalités. Plus récemment, d'importants changements aux contrats sociaux ont été engendrés par la libéralisation des marchés de l'électricité, par la reconnaissance du rôle des combustibles fossiles dans les changements climatiques et par les progrès technologiques, faisant des centrales électriques de moyenne taille une alternative économiquement viable<sup>234</sup>. Ces changements perturbent les normes en vigueur tandis que de nouvelles font leur entrée. Le respect ou la transgression de normes, qui constituent un contrat social, permet d'effectuer une évaluation sur la base de l'acceptabilité<sup>235</sup>.

---

<sup>230</sup> Haugland, Bergesen et Roland, p. 18-19.

<sup>231</sup> Szarka, p. 14.

<sup>232</sup> Idem.

<sup>233</sup> Idem.

<sup>234</sup> Ibid., p. 15.

<sup>235</sup> Ibid., p. 16.

Pour Szarka, l'énergie éolienne constitue une filière qui engendre des changements de normes aux contrats sociaux. Parmi les changements engendrés, l'apparition de parcs éoliens affecte le mode de vie des communautés rurales. « These new impacts disrupt long-standing expectations on the proper management of the countryside. They also disrupt the norms of land use planning.<sup>236</sup> » Les divergences issues de l'interprétation de nouvelles règles d'aménagement pour la technologie éolienne et la nécessaire adaptation du réseau de transport (p. ex. construction de raccordements et de nouvelles lignes) pour répondre aux besoins de l'éolien peuvent également s'avérer des éléments perturbateurs de contrats sociaux<sup>237</sup>.

Selon Szarka, il existe quatre conditions par lesquelles les acteurs de l'éolien effectuent une évaluation des propositions et des options de mise en œuvre de la filière. Ces conditions d'acceptabilité sont : (1) les considérations pratiques (p. ex. la disponibilité de sites éoliens favorables); (2) les considérations économiques (p. ex. les coûts d'investissements et le prix offert); (3) la régulation institutionnelle (p. ex. les objectifs des politiques et les critères de planification); et (4) les impacts sociaux et écologiques<sup>238</sup>.

Toujours selon Szarka, les acteurs cherchent à influencer les conditions d'acceptabilité ou les règles du jeu de la filière et à reformuler ce qui est acceptable ou non. L'évolution du contrat social se répercute sur les choix de développement de la filière éolienne, sur l'élaboration des politiques publiques et sur les styles de gouvernance adoptés<sup>239</sup>.

Les explications de cet auteur au sujet de l'acceptabilité sociale comme évaluation d'un contrat social à valeur légale et symbolique s'avèrent des plus enrichissantes pour l'analyse de la filière éolienne québécoise. Elles permettent d'effectuer une analyse de l'acceptabilité au plan local et de manière plus globale.

---

<sup>236</sup> Szarka, p. 16.

<sup>237</sup> Idem.

<sup>238</sup> Ibid, p. 17.

<sup>239</sup> Idem.

Explorer la question de l'acceptabilité sociale par le modèle de développement éolien nous semble très pertinent dans le contexte québécois. Pour plusieurs critiques, le modèle de développement actuel comporte des orientations et des mesures inacceptables par rapport au pacte de l'électricité québécois. « Deux aspects controversés marquent le débat autour de l'énergie éolienne dès le début : (1) la déviation par rapport à une politique de nationalisation de l'électricité depuis les années 1960; et (2) la procédure d'appel d'offres basée sur la prédominance du critère de la rentabilité.<sup>240</sup> »

Cette approche constitue ainsi une des voies les plus instructives et appropriées pour étudier le choix d'un modèle de développement éolien et l'évaluation qui en est faite par les multiples acteurs de la filière, des plus virulentes critiques aux partisans les plus convaincus. Afin d'analyser l'aspect de l'acceptabilité sociale lié au choix du modèle de développement éolien québécois, nous aurons recours à l'analyse des coalitions de cause (*Advocacy Coalition Framework* (ACF)) de Sabatier et Jenkins-Smith. Ce cadre théorique permettra d'identifier les différentes coalitions présentes dans le secteur éolien québécois et les idéaux qu'elles défendent.

---

<sup>240</sup> Jegen, p. 8.

## CHAPITRE III

### CADRE THÉORIQUE, PRÉSENTATION DES COALITIONS DE CAUSE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

#### 3.1 Cadre théorique

##### 3.1.1 L'analyse des coalitions de cause de Sabatier et Jenkins-Smith

Nous aurons recours comme cadre théorique à l'analyse du processus des politiques publiques. Un courant classique dans ce domaine met l'accent sur le cycle du processus politique, lequel peut être séparé en cinq étapes distinctes : la mise à l'agenda, la programmation ou formulation des politiques, le processus décisionnel, la mise en œuvre et l'évaluation<sup>241 242 243 244</sup>. Cette notion de cycle des politiques publiques constitue une heuristique ayant pour but, non pas de saisir toute la complexité du processus, mais de simplifier la réalité. Dans les faits, le processus des politiques publiques est bien plus complexe que ce modèle le propose. Habituellement, les étapes ne sont jamais aussi distinctement séparées et ordonnées. Le cycle entier est constitué de boucles et d'interactions diverses entre les étapes suggérées.

---

<sup>241</sup> Melody Hessing, Micheal Howlett et Tracy Summerville (dir. publ.), *Canadian Natural Resource and Environmental Policy : Political Economy and Public Policy*, 2<sup>e</sup> édition, Vancouver, UBC Press, 2005, 369 p.

<sup>242</sup> Peter Knoepfel, Corrine Larrue et Frédéric Varonne, *Analyse et pilotage des politiques publiques*, 2<sup>e</sup> édition, Zürich/Chur, Verlag Rüegger, 2006, 387 p.

<sup>243</sup> Pierre Muller, *Les politiques publiques*, 6<sup>e</sup> édition, Paris, Presses universitaires de France, 2003, 127 p.

<sup>244</sup> Charles Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, 2<sup>e</sup> édition, Belmont (CA.), Wadsworth, 1977, 258 p.

De leur côté, Paul A. Sabatier et Hank Jenkins-Smith proposent un modèle théorique en politique publique qui met l'accent sur les coalitions d'acteurs se formant autour des systèmes hiérarchiques de croyances partagées. Dans le concept de coalition de cause ou d'*Advocacy Coalition Framework* (ACF)<sup>245</sup>, Sabatier critique l'idée du cycle des politiques publiques comme grille d'analyse puisqu'il ne s'agirait pas d'un modèle de causalité et qu'il ne permettrait pas de tester empiriquement des hypothèses<sup>246</sup>.

S'appuyant sur la littérature portant sur la mise en œuvre ainsi que sur le rôle de l'information technique dans le processus politique, les auteurs identifient cinq prémisses à la base de leur schéma : (1) le rôle de l'information technique dans la perception des problèmes et des solutions doit être pris en considération; (2) une politique publique doit être analysée sur une base minimale de 10 ans (cycle complet) pour pouvoir comprendre le changement politique; (3) dans les pays industrialisés, l'unité la plus utile et la plus complète pour l'analyse de politiques publiques est le sous-système<sup>247</sup>; (4) un sous-système peut regrouper une panoplie d'acteurs de divers horizons, dont certains de différents paliers gouvernementaux, de pays étrangers, d'organisations internationales, d'organismes non gouvernementaux (O.N.G.), du secteur privé, de groupes de pression, de chercheurs, d'universitaires et de journalistes; (5) une politique publique peut être conceptualisée comme un système de croyances (cadre d'orientation normatif et cognitif)<sup>248</sup>.

Dans ce modèle, les acteurs d'un processus politique partageant un nombre de croyances normatives et coordonnant leurs activités sur une période donnée sont regroupés en

---

<sup>245</sup> « The Advocacy Coalition Framework : Revisions and Relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 5, mars (1998), p. 98-131.

<sup>246</sup> Daniel Chevrier, « La contribution de Paul Sabatier : Vers un renouveau théorique de l'étude des politiques publiques », Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2001, 92 p.

<sup>247</sup> Terme qui désigne « actors from a variety of public and private organizations who are actively concerned with a policy problem or issue, such as agriculture, and who regularly seek to influence public policy in that domain ». (Sabatier, p. 99).

<sup>248</sup> Sabatier, p. 99.

« coalitions de cause.<sup>249</sup> » Le sous-système d'une politique publique peut également dénombrer des individus et des organisations non alignés et non associés à une coalition précise. À long terme, ces acteurs quitteront le sous-système ou seront incorporés dans une des coalitions en place<sup>250</sup>. De manière générale, un sous-système comptera entre une et quatre coalitions.

La particularité de l'approche de Sabatier et Jenkins-Smith est qu'elle n'évalue pas la conduite des agents en fonction de leurs intérêts, mais en fonction de leurs valeurs, normes et idées<sup>251</sup>. Le système de croyances de chacune de ces coalitions s'organise selon une structure hiérarchique à trois paliers.

En premier lieu, le *deep core* désigne les « basic ontological and normative beliefs such as the relative valuation of individual freedom versus social equality [...] the familiar left/right scale.<sup>252</sup> » Cet échelon du système de croyances regroupe des valeurs, normes et idées au sens large et général. Ces croyances sont les plus rigides et les plus résistantes au changement.

En deuxième lieu, le *policy core* correspond au niveau intermédiaire du système de croyances hiérarchique. Les idées du *policy core* sont moins résistantes face au changement que celles du *deep core*. Il est constitué des croyances normatives de base d'une coalition ainsi que des perceptions applicables à l'ensemble du sous-système<sup>253</sup>. Le *policy core*, considéré comme le « ciment » des coalitions de cause, inclut :

---

<sup>249</sup> Sabatier, p. 103.

<sup>250</sup> Idem.

<sup>251</sup> Daniel Chevrier, « La contribution de Paul Sabatier », p. 21.

<sup>252</sup> Sabatier, p. 103.

<sup>253</sup> Idem.

Fundamental value priorities, such as the relative importance of economic development versus environmental protection; basic perceptions concerning the general seriousness of the problem and its principal causes; strategies for realizing core values within the subsystem, such as the appropriate division of authority between governments and markets, the level of government best suited to deal with the problem, and the basic policy instruments to be used.<sup>254</sup>

En troisième lieu, les *secondary aspects* sont les aspects instrumentaux concernant les détails d'une politique. Ils comprennent un large éventail d'idées précises au sujet de la sévérité d'un problème, de la relative importance de facteurs de cause au plan local, de préférences au sujet de la régulation ou d'allocations budgétaires, de la visée des institutions et de l'évaluation de la performance de certains acteurs<sup>255</sup>. À la lumière de nouvelles informations, d'accumulation d'expérience et de changements stratégiques, les *secondary aspects* sont les plus sujets à être modifiés.

Les différentes coalitions d'un sous-système utilisent des stratégies et tentent d'influencer les décisions du gouvernement et des institutions en leur faveur<sup>256</sup>. Elles cherchent à faire progresser leurs idéaux dans le processus politique. Les conflits d'idées et les divergences de stratégies sont chose commune à l'intérieur d'un sous-système. L'ACF reconnaît le rôle des médiateurs politiques (*policy brokers*), qui au sein d'un sous-système, assurent un degré de conflit modéré entre les coalitions de cause<sup>257</sup>. De la résolution ou de l'amointrissement de ces conflits résulte des programmes gouvernementaux et des modifications aux programmes actuels.

L'ACF offre un cadre théorique afin d'étudier les divers acteurs du secteur de l'énergie éolienne au Québec, le sous-système, et les idéaux qui y sont véhiculés. Cette approche permet de regrouper les acteurs de l'éolien en fonction des idées qu'ils partagent. L'analyse

---

<sup>254</sup> Sabatier, p. 103.

<sup>255</sup> Ibid., p. 104.

<sup>256</sup> Idem.

<sup>257</sup> Idem.

des coalitions de cause du sous-système éolien québécois mènera à la description de points de friction au sujet des orientations gouvernementales en matière de développement éolien. Pour décrire ces coalitions, nous nous référerons aux motifs sous-jacents aux choix socio-économiques des acteurs. L'apport de Szarka permettra d'obtenir une meilleure compréhension de ces motifs.

### 3.1.2 Motifs de choix socio-économique et caractérisation des modèles de développement

Szarka différencie trois motifs de choix pour les énergies renouvelables, à savoir le choix socio-économique, le choix de cadre de politiques publiques et le choix de gouvernance et il en distingue les différentes options<sup>258</sup>. Dans notre analyse, nous ne retiendrons que le choix socio-économique. Les options qui composent les motifs de choix socio-économique par rapport au développement éolien serviront plus tard à caractériser les différentes coalitions présentes dans cette filière au Québec.

Le motif de choix socio-économique est composé de deux options distinctes qui s'opposent : *hardpath* vs *softpath*. Ces options découlent des travaux d'Amory Lovins sur les choix technologiques en matière d'énergie<sup>259</sup>. Le choix *hardpath* met l'accent sur les énergies non renouvelables, la gestion centralisée et interventionniste par l'État, l'inflexibilité de la haute technologie et la concentration de la production en un site à grande échelle. Il est aussi caractérisé par l'aliénation des citoyens et un potentiel de risque élevé. Les grandes installations thermiques et nucléaires illustrent ce choix.

Le choix *softpath* privilégie les énergies renouvelables, la gestion décentralisée et orientée sur les besoins des communautés, une technologie flexible, la répartition de la production en plusieurs sites ainsi qu'une gestion et une propriété locale. Il encourage aussi la participation du public et la convivialité; les risques de ce choix technologique sont peu

---

<sup>258</sup> P. 2-3.

<sup>259</sup> *Soft Energy Paths: Towards a Durable Peace*, Cambridge (Mass.), Ballinger Publishing Company, 1977, 231 p.

élevés<sup>260</sup> <sup>261</sup>. Les installations d'énergies alternatives et renouvelables à petite échelle, comme un petit parc éolien de deux ou trois tours, illustrent ce choix.

Szarka reprend cette dichotomie pour décrire les deux principaux modèles de développement éolien. Ainsi, le choix *softpath* se rapproche d'une vision du développement durable caractérisé de « green ideal of small, self-sufficient agrarian community » et se définit à titre de :

Technology that is keeping with natural laws, small in scale, understandable to lay people and workable and maintainable by local resources and labour. This is also closely connected with a belief in community empowerment achieved through generation of community or 'grass roots' consciousness, and improvement in environmental quality through co-operative endeavours and local initiatives. It is symbolised by the Danish community-owned wind farm.<sup>262</sup>

Au Danemark et en Allemagne, ce modèle de propriété locale de petites installations offre aussi la possibilité de relier les installations directement au réseau de distribution; l'électricité produite étant générée, gérée et consommée localement. Dans ces deux pays, le développement de la filière éolienne selon le modèle communautaire du développement éolien ne constitue pas une réforme du secteur de l'énergie principalement axé sur l'économie du marché, mais l'idéal des technologies alternatives continue de marquer le discours de certains tenants de la filière éolienne<sup>263</sup>.

Le deuxième modèle de développement éolien de Szarka combine le choix *hardpath* et le système d'approvisionnement en bloc d'énergie (*bulk power*). Ce modèle est notamment caractérisé par une concentration des sites de production, par une production à grande échelle

---

<sup>260</sup> Lovins, p. 24 et p. 148-151.

<sup>261</sup> Szarka, p. 4.

<sup>262</sup> Susan Baker, Maria Kousis, Dick Richardson et Stephen Young (dir. publ.), *The Politics of Sustainable Development: Theory, Policy and Practice within the European Union*, Londres, Routledge, 1997, p. 11.

<sup>263</sup> Szarka, p. 5.

et à moindre coût<sup>264</sup>. Ayant pour objectifs l'optimisation des rendements et la réduction des coûts, l'approvisionnement en bloc fut par le passé développé au moyen d'arrangements institutionnels impliquant l'intervention gouvernementale, la participation majeure de compagnies nationalisées et d'un mode de planification de type *top-down*<sup>265</sup>.

Ces éléments ont marqué la mentalité des élites politiques et économiques au sujet des choix énergétiques et ont été les facteurs de succès de plusieurs pays industrialisés au cours du vingtième siècle<sup>266 267</sup>. Nous remarquons cependant qu'avec la libéralisation du secteur de l'énergie, le choix *hardpath* est de moins en moins caractérisé par l'interventionnisme de l'État, mais par un rôle accru des partenaires privés. La construction de grands parcs éoliens par les sociétés d'électricité ou par des promoteurs privés afin de diversifier les sources d'approvisionnement en bloc s'inscrit dans ce développement.

Partant de cette distinction entre *hardpath* et *softpath*, Szarka propose une grille d'analyse pour caractériser les différents modèles de développement éolien en Europe<sup>268</sup>. Le « modèle danois » ou « modèle local » se caractérise par des investissements à petite échelle, une propriété locale et des entreprises d'électricité en arrière-plan. Le « modèle espagnol » ou « modèle national » se définit par des investissements à grande échelle, une propriété nationale et les entreprises d'électricité en avant-plan. En France et en Grande-Bretagne, un « modèle global » est marqué par des investissements à grande échelle, une propriété internationale où les entreprises d'électricité possèdent des filiales d'énergie éolienne. Les observations de Szarka permettront de décrire le développement éolien au Québec ainsi que les coalitions qui se sont formées au cours de ce développement.

---

<sup>264</sup> Szarka, p. 5.

<sup>265</sup> Ibid., p. 6.

<sup>266</sup> Ibid., p. 7.

<sup>267</sup> Walt Patterson, *Transforming Electricity: The Coming Generation of Change*, Londres, Earthscan, 1999, 203 p.

<sup>268</sup> Szarka, p. 36.

### 3.2 Présentation des coalitions de cause et des hypothèses de travail

Nous établissons l'origine du sous-système éolien québécois au mois de décembre 1997, moment où la Régie de l'énergie recevait le mandat du ministre d'État des Ressources naturelles de lui donner son avis sur une quote-part qui pourrait être réservée à l'énergie éolienne dans le Plan de ressources d'HQ<sup>269</sup>. Ce choix nous permet de rencontrer une des conditions de base de l'approche de l'ACF soit celle où l'étude d'une politique publique doit se réaliser sur une période minimale de dix ans<sup>270</sup>.

Comme mentionné à la section 1.2 et 1.3, les recherches sur la filière éolienne avaient débuté bien avant 1997 et un premier contrat au gré à gré avait été signé en 1993. La *Table de consultation du débat public sur l'énergie* en 1995<sup>271</sup> ainsi que la stratégie énergétique de 1996, *L'énergie au service du Québec. Une perspective de développement durable*<sup>272</sup>, avaient également été des occasions d'amorcer la réflexion sur l'énergie éolienne au Québec et sur les perspectives pour le développement énergétique. Autrement dit, l'éolien a été mis à l'agenda politique. Cependant, nous estimons que la formulation des orientations de la filière a démarré avec le mandat de la Régie. Des intervenants d'horizons divers ont alors exposé leur vision du développement éolien et la Régie déposait ensuite, en 1998, un avis qui proposait plusieurs orientations pour le déploiement de la filière<sup>273</sup>. Les discussions sur la nature du modèle de développement éolien ont été lancées à ce moment.

---

<sup>269</sup> Québec, Régie de l'énergie, « La place de l'énergie éolienne au Québec : Document de réflexion », 1997, En ligne, <[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-4\\_c.htm](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-4_c.htm)>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>270</sup> Sabatier, p. 99.

<sup>271</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, *Pour un Québec efficace*.

<sup>272</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles.

<sup>273</sup> Québec, Régie de l'énergie, « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles ».

Sur la base des observations effectuées<sup>274</sup>, nous distinguons trois principales coalitions qui se forment autour d'un système de croyances. Nous postulons que le choix de modèle de développement éolien, principalement caractérisé par les motifs de choix de Szarka, constitue le noyau de ce système de croyances.

### 3.2.1 Coalition *hardpath*

La coalition *hardpath* favorise un développement éolien à grande et très grande échelle<sup>275</sup> par le secteur privé. Les idées de cette coalition semblent dominer la politique actuelle en matière de développement éolien puisque le modèle québécois reflète un grand nombre de leurs croyances.

Bien que non homogène, cette coalition est principalement composée d'adeptes de la libéralisation du secteur de l'énergie<sup>276 277 278</sup>, c'est-à-dire pour un rôle limité de l'État et pour un mode de fonctionnement de la filière basé sur les lois du marché, dont la concurrence pour l'offre d'un bas prix. L'approvisionnement au moyen d'une importante puissance éolienne et la construction de grandes installations répond à leur désir d'établir une industrie éolienne en sol québécois (pas nécessairement de propriété québécoise) et d'effectuer un transfert technologique.

La présence de cette coalition dans le domaine des politiques énergétiques ne date pas d'hier. Certains de ses membres sont disposés à saisir tout espace de production électrique non occupé par HQ et sont à la recherche d'occasions d'affaires qui découlent de cette

---

<sup>274</sup> Voir méthodologie.

<sup>275</sup> Szarka, p. 39.

<sup>276</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « L'énergie au service du Québec ».

<sup>277</sup> Québec, Assemblée nationale, *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie* ».

<sup>278</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 618-97*, Gazette officielle du Québec, 28 mai 1997, 129<sup>e</sup> année, no 21, p. 2987.

orientation. Elle propose une diversification des approvisionnements en énergie et un recours à de nouvelles sources d'énergies renouvelables. Certains acteurs de cette coalition ont pris part aux audiences de la Régie de l'énergie au sujet du développement éolien en 1998 et y ont défendu un modèle de développement éolien comprenant une importante quote-part prévisible sur 10 ans, un processus d'appel d'offres pour les consortiums privés et une participation réduite de la société d'État (50 % et moins du consortium)<sup>279</sup>.

Parmi ses membres se trouvent également des acteurs qui participent au nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins<sup>280</sup>. Ils en sont les artisans au plan gouvernemental (politiciens et membres de la fonction publique), chez HQ ainsi que du côté des promoteurs et des consultants.

Nous classons les acteurs suivants dans la coalition *hardpath* : l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) dont l'ancêtre est l'Association des producteurs privés d'électricité du Québec (APPHQ), la Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne<sup>281</sup>, les consortiums et les firmes ayant participé aux deux premiers appels d'offres québécois, plusieurs villes et municipalités du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et d'autres régions du Québec, des associations et groupes de pression tels l'Association canadienne d'énergie éolienne (ACEE), l'Union des producteurs agricoles (UPA), Éole-Québec, et le TechnoCentre éolien, des organismes régionaux à vocation économique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation territoriale (MAMROT) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), HQ, le

---

<sup>279</sup> Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, « Demande d'avis sur le développement de l'énergie éolienne au Québec », Mémoire déposé devant la Régie de l'énergie, Audience pour déterminer la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec, Avril 1997, p. 14

<sup>280</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Allocution du ministre des Ressources naturelles ».

<sup>281</sup> *Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne*, 2007, En ligne, <<http://www.energie-eolienne.qc.ca>>, Consulté le 7 janvier 2009.

gouvernement libéral en poste depuis 2003, les gouvernements péquistes qui l'ont précédé et des groupes environnementalistes qui militent de façon globale pour la protection de l'environnement et contre les changements climatiques, tels Greenpeace ou Équiterre.

### 3.2.2 Coalition *softpath*

La coalition *softpath* favorise un développement communautaire à plus petite échelle. Pour celle-ci, les projets de parcs éoliens de petite et moyenne taille peuvent être réalisés par une coopérative, une société en commandite ou un regroupement de municipalités issu du milieu local. Elle ne s'oppose pas catégoriquement à une participation du secteur privé dans la capitalisation et dans le contrôle du projet, mais cette participation privée doit demeurer minoritaire pour qu'un maximum de profits reste dans la communauté. Un transfert d'expertise doit également se réaliser du secteur privé vers le milieu local.

Pour cette coalition, le principe de subsidiarité doit être appliqué dans l'exploitation des ressources naturelles régionales. Ce contrôle foncier (*land control*) et cette appropriation régionale des ressources naturelles vont de pair avec les principes d'équité et de justice défendus pour l'aménagement et le développement territorial des régions. Au moyen d'appels à la décentralisation des pouvoirs, la coalition *softpath* défend également un idéal d'autonomie financière et décisionnelle des régions par rapport aux gouvernements provincial et fédéral. Le développement éolien doit devenir un levier pour les milieux d'accueil et les communautés locales.

La coalition *softpath* s'oppose à l'industrialisation de la production éolienne et à la libéralisation des marchés de l'électricité au Québec à la faveur d'intérêts internationaux. De gauche, elle s'inscrit dans une mouvance où sont véhiculés des idéaux d'équité, de justice sociale, d'appartenance à une communauté locale, de responsabilité environnementale et d'activités à échelle humaine. Pour cette coalition, la qualité de vie du milieu local se trouve au centre de toutes formes de développement.

La coalition *softpath* n'est pas plus homogène que la coalition *hardpath* en ce qui a trait à la provenance de ses membres. Nous classons les acteurs suivants dans cette coalition : certains acteurs de la scène municipale québécoise, entre autres, dans la Matapédia et au Lac-Saint-Jean, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Conférence des élus du Bas-Saint-Laurent (CRÉ-BSL) et certaines MRC de la région, des universitaires spécialistes en éolien, les membres de projets éoliens communautaires, des groupes de citoyens, certaines associations et groupes de pression tels le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), des groupes écologistes régionaux militant pour la protection d'un territoire ou d'une ressource précise ainsi que des citoyens engagés dans la sphère publique et dans les mouvements citoyens.

### 3.2.3 Coalition « pronationalisation » ou pour une plus grande participation d'Hydro-Québec

Une troisième coalition est celle en faveur d'une plus grande participation d'HQ et/ou « pronationalisation ». Celle-ci est probablement la coalition la moins active et dominante dans le sous-système éolien québécois. Cette coalition, qui semble s'activer ponctuellement à l'occasion de moments clés et médiatisés du débat éolien, a été particulièrement dynamique au cours des années 2005 et 2006<sup>282</sup>. Percevant l'anarchie, dans le développement de la filière, les membres de cette coalition demandent ponctuellement au gouvernement d'instaurer un moratoire afin de redéfinir sur des bases plus cohérentes et consensuelles le développement éolien au Québec<sup>283</sup>.

Cette coalition a clairement pris position en faveur d'un développement de la filière par HQ (planification, propriété, exploitation) lors des audiences de la Régie de l'énergie en 1997 et lors de la campagne électorale provinciale de 2007. Elle favorise l'intervention de l'État

---

<sup>282</sup> Jegen, p. 13.

<sup>283</sup> Syndicat canadien de la fonction publique, « Colloque sur l'éolien : Les participants exigent un moratoire », In *Syndicat canadien de la fonction publique*, 2008, En ligne, <<http://scfp.qc.ca/modules/nouvelles/nouvelle.php?id=1438&langue=fr>>, Consulté le 7 janvier 2009.

dans l'économie, la primauté du bien commun et des droits collectifs, l'appropriation nationale des ressources sur le territoire du Québec, la prise en charge de la production d'électricité par la société d'État et l'approvisionnement en bloc en énergie renouvelable dans le Nord québécois. Elle s'oppose à la libéralisation et à la restructuration du secteur de l'électricité des dernières années.

Cette coalition, qui fait appel à la fibre nationaliste des Québécois par l'évocation du succès de la nationalisation de l'hydroélectricité, estime que le Québec ne tire pas suffisamment profit de l'aventure éolienne. L'analogie du « Québec colonisé » constitue un leitmotiv dans leur campagne de défense des intérêts collectifs contre les intérêts privés<sup>284</sup>.

La coalition est composée des divers syndicats des employés d'HQ, de membres du club politique péquiste SPQ-Libre et de Québec solidaire, de journalistes et blogueurs, d'anciens employés d'HQ agissant comme consultants, d'environnementalistes, d'économistes, d'universitaires et d'acteurs régionaux insatisfaits de l'actuel modèle de développement.

#### 3.2.4 Hypothèses de travail

En nous inspirant de l'*Advocacy Coalition Framework* (ACF), nous testerons les deux hypothèses suivantes :

- (1) Les idées de la coalition *hardpath* dominent la politique actuelle en matière d'énergie éolienne.
- (2) La coalition *softpath* et la coalition pronationalisation convergent autour de la défense du pacte social issu de la nationalisation de l'électricité.

---

<sup>284</sup> Restons maîtres chez nous, *Restons maîtres chez nous*, 2008, En ligne, <<http://www.restonsmaîtrescheznous.qc.ca/ouv.htm>>, Consulté le 29 août 2008.

## CHAPITRE IV

### MÉTHODOLOGIE

Les données empiriques proviennent d'un rapport mandaté par Ressources naturelles Canada (RNC)<sup>285</sup>. Celui-ci propose une analyse exploratoire de l'acceptation sociale des projets éoliens au Québec<sup>286</sup>. La méthodologie de ce mémoire est identique à la méthodologie de ce rapport. L'analyse qualitative et exploratoire est fondée sur trois sources distinctes, mais complémentaires : une revue de la littérature et de la presse ainsi que des questionnaires et des entretiens approfondis<sup>287</sup>.

#### 4.1 Revue de la littérature et de la presse

La revue de la littérature scientifique a permis de dépister les arguments principaux et les points saillants évoqués dans les travaux sur le secteur de l'éolien, sur le processus des politiques publiques, sur les coalitions de cause ainsi que sur les enjeux de l'acceptabilité sociale. Cette revue a été complétée par le dépouillement des documents officiels du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), d'HQ, de la Régie de l'énergie, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNRF) ainsi que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation territoriale (MAMROT).

---

<sup>285</sup> Jegen.

<sup>286</sup> Dans le cadre de cette recherche, j'ai effectué la revue de presse et de la littérature scientifique, contribué à élaborer le questionnaire, coordonné la logistique de la collecte des données, mené la totalité des entretiens et pris part à l'analyse des données recueillies.

<sup>287</sup> Nous ne prétendons pas que l'échantillon de cette étude exploratoire est exhaustif et représentatif. Cependant, sur la base des trois sources d'information, nous croyons avoir couvert un très large spectre d'idées et d'opinions sur le développement éolien québécois de même que sondé les principaux acteurs du secteur.

De plus, une revue d'articles de journaux québécois portant sur l'énergie éolienne a été effectuée pour la période de 2003 à juin 2008. Quatre quotidiens – La Presse, Le Soleil, Le Devoir et *The Gazette* – et un hebdomadaire, soit Les Affaires, ont été analysés. Ce choix permet de couvrir les différentes tendances politiques (La Presse et Le Devoir, basés à Montréal), les régions (Le Soleil, dont le lectorat couvre l'Est de la province) ainsi que le lectorat anglophone du Québec (*The Gazette*). Pour cette période, 201 articles pertinents portant sur l'énergie éolienne ont été répertoriés<sup>288</sup>.

#### 4.2 Questionnaire

L'analyse des documents officiels et des médias nous a permis d'établir la liste des acteurs impliqués ou concernés par le développement des projets éoliens. Les acteurs retenus proviennent de milieux différents, à savoir des promoteurs privés et des firmes intéressées par les appels d'offres, du monde municipal et des MRC, des ministères fédéraux et provinciaux, de HQ, des experts-conseils et universitaires, du milieu communautaire comme les groupes de citoyennes et de citoyens, des regroupements de projets communautaires, divers groupes de pression (associations, syndicats, groupes environnementalistes, etc.), des partis politiques et des médias.

Sur la base de trois critères – stade de développement des projets, région des projets, types de conflit liés à l'acceptation sociale – nous avons réduit la liste initiale contenant plus de 200 acteurs à un peu moins de 70 protagonistes, distinguant entre une vingtaine d'acteurs clés pour les entretiens approfondis et 44 acteurs pour le sondage par écrit<sup>289</sup>.

En ce qui a trait au questionnaire, il est à noter que l'analyse de la littérature et de la presse a été l'élément structurant pour son élaboration. Le questionnaire couvre six aspects : des questions touchant à l'identification et aux intérêts généraux des acteurs; des questions

---

<sup>288</sup> Jegen, p. 10.

<sup>289</sup> Ibid., p. 11.

portant sur la perception de l'énergie éolienne en général et de la politique québécoise en matière d'énergie éolienne en particulier; des questions procédurales; l'évaluation des modèles d'investissement et de propriété; des questions portant sur l'information et l'implication des différents acteurs.

Tel que susmentionné, 44 d'acteurs ont été identifiés comme répondants potentiels au questionnaire. Ils ont été contactés par téléphone – ou exceptionnellement par courriel – pour les informer de notre étude et s'enquérir de leur disposition à participer à notre sondage. Dans le cas d'un accord, le questionnaire a été envoyé par courriel ou par la poste. 23 répondants ont retourné le questionnaire, soit un taux de réponse satisfaisant de 52 %.

#### 4.3 Entretiens semi-directifs

Le fil directeur pour les entretiens semi-directifs reprend la structure du questionnaire, mais permet de tenir compte de l'expertise des interlocuteurs et surtout d'affiner l'analyse en obtenant des réponses plus élaborées. Entre le 6 mai et le 10 juin 2008, nous avons mené 17 entretiens de 30 minutes à deux heures (ce qui équivaut à 150 pages de transcription) avec 22 interlocuteurs. Tous les entretiens sauf un ont été enregistrés et transcrits.

Pour assurer l'anonymat des interlocuteurs, nous référerons aux entretiens en précisant l'une ou l'autre des catégories suivantes : acteurs municipaux et gouvernementaux, acteurs paraétatiques, promoteurs, firmes-conseils et représentants des groupes d'intérêt, représentants des groupes de citoyens et des projets communautaires.

En comptant les répondants du questionnaire et les entretiens semi-directifs, le présent échantillon est composé comme suit : trois représentants gouvernementaux, huit représentants municipaux, cinq représentants paraétatiques, quatre promoteurs privés, cinq représentants de firmes-conseils, cinq représentants de groupes d'intérêt, huit représentants de groupes de citoyens, deux représentants de groupes communautaires et quatre représentants universitaires.

L'ensemble de ces données contribuera à évaluer empiriquement les hypothèses de recherche avancées précédemment et servira à alimenter les descriptions et les discussions.

## CHAPITRE V

### RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ET ANALYSE

#### 5.1 Empreinte de la coalition *hardpath* sur la politique de l'énergie éolienne au Québec

La première hypothèse avancée est la suivante : les idées de la coalition *hardpath* dominent la politique actuelle en matière d'énergie éolienne. Afin de tester cette affirmation, nous débiterons par un résumé descriptif de la politique actuelle, puis par la présentation de résultats qui annoncent la teneur du débat idéologique sur le choix de modèle de développement. Ensuite, nous comparerons les principaux aspects de la politique éolienne québécoise actuelle avec les idéaux des différentes coalitions. Adaptés des modèles de développement éolien de Szarka, ces principaux aspects sont : (1) la propriété des parcs et l'identité du promoteur; (2) la taille des investissements et des parcs; ainsi que (3) le rôle d'HQ<sup>290</sup>.

Comme nous l'avons démontré dans la section 1.3, la politique gouvernementale en matière de développement éolien au Québec s'inscrit dans le sillon de la libéralisation des marchés de l'électricité puisque le secteur privé joue un rôle majeur dans la production (le financement, la construction, l'opération et la vente d'électricité au distributeur). Les promoteurs privés nationaux et internationaux s'affrontent lors d'appels d'offres compétitifs et ouverts et sont responsables de rencontrer les exigences réglementaires de la société d'État et du gouvernement ainsi que de rendre les projets socialement acceptables au niveau local.

Le rôle du gouvernement du Québec est de demander à HQD de s'approvisionner en énergie éolienne au moyen d'un processus d'appel d'offres, d'offrir via différents ministères l'encadrement réglementaire et d'enclencher les audiences publiques du BAPE. Le milieu

---

<sup>290</sup> Szarka, p. 36.

d'accueil ou communautaire peut quant à lui accepter ou refuser la venue de projets et possède les outils d'aménagement du territoire. Il devient partenaire des projets de parcs éoliens s'il accepte, moyennant des redevances (propriétaires fonciers) et des contributions volontaires (municipalités) de la part du promoteur, de permettre l'utilisation d'une partie des terres pour l'activité de production.

Par les décrets relatifs aux appels d'offres<sup>291</sup> <sup>292</sup>, le gouvernement québécois signale son intention d'obtenir le prix du kWh le plus compétitif et de favoriser la concentration de la production éolienne, bien qu'elle soit répartie sur plusieurs sites ou décentralisée. En résulte la construction de parcs éoliens à grande échelle, munis de turbines de la nouvelle génération, à proximité de points de raccordement et de lignes de transport et en milieu habité ou en terres publiques. Les investissements requis pour la construction et l'opération de ces grands parcs sont massifs, s'élevant à plusieurs millions de dollars, ce qui avantage les promoteurs ayant une bonne sécurité financière et une capacité d'emprunt convenable.

Comme mentionné, la politique gouvernementale encourage la concurrence entre les acteurs privés. La compagnie d'électricité nationale (HQP) est également absente de la production éolienne même si la loi lui permet de participer aux appels d'offres<sup>293</sup>. HQ conserve cependant le monopole de la distribution et du transport de cette énergie. HQD supervise les appels d'offres et signe les contrats d'approvisionnement, TransÉnergie offre le service de transport de l'énergie et HQP offre le service d'intégration et d'équilibrage à HQD<sup>294</sup>.

---

<sup>291</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 352-2003*.

<sup>292</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 926-2005*.

<sup>293</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « L'énergie pour construire le Québec de demain », p. 32.

<sup>294</sup> En vertu du contrat d'équilibrage en vigueur, HQP reçoit l'ensemble de l'énergie produite par les parcs éoliens et fournit HQD avec une énergie constante à l'année longue.

Le modèle de développement éolien constitue également un programme de développement économique pour la région de la MRC de Matane et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, avec un premier appel d’offres restreint à ce territoire et l’exigence de contenu régional. L’État a fixé un taux de pénétration éolien de 10 % (4000 MW) en puissance installée à l’horizon 2015<sup>295</sup>. La mise en opération de cette puissance s’effectue de façon progressive.

Nos entretiens indiquent que le débat relatif au choix de modèle de développement éolien au Québec est fortement idéologique. Reflétant la majorité des sondages d’opinion sur l’énergie éolienne<sup>296 297 298</sup>, les répondants au questionnaire et nos interlocuteurs dans les entretiens se montrent presque tous favorables à l’énergie éolienne en général et au Québec. Les avis sont toutefois plus partagés quant à la politique actuelle menée par le gouvernement du Québec en matière d’énergie éolienne : une légère majorité composée de représentants de certaines municipalités, de groupes citoyens et de certains groupes de pression y est défavorable<sup>299</sup>. Une porte-parole d’un groupe de citoyens traduit bien cette dichotomie entre le soutien à l’énergie éolienne en général et l’opposition à la politique de développement actuelle :

On n’est pas contre le développement durable, on n’est pas contre le développement éolien [...] *Vous êtes favorable à la filière éolienne en général?* Oui, mais ça doit se faire dans le respect des citoyens et des territoires du Québec. Ça ne doit pas se faire dans une optique de détruire des communautés, de détruire – ici, c’étaient des terres agricoles – et ça, c’était inacceptable pour nous. Et, ça détruit aussi le tissu social, les communautés, les gens s’entredéchirent.<sup>300</sup>

---

<sup>295</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Énergie éolienne », In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*, S.d., En ligne, <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/index.jsp>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>296</sup> Observ’ER, « Wind Energy Barometer 177 ».

<sup>297</sup> Columbia Broadcasting System.

<sup>298</sup> Bell et al.

<sup>299</sup> Jegen, p. 14.

Ces opposants peuvent être associés aux coalitions *softpath* et pronationalisation. En d'autres termes, la politique actuelle semble davantage refléter les idéaux de la coalition *hardpath*. Comme mentionné à la section 3.1.2, partant d'une distinction entre les idéaux de développement *hardpath* et *softpath*, Szarka propose une grille d'analyse pour caractériser les différents modèles de développement éolien en Europe<sup>301</sup>. Nous avons demandé aux répondants du questionnaire de réfléchir en ces termes au modèle de développement éolien québécois actuel.

Le tableau 5.1 révèle que 63 % des répondants perçoivent que le modèle actuel correspond au modèle global (à grande échelle, en propriété internationale et avec l'implication d'entreprises d'électricité internationales par des filiales d'énergie éolienne) et 26 % des répondants perçoivent un modèle national (à grande échelle, mais en propriété nationale et avec les entreprises de distribution d'électricité activement impliquées). Ce sont ainsi 89 % des répondants qui constatent que le modèle de développement actuel coïncide avec la caractéristique « à grande échelle » préconisée par la coalition *hardpath*. Notons également que pour cette même coalition, la propriété des installations éoliennes peut appartenir à des compagnies nationales et internationales, ce qui constitue pour 89 % des répondants un deuxième élément qui corrobore les croyances *hardpath* dans le modèle actuel.

---

<sup>300</sup> Entretien (1) 5 mai 2008.

<sup>301</sup> Szarka, p. 36.

**Tableau 5.1**  
Modèles de développement éolien

(1) Selon vous, auquel de ces trois modèles le développement actuel ressemble-t-il le plus au Québec?

(2) Selon vous, lequel de ces trois modèles est souhaitable pour le développement au Québec?

Modèle de développement	(1) Modèle actuel	(2) Modèle souhaitable
modèle local	11 %	33 %
modèle national	26 %	53 %
modèle global	63 %	14 %
total (n = 23)	100 %	100 %

Source : Jegen, p. 27.

Le tableau 5.1 illustre également un certain écart entre le modèle souhaité et le modèle de développement actuel. Un répondant sur trois (33 %) souhaiterait un développement éolien de type local (à petite échelle, en propriété locale et avec un rôle secondaire des entreprises de distribution d'électricité), mais seulement 10 % des répondants croient que le développement actuel correspond à ce modèle. Par ailleurs, 53 % des répondants souhaiteraient un développement éolien de type national, mais seulement 26 % croient que le développement actuel suit ce modèle. Enfin, bien que seulement 14 % des répondants le souhaitent, 63 % croient que le développement éolien actuel se réalise selon le modèle global.

#### 5.1.1 Propriété des parcs et identité du promoteur

##### *Hardpath*

En ce qui a trait à l'aspect de la propriété des parcs éoliens et de l'identité des promoteurs, les idéaux de la coalition *hardpath* se manifestent clairement dans le modèle de développement actuel.

La libéralisation des marchés de l'électricité et la restructuration de ce secteur par le gouvernement provincial rencontrent les idéaux de la coalition *hardpath*, qui croit à un rôle accru des acteurs privés et qui favorise les mécanismes de concurrence. L'ouverture du marché de gros, entre autres, pour la production d'énergie éolienne, est une voie primée par la coalition *hardpath*. Par exemple, un représentant gouvernemental précise que le développement actuel découle de la stratégie québécoise « dans laquelle le gouvernement a statué sur le fait que c'était l'entreprise privée qui interviendrait au niveau de l'énergie éolienne.<sup>302</sup> » Le porte-parole d'un turbinier international associé à la coalition *hardpath* s'exprime au sujet de la performance qu'insuffle le secteur privé dans le présent modèle :

Le privé, il a toujours été démontré qu'il était plus efficace et plus performant à gérer que le public. Quand t'as un monopole comme Hydro-Québec et que t'es béni de toutes ces ressources naturelles, tu peux te comparer favorablement avec tous les autres voisins qui n'ont pas cet avantage-là et dire : « regarde, on est performant ». Mais si c'était dans les mains du privé et s'il y a un niveau de taxation approprié, l'État et le public en bénéficieraient autant sinon plus que de le faire fonctionner par le public. Parce que, sans faire de farces plates que je connais, les fonctionnaires, que ce soit chez Hydro-Québec ou ailleurs, tout le monde a cette impression-là, qu'ils ne travaillent pas au maximum. Ça là coule douce, on est bien payé, des contrats mur à mur, on ne peut pas les mettre à pied, rien... C'est rare que t'as la performance aussi forte dans telles conditions comparé au privé où tu dois vraiment performer, sans ça, un autre va prendre ta place.<sup>303</sup>

Dans la politique actuelle, l'ouverture aux partenariats éoliens privés de toutes nationalités, ainsi que l'introduction de mécanismes de concurrence (appels d'offres et critère du meilleur prix) dans la production, coïncide avec les croyances de la coalition *hardpath*. Un membre influent de cette coalition explique que le modèle québécois s'inscrit dans une tendance mondiale et constitue un excellent choix :

---

<sup>302</sup> Entretien (1) 6 mai 2008.

<sup>303</sup> Entretien (1) 8 mai 2008.

Tsé, c'est comme ça que ça marche. Tout le monde marche de même. Tout le monde est en concurrence et s'est rendu compte que c'est la meilleure façon de faire. Pis dans l'éolien, partout dans le monde, on s'est rendu compte que c'est mieux d'acheter l'électricité que de la fabriquer. Il y a peut-être un endroit dans le monde où la compagnie nationale de distribution d'électricité la fabrique, partout ailleurs, c'est par soumission. Tsé tu peux parler d'Électricité de France qui vient ici au Québec, mais EDF en France, ils l'achètent l'électricité. Ça ne vient pas nier le phénomène, ça vient confirmer le phénomène. Ils aiment mieux venir produire au Québec et aux USA et laisser place à la concurrence en France, laisser d'autres personnes en France fabriquer l'énergie. C'est la meilleure façon.<sup>304</sup>

Pour plusieurs acteurs rencontrés, les résultats du deuxième appel d'offres d'HQD, annoncés en mai 2008, confirment la tendance vers un modèle global dans lequel participent de grands joueurs internationaux. Un acteur gouvernemental constate :

Enercon est un grand joueur, REpower est un grand joueur, c'est des nouvelles technologies. Donc au Québec, on va avoir la chance lors de l'appel d'offres de 500 MW, d'avoir trois fournisseurs éoliens. On ne peut pas demander mieux [...] on a un très beau partage, on a du développement, de la diversification et de la concurrence.<sup>305</sup>

De leur côté, des représentants du monde municipal s'interrogent si les projets de parcs éoliens, dont les promoteurs sont issus du monde municipal et communautaire, étaient rentables dans le modèle actuel. À l'égard des risques encourus par un investissement de plusieurs millions de dollars dans un secteur qu'ils jugent immature au Québec, ces représentants avancent que les bénéfices d'un projet éolien dont ils seraient les promoteurs ou les copropriétaires seraient moindres que les redevances et contributions volontaires qu'ils étaient parvenus à négocier avec le promoteur privé. « Donc, au moment où on se parle la démonstration reste à faire que le modèle communautaire soit avantageux, en ce qui nous concerne.<sup>306</sup> » Cet argument de la non-rentabilité des projets communautaires est bien entendu disputé par la coalition *softpath*.

---

<sup>304</sup> Entretien 15 mai 2008.

<sup>305</sup> Entretien (1) 7 mai 2008.

<sup>306</sup> Entretien (2) 5 mai 2008.

Par ailleurs, un représentant gouvernemental se réjouit du fait que l'État joue un rôle d'encadrement de la filière et non de promoteur éolien. Il croit que l'état actuel de l'encadrement de la filière est à point, bien qu'il soit le fruit d'un processus d'apprentissage et sujet à améliorations. Conscient de la présence du secteur privé dans cette production d'électricité, il se félicite du fait que ce sont tout de même des sociétés québécoises qui bénéficieront d'occasions d'affaires et qui acquerront les connaissances techniques :

Je pense que ce qu'on a choisi, c'est de développer des sociétés québécoises. Oui c'est vrai que les machines viennent de l'extérieur, mais l'expertise est québécoise : Pesca, SNC Lavallin, Genivar. C'est de l'expertise québécoise. Les monteurs de tours et l'entretien, ce sont tous des Québécois. Souvent on va dire « Ben le manufacturier n'est pas québécois ». Peut-être, mais le reste est tout québécois. Les usines vont être québécoises, on va exporter, on va importer de la technologie au Québec et là on va se développer. On va faire de l'amélioration; on a des centres de recherche : TechnoCentre, Centre Corus. On va développer des chaires un peu partout, que ce soit à l'UQAR ou un peu partout. Il va y en avoir probablement d'autres. C'est ça qu'on développe. Donc, tout le monde ensemble, ça va aider pis les grosses industries. Je pense qu'il n'y a pas de modèle parfait pis je pense qu'on peut prendre le meilleur des deux mondes.<sup>307</sup>

Il rajoute et explique :

Je pense que pour le Québec, ce qui est important dans cette annonce-là, c'est que si tu regardes le point de vue énergétique, ça dit qu'on voulait développer l'énergie et aussi développer un nouveau secteur d'activité au niveau de l'éolien, donc la venue de deux nouveaux manufacturiers, de gros joueurs, ça va faire en sorte que dans la région de la MRC de Matane et dans la Gaspésie, va y avoir encore beaucoup plus de retombées et de nouveaux joueurs et on voit à l'heure actuelle chez ceux qui sont déjà implantés [...] Je pense que ça fait sa preuve comme quoi ce modèle a réussi à créer une nouvelle industrie qui n'existait pas. Cela a permis aussi des occasions d'affaires pour des firmes du Québec.<sup>308</sup>

Comme mentionné par cet intervenant gouvernemental, la politique actuelle présente également et avant tout, pour les firmes-conseils, les firmes d'ingénierie et les fournisseurs québécois, d'intéressantes occasions d'obtenir des contrats. Elle représente aussi des investissements rentables pour les promoteurs privés, membres de cette coalition.

---

<sup>307</sup> Entretien (I) 7 mai 2008.

<sup>308</sup> Idem.

### *Softpath*

Contrairement à la coalition *hardpath*, la coalition *softpath* s'oppose à un développement éolien dans lequel le rôle de promoteur serait confié au secteur privé. À leurs yeux, les redevances et les contributions volontaires ne suffisent pas. Pour eux, le modèle actuel ne satisfait pas leur désir d'autogestion régionale et ne respecte pas les principes d'équité et de justice qu'ils défendent. La porte-parole d'un projet communautaire remarque :

En tout cas, ils ne reviennent pas dans les communautés. Ces profits-là s'en vont chez les promoteurs privés et c'est un gros reproche que nous on fait au gouvernement Charest : c'est d'avoir donné aux promoteurs privés le libre accès aux territoires du Québec, à des promoteurs privés qui vont eux s'en mettre plein les poches et pour donner des miettes aux communautés et de détruire encore le tissu social. Je ne pense pas que les promoteurs privés sont là pour faire fructifier l'argent des citoyens, ils sont là pour faire fructifier leur propre argent et leurs actionnaires. C'est d'une tristesse épouvantable.<sup>309</sup>

Pour la coalition *softpath*, le fait que les promoteurs éoliens actuels ne soient pas issus des communautés locales va à l'encontre de leur idéal d'appropriation locale des ressources et des projets ainsi que de leur idéal d'autonomie financière et décisionnelle des régions. Face au refus d'HQ de sélectionner des projets communautaires dans le deuxième appel d'offres, le porte-parole d'un projet communautaire constate :

Le rôle d'Hydro-Québec est à questionner, surtout quand on parle de développement économique des régions, de ruralité. On dit qu'il faut faire du développement économique en région; les régions veulent se prendre en main, veulent se faire des projets pour se permettre d'être indépendant et autonome financièrement, mais tout ce qu'on fait, en fait, c'est de quêter. Ce qu'on nous dit au gouvernement c'est « venez quêter des petits 20000 \$ pis des 30000 \$ pour vos CLD pis vos projets, du pièce par pièce, et pis montez vos projets ». Et après, ça va être refusé, mais recommencez. Comme si on était trop con pour s'occuper de notre développement!<sup>310</sup>

Un autre porte-parole communautaire critique le double discours que tiendrait le gouvernement du Québec :

---

<sup>309</sup> Entretien (1) 5 mai 2008.

<sup>310</sup> Entretien (2) 6 mai 2008.

Prenez-vous en charge les municipalités, prenez en charge le développement de vos ressources naturelles, associez-vous aux citoyens. Justement, allez-y vers l'acceptabilité et tout. Quand c'est le temps de mettre de la musique sur les paroles, la musique ne suit pas. C'est un peu le sentiment qu'on a là.<sup>311</sup>

Seul un petit pourcentage de MW éoliens produits au Québec en 2015 le sera selon le modèle communautaire à plus petite échelle préconisé par cette coalition<sup>312</sup>. Il est à noter que, même en vue de ce bloc communautaire, les acteurs de la coalition *softpath* se montrent insatisfaits des règles d'encadrement annoncées. Le fait que le modèle icite la concurrence entre les municipalités pour l'obtention de projets et que les partenaires privés puissent participer jusqu'à concurrence de 70 % constituent des éléments contre-productifs aux yeux de la coalition *softpath*<sup>313</sup>.

#### *Pronationalisation*

L'aspect du modèle de développement actuel lié à la propriété des parcs et à l'identité des promoteurs se trouve manifestement en conflit avec les croyances de la coalition « pronationalisation ». Alors que la politique actuelle s'inscrit dans le mouvement de libéralisation du secteur de l'énergie (activités de production octroyées au secteur privé, introduction de la concurrence pour obtenir le meilleur prix), les acteurs « pronationalisation » réclament soit un plus grand rôle pour l'État et HQ, soit la prise en charge entière du développement éolien, incluant les activités de production. Un acteur paraétatique déçu par le fait qu'HQ ne s'engage pas dans la production éolienne constate qu'« au Québec, le gouvernement actuel, sa religion c'est que le privé est meilleur, on fait des PPP.<sup>314</sup> »

---

<sup>311</sup> Entretien (3) 7 mai 2008.

<sup>312</sup> Les 250 MW de l'appel d'offres communautaire représenteront 6,25 % de la puissance éolienne installée (12,5 % si on y ajoute les 250 MW réservés aux communautés autochtones à réaliser selon un modèle similaire).

<sup>313</sup> Québec, Conseil des ministres, *Décret 1046-2008*.

Insatisfait du modèle de développement actuel, un membre de la coalition « pronationalisation » imagine un modèle de type national où l'entreprise publique en électricité serait à la fois propriétaire et exploitante et où tous les bénéfices iraient au Trésor public<sup>315</sup>. L'entreprise privée y jouerait un rôle de sous-traitant et les appels d'offres pourraient être utilisés pour inviter les grands équipementiers internationaux à soumissionner pour la livraison et l'installation des équipements de production. Pour ce même membre de la coalition « pronationalisation » :

Le modèle actuellement déployé au Québec contribue [...] à la dislocation de la cohésion socioéconomique, à la balkanisation des intérêts, au développement de l'individualisme, à la conflictualisation des communautés (intra et inter) ainsi qu'à l'anarchie dans l'occupation du territoire et l'utilisation des ressources.<sup>316</sup>

En contrepartie, un spécialiste des questions énergétiques au Québec se montre sceptique quant à la question de l'identité des promoteurs. Pour lui, les tenants de la nationalisation seraient avisés de ne pas louer les modes de fonctionnement et l'efficacité d'un secteur éolien nationalisé. L'acceptabilité ne serait pas nécessairement plus grande :

Si c'était HQ et que ça se passe exactement de la même façon et que tout à coup il y a de l'incertitude, HQ va unilatéralement décider de s'implanter où elle le désire. Alors, tu crois que les gens seraient contents? Le simple fait qu'ils sont HQ au lieu d'Innergex ou Hydromega, j'ai de la misère à comprendre que ça change quelque chose sur l'acceptabilité... ça ne créerait pas l'acceptabilité. Si on était dans une autre époque où le sentiment d'appartenance, de fierté et d'identité était plus fort...« Ahhh c'est choix d'HQ, alors on accepte et on assume ». Alors, les questions d'où va l'argent; l'argent habituellement suit le capital. Alors [...] même si c'est HQ, d'où vont venir les centaines de millions de dollars pour construire? [...] Alors, l'argent suit l'argent. C'est sûr qu'il y a un bénéfice pour le promoteur qui prend des risques. Mais, par contre, il y a l'avantage de la concurrence...HQ a souvent été critiqué de faire les choses *gold plated*, tsé sans attention aux coûts.<sup>317</sup>

---

<sup>314</sup> Entretien (3) 8 mai 2008.

<sup>315</sup> Répondant au questionnaire (16).

<sup>316</sup> Idem.

<sup>317</sup> Entretien 23 mai 2008.

### 5.1.2 Taille des investissements et des parcs

Comme illustré dans le tableau 5.1<sup>318</sup>, la majorité des répondants de l'enquête considère que l'énergie éolienne se développe actuellement « à grande échelle », même s'ils en tirent des conclusions différentes. Ce type d'approvisionnement à coûts compétitifs en énergie éolienne (grands et très grands parcs nécessitant des investissements majeurs) rejoint avant tout les idéaux de la coalition *hardpath*.

#### *Hardpath*

Un représentant gouvernemental se réjouit de la grande quantité de MW éoliens qui seront mis en service au Québec en quelques années et du prix très compétitif obtenu dans le cadre du premier et du deuxième appel d'offres. Ce même représentant avance que « ce qu'on veut, c'est des retombées et de l'électricité à moindre coût. C'est ça aussi ce qu'on veut au Québec. Donc, si on veut payer l'électricité pas trop chère, faut que ce soit des projets rentables, donc des économies d'échelles.<sup>319</sup> »

De plus, un promoteur démontre une grande satisfaction par rapport au modèle de développement éolien établi et aux répercussions positives qu'il entraîne. Celui-ci affirme qu'avec le contexte difficile du secteur de l'éolien sur le plan international, lancer un programme rentable d'achat d'énergie éolienne tout en accomplissant du développement économique et régional constitue un tour de force brillamment réalisé<sup>320</sup>. Pour lui, ce tour de force s'est effectué au moyen de la construction de parcs de grande taille, d'investissements majeurs et de garanties d'approvisionnement important chez les manufacturiers devant s'implanter au Québec.

---

<sup>318</sup> Voir p. 73.

<sup>319</sup> Entretien (1) 7 mai 2008.

<sup>320</sup> Entretien 15 mai 2008.

Par ailleurs, un représentant gouvernemental lié à la coalition *hardpath* croit que les risques financiers associés à la construction de parcs éoliens selon le modèle actuel disqualifient les municipalités et les milieux d'accueil pour le rôle de promoteur. N'ayant pas les « reins suffisamment solides » d'un point de vue financier pour se lancer dans des projets de cette taille, ceux-ci réaliseront à long terme qu'ils sont gagnants avec le modèle actuel :

Je pense que plus la population va être au fait que ça offre des retombées et de ce que ça va créer pour elle, qu'est-ce qu'elle va avoir comme richesse... oui ça va être accepté. Est-ce que les gens sont prêts à mettre tout leur argent là-dedans? Pas sur. Faut être prêt à accepter des risques [...] ce sont des hommes d'affaires, ce sont des agriculteurs, c'est pas monsieur madame Tout-le-Monde, des gens qui ont des entreprises qui n'ont pas le choix, qui font vivre du monde, des investisseurs qui sont prêts à accepter des risques, c'est pas monsieur Tout-le-Monde qui peut accepter ça. Est-ce qu'on est prêt à ça au Québec? Pas sur.<sup>321</sup>

Un représentant d'un grand turbinier international, membre d'un consortium qui agit à titre de promoteur éolien, seconde cette observation au sujet de la non-viabilité d'un modèle communautaire, où les municipalités et les communautés sont les principaux investisseurs :

Il y a des cas que j'étais au courant, des municipalités de la région (Matane et Gaspésie) qui sont complètement en dehors de la track et puis qui ne comprennent pas comment fonctionne la possibilité d'établir des éoliennes. Premièrement, ils ne comprennent rien aux coûts des éoliennes là, ils pensent que c'est une machine à sous [...] on entend beaucoup parler du maire, mais il est dans – comment dire – dans une situation qui n'est pas réaliste. Tu ne peux pas faire un projet et investir; ça prend du capital et puis ça prend de la gestion, ça prend tout ça. Et être rentable et compétitif. Ce qu'il suggère ou propose ça ne tient pas la route.<sup>322</sup>

### *Softpath*

Un représentant d'un projet communautaire admet quant à lui que la demande d'approvisionnement d'HQD a été au-delà de leurs moyens :

---

<sup>321</sup> Entretien (1) 7 mai 2008.

<sup>322</sup> Entretien (1) 8 mai 2008.

On n'aurait pas pu développer à partir des promoteurs communautaires 3500 MW d'énergie éolienne dans l'espace de 5 à 10 ans. *Et 4,4 milliards de dollars...* Ça serait impossible, figure de style... Mais il y a peut-être un travail qui n'a pas été fait, ou pas aussi bien fait que les détracteurs de l'énergie éolienne l'ont fait, c'est justement de vendre cette énergie-là et de sensibiliser les communautés au potentiel de développement.<sup>323</sup>

Ce même représentant d'un projet communautaire ajoute que l'appel d'offres de 2000 MW était conçu pour exclure les communautés, puisqu'elles n'étaient souvent pas en mesure de répondre à certaines exigences (p. ex., présenter une cote de crédit internationale, avoir des projets d'énergie renouvelable en opération, présenter la liste des curriculum vitae de l'équipe de gestion de projet). Un représentant d'un groupe de citoyens critique le refus du gouvernement de retenir les soumissions communautaires lors du deuxième appel d'offres. « C'est une orientation gouvernementale qui a décidé que tout ce qui était projet communautaire allait dans l'appel d'offres communautaire. Ils ont donné priorité aux gros projets industriels.<sup>324</sup> »

Une autre représentante de projet communautaire souhaite un approvisionnement énergétique très décentralisé, mais ne retrouve pas cet idéal dans la politique actuelle :

Si on allait vers une formule de développement communautaire, avec de la microproduction, de la plus petite échelle, ce qu'on appelle du développement éolien à l'échelle humaine, à ce moment-là, ça ne coûte rien à intégrer. Nos parcs pourraient faire de l'électricité qui se consomme tout sur place sans déranger personne; on serait autonome. S'il n'y avait pas Hydro-Québec, on dirait « on fait nos parcs et on est autonome ». <sup>325</sup>

La construction de grands parcs éoliens en milieux habités entre également en conflit avec les croyances *softpath* quant à la vocation des terres en région (aménagement et développement territorial) et à la qualité de vie du milieu rural. Le membre d'un groupe de

---

<sup>323</sup> Entretien (3) 7 mai 2008.

<sup>324</sup> Idem.

<sup>325</sup> Entretien (2) 6 mai 2008.

citoyens caractérise l'arrivée de grands parcs dans les campagnes d'industrialisation des régions et compare celle-ci à l'inondation d'un territoire par des tours de métal. Il explique :

On est d'accord avec la filière éolienne, mais pourquoi placer ça à 350 mètres des maisons? Pourquoi mettre ça dans les milieux habités, où les gens ont une façon de vivre, ont des commerces, ont leur vie et leur milieu de vie? Pourquoi placer ça là? Alors que 2 km plus loin c'est la forêt vierge, c'est la toundra nordique, il n'y a personne là!<sup>326</sup>

Un représentant municipal pour les grands parcs éoliens vient cependant contredire cette opinion. Pour lui, les parcs éoliens ne posent pas de problèmes aux résidents des campagnes qui vivent d'activités industrielles et de production. Pour ces résidents, le potentiel dérangement visuel et sonore des parcs est tout à fait comparable aux silos et séchoirs à grains du milieu agricole et aux activités de transformation du bois du secteur forestier<sup>327</sup>. « La population « productrice » est souvent plus favorable au développement éolien à cause des retombées économiques, alors que les « néo-ruraux » qui se sont retirés des zones urbaines perçoivent ce genre de développement industriel comme une entrave à leur paix.<sup>328</sup> »

### *Pronationalisation*

Les croyances de la coalition « pronationalisation » ne sont pas nécessairement en opposition avec la politique actuelle favorisant l'érection de parcs éoliens de grande et très grande taille. Bien que plusieurs d'entre eux favorisent prioritairement la construction de grands parcs, les acteurs « pronationalisation » s'accommodent aussi de parcs communautaires de plus petite taille. Alors que la revendication principale de cette coalition est que l'État et HQ agissent comme promoteur et producteur (*deep core* ou *policy core* en termes d'analyse de coalitions de cause), la taille des projets éoliens n'est pas un enjeu majeur (*secondary aspects*).

---

<sup>326</sup> Entretien (3) 8 mai 2008.

<sup>327</sup> Entretien (2) 5 mai 2008.

<sup>328</sup> Jegen, p. 32.

### 5.1.3 Rôle d'Hydro-Québec

#### *Hardpath*

En observant les croyances des coalitions sur la base des commentaires de leurs membres, il appert que la coalition *hardpath* constitue la coalition qui se satisfait le mieux du rôle d'HQ dans le développement éolien québécois. Selon elle, laisser à HQP le monopole de la production d'énergie éolienne (par la nationalisation) n'apporterait aucun avantage additionnel au consommateur d'électricité. Même si les membres le plus à droite de la coalition *hardpath* favorisent une libéralisation intégrale du secteur de l'électricité, le rôle d'HQ dans le domaine éolien (distributeur, transporteur, service d'intégration et de couplage) convient très bien à une grande partie de la coalition. Un représentant municipal, membre de la coalition *hardpath*, exprime ce point de vue :

Moi je dis souvent « le politique doit mettre la table et l'industrie doit préparer le lunch. » Et je pense qu'à partir que le gouvernement se dit pour ça et prend le virage de l'énergie verte, fais des appels d'offres et avec ton expertise, on veut que la lumière allume encore, on veut avoir le meilleur coût, avec ta force, on va savoir qu'on peut en avoir plus et qu'on est capable d'en vendre [...] Par contre, ce que HQ peut faire et que le privé ne peut pas faire, car HQ est propriétaire du réseau, c'est apprendre à maîtriser la gestion du réseau d'électricité, etc.<sup>329</sup>

Un autre membre influent de la coalition *hardpath* est enchanté de la façon dont HQ œuvre dans le dossier éolien. Pour lui, grâce à son rôle de maître d'œuvre du développement et à la signature de contrats solides, HQ parvient à obtenir un excellent rendement : elle récupère 75 % de la subvention fédérale pour la production d'énergie verte<sup>330 331</sup> et elle

---

<sup>329</sup> Entretien (2) 8 mai 2008.

<sup>330</sup> Canada, Environnement Canada, « ÉcoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable », In *Gouvernement du Canada : ÉcoACTION*, S.d, En ligne, <<http://www.ecoaction.gc.ca/ecoenergy-ecoenergie/power-electricite/index-fra.cfm>>, Consulté le 7 janvier 2009.

<sup>331</sup> Jean-Thomas Bernard, « Le développement éolien au Québec et le rôle d'Hydro-Québec », In *Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne*, 21 mars 2006, En ligne, <<http://www.energie-eolienne.gc.ca/documenttheque/eolien3/eolien3.html>>, Consulté le 7 janvier 2009.

récupérera éventuellement les crédits de carbone générés par cette production<sup>332</sup>.

En terme d'acceptabilité sociale et de développement économique, un autre membre de la coalition *hardpath* avance que le rôle joué par HQ est idéal et ce, autant pour le consommateur, que pour l'actionnaire qu'est le gouvernement et que pour le Québec en général<sup>333</sup>. De plus, ce même acteur se montre plus que satisfait de la façon dont HQD mène les appels d'offres :

Pis je maintiens ce que j'ai toujours soutenu : c'est un processus sans aucune influence politique, sans aucune influence extérieure. Ç'a été fait selon les règles, de façon professionnelle et impartiale. Et même si on a tout perdu, qu'on n'a rien gagné, ben c'est un processus qui est irrécusable.<sup>334</sup>

La coalition *hardpath* appuie le choix d'HQ de céder l'activité de production au secteur privé, affirmant que l'éolien n'est pas le créneau d'HQ, qu'elle ne possède pas l'expertise, qu'elle convient de laisser le secteur privé prendre le risque et qu'ainsi, HQ obtiendra un meilleur prix<sup>335 336 337</sup>. Les représentants de la société d'État utilisent ce même argumentaire pour justifier la politique actuelle<sup>338</sup>.

---

<sup>332</sup> Entretien (4) 8 mai 2008.

<sup>333</sup> Entretien 15 mai 2008.

<sup>334</sup> *Idem*.

<sup>335</sup> *Idem*.

<sup>336</sup> Entretien (4) 8 mai 2008.

<sup>337</sup> Entretien (1) 8 mai 2008.

<sup>338</sup> Mylène Moisan, « Trop gros, trop privés », *Le Soleil* (Québec), 1 août 2005, p. A4.

### *Softpath*

L'implication d'HQ constitue un élément problématique pour les coalitions *softpath* et « pronationalisation ». Pour la coalition « pronationalisation », l'implication d'HQ est une fin en soi. Pour la coalition *softpath*, HQP aurait dû devenir le partenaire de choix des communautés pour le développement éolien. Une porte-parole d'un groupe de citoyens témoigne :

Je pense qu'Hydro-Québec a manqué le bateau en s'en allant vers le privé, il a vraiment, vraiment manqué le bateau. Ils auraient dû garder les rênes beaucoup plus de ces projets-là et aider les communautés [...] Comment ça se fait-il qu'Hydro-Québec ne soit pas plus impliquée en région? Je suis sûr qu'il y aura de beaux projets en région, mais là, les gens n'ont aucun outil. Tout ce qu'on fait, c'est de nous braquer contre la filière éolienne. C'est dommage.<sup>339</sup>

Alors que certains membres de la coalition *softpath* déplorent ce manque de soutien d'HQ à l'égard des promoteurs communautaires, d'autres souhaitent, en conformité avec leurs idéaux d'autonomie régionale et financière, qu'HQ offre davantage d'autonomie aux communautés quant à la distribution de l'électricité. Une porte-parole de projet communautaire explique :

C'est mauvais, il pourrait y avoir des acheteurs privés. Je suis d'accord avec la nationalisation jusqu'à un certain point, je pense qu'il fallait le faire un moment donné au Québec. Mais en même temps, de laisser le monopole à HQ ça ne favorise pas la recherche et développement [...] Pis en même temps, pour quelqu'un qui veut faire un projet, si on dit qu'HQ n'a pas le monopole, bien il y aurait des alternatives si ton projet ne marche pas. Donc, tu pourrais dire « je vais aller le vendre à mon voisin là-bas. » Mais au Québec, on est pogné dans un contexte où on n'a pas le choix.<sup>340</sup>

---

<sup>339</sup> Entretien (1) 5 mai 2008.

<sup>340</sup> Entretien (2) 6 mai 2008.

### *Pronationalisation*

La coalition « pronationalisation » dénonce ce choix de modèle connexe aux idéaux de la coalition *hardpath* faisant en sorte qu’HQ se concentre sur les activités de transport, de distribution et de couplage de l’énergie éolienne et qu’elle laisse la production éolienne au secteur privé. Pour plusieurs de ces membres, il est évident que les firmes ayant été retenues dans les appels d’offres n’étaient pas plus expérimentées en énergie éolienne qu’HQ.

De toute évidence, le rôle joué par la société d’État en électricité dans le développement éolien est une question qui divise au Québec. Ce sujet constitue un des éléments les plus critiqués par les coalitions *softpath* et « pronationalisation ». Comme observé dans le tableau 5.2, le fait que ce soit le secteur privé qui développe la filière éolienne et non HQ constitue, pour 71 % des répondants défavorables à la politique actuelle, la première raison du désaccord.

**Tableau 5.2**

Raisons principales en défaveur de la politique actuelle de développement éolien

*- Si vous êtes défavorable à la politique actuelle de développement éolien, quelle est la raison la plus importante pour votre désaccord (1)? Quelle est la deuxième raison en importance (2)? Quelle est la troisième raison (3)?*

Raisons	Impact négatif sur la santé	Impact négatif visuel	Développement à grande échelle	Développement trop rapide	Crit. régionaux contraignants	Retombée économique rég.	Profits quittent le Québec	Dévl. par HQ et non par le privé	Processus pas transparent	Intérêt général sur intérêt local	Pourcentage n = 23
1re	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	71 %	29 %	0 %	100 %
2ème	0 %	29 %	0 %	0 %	14 %	14 %	29 %	0 %	14 %	0 %	100 %
3ème	0 %	0 %	29 %	0 %	0 %	14 %	29 %	0 %	0 %	29 %	100 %

Source : Jegen, p. 16.

Au sujet des différents secteurs d’activité ou marchés d’électricité, les répondants du questionnaire sont divisés quant au rôle que devrait conserver HQ. Le tableau 5.3 illustre que

la moitié des répondants (48 %), dont tous les membres de la coalition « pronationalisation », est d'avis qu'HQ devrait conserver le monopole de la production d'électricité, alors que l'autre moitié (52 %), dont tous les membres de la coalition *hardpath*, s'y oppose.

**Tableau 5.3**

Rôle d'Hydro-Québec dans la production d'électricité

« Hydro-Québec devrait garder le monopole de la production d'électricité, y compris de la production éolienne. »	Tout à fait d'accord	35 %
	Plutôt d'accord	13 %
	Plutôt en désaccord	26 %
	Tout à fait en désaccord	26 %
	Ne sait pas	0 %
	Total (n = 23)	100 %

Source : Jegou, p. 30.

Au sujet de l'activité de distribution, le tableau 5.4 montre que les répondants sont tout aussi divisés : 48 % sont d'accord pour dire qu'HQ devrait en conserver le monopole, alors qu'un même pourcentage se dit en désaccord.

**Tableau 5.4**

Rôle d'Hydro-Québec dans la production et la distribution d'électricité

« Hydro-Québec devrait garder le monopole de la distribution de l'électricité éolienne, tout en laissant la place à des producteurs éoliens indépendants »	Tout à fait d'accord	26 %
	Plutôt d'accord	22 %
	Plutôt en désaccord	17,4 %
	Tout à fait en désaccord	30,4 %
	Ne sait pas	4,2 %
	Total (n = 23)	100 %

Enfin, pour plusieurs participants à l'enquête, l'État et HQ ne font qu'un; le gouvernement est l'unique actionnaire d'HQ, leurs stratégies ou plans énergétiques sont coordonnés et ils se rangent constamment du même côté des enjeux. La revue de presse nous permet également de constater que les énoncés « pronationalisation » sont souvent placés en

opposition aux aspects liés à la dimension économique portant sur le grand capital : l'appel à la nationalisation semble souvent trouver son origine dans la crainte des promoteurs privés et du « *big business* ». <sup>341</sup> Lorsque les répondants dénoncent la participation du secteur privé, ils critiquent à la fois la non-participation de l'État ou d'HQ; cette dichotomie étant notoire au sein de la coalition « pronationalisation ». Les éléments d'analyse de la section 5.1.1 rejoignent ces interprétations du rôle d'HQ.

## 5.2 Opposition au modèle de développement éolien actuel et défense du pacte social de la nationalisation

En se référant aux propositions de Szarka, comme élaborée à la section 2.4, la deuxième hypothèse est la suivante : la coalition *softpath* et la coalition « pronationalisation » convergent autour de la défense du pacte social issu de la nationalisation de l'électricité. Afin de tester cette affirmation, il importe d'examiner les croyances des coalitions « pronationalisation » et *softpath* par rapport aux composantes officielles et symboliques du pacte social de l'électricité au Québec. De ces observations, nous constatons un degré de convergence insuffisant entre les deux coalitions, ce qui ne nous permet pas d'affirmer la présente hypothèse.

### 5.2.1 Les coalitions et les composantes officielles du pacte social de la nationalisation

Le pacte social de l'électricité au Québec est l'accord des citoyens québécois sollicité lors d'une élection référendaire en 1962 sur la nationalisation de l'électricité par le gouvernement du Parti libéral de Jean Lesage et son ministre des Ressources naturelles, René Levesque. Cette entente repose sur trois principes fondamentaux : (1) l'uniformité des tarifs sur l'ensemble du territoire; (2) la stabilité tarifaire assurée par la filière hydroélectrique; et (3) les bas tarifs, notamment pour le secteur résidentiel <sup>342</sup>. Le pacte social était modifié en 1982

---

<sup>341</sup> Jegen, p. 13-14.

<sup>342</sup> Québec, ministère des Ressources naturelles, « Pacte social et modernité réglementaire ».

lors de la réforme de la loi constitutive d'HQ qui oblige la société d'État à verser un dividende à son actionnaire principal, l'État québécois<sup>343</sup>.

Ces principes fondamentaux sont les composantes officielles et « légales » (entérinées dans la pratique d'HQ) du pacte de l'électricité. Ces idéaux d'égalité et de bien commun dictent la conduite d'HQ depuis plus de 40 ans. La mainmise d'HQ sur les activités de production, de transport et de distribution (à l'exception des concessions faites lors de la nationalisation) constituait un moyen d'assurer que ces principes fondamentaux soient mis en application.

#### *L'uniformité des tarifs*

En premier lieu, le principe de l'uniformité des tarifs semble être un des principes du pacte social les moins interpellés par le développement éolien. Les coalitions *softpath* et « pronationalisation » soutiennent le fait qu'HQD, qui dessert l'ensemble des consommateurs québécois et qui maintient fermement l'idée de tarifs uniformes pour le secteur résidentiel, soit le seul acheteur de l'énergie éolienne produite. Ce principe n'est pas réellement en jeu dans le développement éolien actuel, aucun acteur participant à notre recherche n'a exprimé une crainte de voir ce fonctionnement basculer. Bien que le marché de gros soit libéralisé, le marché de détail demeure le monopole d'HQ.

Cependant, la coalition « pronationalisation » défendrait ce monopole s'il était mis en cause puisque l'ensemble de ses croyances semble se focaliser sur la défense de l'intégrité du pacte social. Son opinion sur la primauté du bien commun et son assurance que le monopole sur la distribution d'HQ assure la meilleure protection aux consommateurs québécois en témoignent. Les frontières du bien commun de la coalition « pronationalisation » sont celles de la province de Québec. Une porte-parole d'un groupe citoyen associé à cette coalition

---

<sup>343</sup> Desjardins et Gariépy, p. 37.

affirme que « cette filière-là [l'énergie éolienne], c'est tout le Québec, c'est tous les Québécois, ça nous appartient à tous.<sup>344</sup> »

Du côté de la coalition *softpath*, il n'est pas possible d'affirmer que l'uniformité tarifaire est un principe intouchable. Contrairement à la coalition « pronationalisation », le sentiment d'appartenance s'exprime moins au niveau national, mais davantage sur le plan de la communauté (municipalité, MRC ou région). En raison d'un système de valeurs qui privilégie la communauté immédiate avant le bien commun national, la coalition *softpath* revendique une certaine autonomie qui lui conférerait des avantages. Une représentante communautaire idéalise un certain modèle de production et de distribution autonome par rapport à la société d'État, modèle où la communauté en tirerait des bénéfices<sup>345</sup>.

Cette prise de position est cependant contredite par deux acteurs prédominants de la coalition *softpath* qui croient qu'HQ devrait garder le monopole de la distribution de l'électricité éolienne, tout en laissant la place à des producteurs éoliens indépendants, communautaires dans leur cas<sup>346</sup>. Nos données ne permettent pas d'évaluer la représentativité et la force de cette vue autonomiste au sein de la coalition *softpath*. Nous pouvons néanmoins affirmer que les systèmes de croyances des deux coalitions se distinguent quant au sentiment d'appartenance et à l'étendue du bien commun (nation vs communauté). La coalition *softpath* ne réfute pas l'importance d'un certain bien commun, mais celui-ci doit être décentralisé et doit posséder un fort ancrage régional.

#### *La stabilité tarifaire assurée par le développement hydroélectrique*

Le développement éolien québécois interpelle de façon plus directe la stabilité tarifaire assurée par le développement hydroélectrique que l'uniformité tarifaire. Quelle est

---

<sup>344</sup> Entretien (1) 5 mai 2008.

<sup>345</sup> Voir notes 322 en p. 81 et 340 en p. 86.

<sup>346</sup> Répondants au questionnaire (13) et (19).

la position des coalitions à l'égard de la place des filières éoliennes et hydroélectriques dans le mix énergétique? L'énergie éolienne peut-elle contribuer à la stabilité d'approvisionnement comme *bulk power*? Pour la majorité des acteurs des coalitions « pronationalisation » et *softpath*, l'hydroélectricité constitue la principale source d'approvisionnement assurant la stabilité tarifaire pour les consommateurs québécois. L'énergie éolienne constitue une source complémentaire à l'hydroélectricité. D'ailleurs, la majorité d'acteurs de la coalition *hardpath* partage cette perception.

Les coalitions « pronationalisation » et *softpath* reconnaissent l'apport potentiel de l'énergie éolienne en raison de ses faibles coûts de production et de la qualité des vents québécois. Alors qu'au moment de la nationalisation, la stabilité tarifaire n'était garantie que par le développement hydroélectrique, toutes les coalitions semblent se fier de plus en plus à l'énergie éolienne comme source d'approvisionnement énergétique ce qui constitue en soi une évolution du pacte social original. Se réjouissant de la fiabilité de l'approvisionnement en énergie éolienne, un représentant gouvernemental explique :

Je dirais que ce qu'on veut, c'est des retombées et de l'électricité à moindre coût. C'est ça aussi ce qu'on veut au Québec. Donc, si on veut payer l'électricité pas trop cher, faut que ce soit des projets rentables, donc économies d'échelles, donc c'est ça aussi qu'il faut regarder [...] Je pense qu'on a fait le choix au Québec d'avoir des énergies renouvelables. Avec l'éolien et l'hydroélectricité, en 2015, je pense que 97 % de notre énergie au Québec va être renouvelable. Trouvez quelque part d'autre dans le monde où il y a ça? [...] Aussi, HQ est un expert en hydroélectricité et non pas un expert en éolien. Comme le dit la stratégie, on veut vraiment « focusser » sur l'expertise; HQ c'est l'hydroélectricité vraiment au maximum avec aussi l'intégration [de l'énergie éolienne].<sup>347</sup>

Les deux coalitions se distinguent plutôt par rapport à la manière d'accéder à cette ressource (modèle de développement) et au taux de pénétration optimal pour la filière éolienne. En termes d'analyse des coalitions de cause, la perception des modèles de développement éolien témoigne des croyances de type *deep core* ou *policy core*, alors que le taux de pénétration éolien représente une croyance de type *secondary aspect*. Nos données

---

<sup>347</sup> Entretien (1) 7 mai 2008.

ne permettent pas de différencier clairement les positions des coalitions quant au taux de pénétration de l'énergie éolienne.

*Les bas tarifs et l'obligation d'HQ de verser un dividende à l'État québécois*

Le principe des bas tarifs offerts aux consommateurs d'électricité en est un qui interpelle des notions économiques reliées, entre autres, aux coûts de fourniture de l'électricité, à la fixation des tarifs à la consommation et à l'interfinancement favorable aux clients résidentiels. Malgré leur importance indéniable, ces aspects économiques n'étaient pas l'objet de la présente étude. Lorsqu'ils en avaient l'occasion, très peu d'acteurs ont fait référence aux notions économiques liées aux bas tarifs. De même, la question des coûts et des tarifs retient peu l'attention si on observe la fréquence des énoncés thématiques dans les articles de la presse québécoise portant sur l'énergie éolienne<sup>348</sup>.

En revanche, lors des entretiens, les coalitions *softpath* et « pronationalisation » (tout comme la coalition *hardpath*) ont démontré un plus grand intérêt pour la compétitivité de l'énergie éolienne et son coût de production. La question des dividendes versés par HQ à l'État québécois a également retenu un peu plus l'attention. Le tableau 5.2 révèle que l'idée que les profits du développement éolien quittent le Québec constitue une raison souvent mentionnée pour expliquer un désaccord avec la politique éolienne actuelle<sup>349</sup>. Les croyances des coalitions à propos de ces deux aspects du pacte social diffèrent.

Pour la coalition « pronationalisation », un développement éolien réalisé par le secteur privé menace la rentabilité de cette filière énergétique. Pour certains, la production d'énergie éolienne coûte actuellement trop cher<sup>350</sup> et le secteur privé n'offre pas les meilleurs prix pour cette énergie. HQ serait la mieux positionnée pour offrir les coûts de production les plus bas

---

<sup>348</sup> Jegen, p. 13.

<sup>349</sup> Voir tableau 5.2 en p. 87.

<sup>350</sup> Entretien (3) 8 mai 2008.

dans la filière éolienne<sup>351 352</sup>. Pour cette coalition, l'État se prive d'importants revenus supplémentaires qui ne seront pas livrés par HQ. « Comme simple citoyen, je me dis si l'Alberta a le pétrole, puis qu'ils vendent le pétrole et s'enrichissent là-dessus, nous au Québec, on peut développer une filière éolienne qui amènerait des sous en banque.<sup>353</sup> »

La coalition « pronationalisation » estime que la collectivité québécoise serait gagnante si la production était prise en charge par HQD puisque la société d'État posséderait, entre autres, une capacité d'emprunt et une meilleure cote de crédit ou comparable aux consortiums privés<sup>354</sup>. Ainsi, tous les bénéfices iraient au Trésor public et contribueraient aux revenus de l'État et à la répartition de la richesse qui relève de sa responsabilité<sup>355</sup>. Pour cette coalition, plus la société d'État rentabilise ses activités, plus elle est en mesure de garantir les tarifs les plus bas pour les consommateurs québécois, en plus de générer d'importants dividendes.

La coalition *softpath* met la priorité sur le monde communautaire. La société d'État devrait s'engager dans le développement régional à titre de partenaire des communautés, encourageant ainsi l'autonomie et la décentralisation. Mettant l'accent sur le développement des communautés, HQ, à l'instar du gouvernement ontarien et de son programme d'appel d'offres standards à prix fixe<sup>356</sup>, devrait procéder sans créer de concurrence entre les communautés, établir des programmes de garantie de prêts<sup>357</sup> et subventionner la production

---

<sup>351</sup> Gabriel Sainte-Marie, « Le développement de la filière éolienne au Québec et ses coûts », Étude mandatée par les syndicats d'Hydro-Québec, sections 957, 1500, 2000 et 4250 du SFCP, 2005, p. 8-10.

<sup>352</sup> Pierre Dubuc et Gabriel Sainte-Marie, « Faut-il nationaliser l'éolien? », In *L'éolien : Pour qui souffle le vent?*, sous la dir. de Roméo Bouchard, p. 70, Montréal, Écosociété, 2007, 126 p.

<sup>353</sup> Entretien (1) 5 mai 2008.

<sup>354</sup> Entretien (1) 22 mai 2008.

<sup>355</sup> Répondant au questionnaire (16).

<sup>356</sup> Ontario, Ontario Power Authority, « Ontario's Standard Offer Program », In *Ontario Power Authority*, S.d., En ligne, <<http://www.powerauthority.on.ca/sop/Page.asp?PageID=122&ContentID=4022>>, Consulté le 7 janvier 2009.

communautaire au moyen de tarifs plus généreux que la valeur marchande. Un acteur municipal explique :

Ces projets ne devraient pas être retenus dans un appel d'offres. Un prix fixe (par exemple 10 sous du KW) devrait être déterminé à l'avance. Cette façon de faire éviterait aux promoteurs potentiels d'engloutir des sommes importantes dans une démarche d'appel d'offres.<sup>358</sup>

Une société d'État qui absorbe ces coûts remet inévitablement moins de dividendes à son actionnaire. Nous ne possédons pas de données sur l'opinion de la coalition *softpath* sur le maintien de bas tarifs pour la population québécoise en général. Cependant, comme exprimé par certains de ses membres, la coalition désire avant tout créer des bénéfices pour la communauté immédiate et retenir toute fuite de capitaux hors de sa région immédiate<sup>359</sup>. Elle ne souhaite pas prioritairement partager ses profits avec le Québec en entier, mais bien avec le milieu local. « Ce n'est pas comme ça que ça se passe à Québec et à HQ, où on nous dit « on va faire de l'argent nous HQ et après, on va créer des fonds régionaux. » Allez vous faire foutre, on est capable de gérer nos affaires.<sup>360</sup> »

Cet exemple nous porte à croire que la coalition *softpath* démontre peu d'attachement à la défense du principe du pacte social de l'électricité lié à la remise de dividendes par HQ au gouvernement du Québec.

### 5.2.2 Les coalitions et les composantes symboliques du pacte social de la nationalisation

Le pacte social de la nationalisation comporte aussi une forte valeur symbolique pour les Québécois. Il représente un moment charnière de la Révolution tranquille, de l'émancipation

---

<sup>357</sup> Entretien (2) 6 mai 2008.

<sup>358</sup> Répondant au questionnaire (18).

<sup>359</sup> Entretien (2) 6 mai 2008.

<sup>360</sup> Idem.

économique et de l'affirmation identitaire du Québec. HQ est devenue une fierté québécoise et un levier économique unanimement reconnu. Tout ce qui concerne le secteur de l'énergie et tout ce qui affecte l'intégralité d'HQ ou modifie sa mission et ses activités soulèvent des débats passionnés au Québec.

Le modèle de développement éolien, en phase avec la libéralisation des marchés de l'électricité, la restructuration de ce secteur et l'intérêt pour l'exportation, altère aux yeux de certains, l'intégrité symbolique du pacte social de l'électricité au Québec. « Un déplacement du justificatif des projets de la satisfaction des besoins québécois à celui d'une logique de marché ne pouvait être sans effet déstabilisant sur le débat public.<sup>361</sup> » Alors que la coalition *hardpath* y voit l'expression de plusieurs de ses préférences idéologiques, il ne va pas de même pour les coalitions « pronationalisation » et *softpath*.

Pour la coalition « pronationalisation », la libéralisation et la restructuration des marchés de l'électricité constituent une déviation du pacte social. Elle en défend son intégrité. La grande présence d'HQ dans le succès du secteur de l'électricité représente un gage de stabilité et de sécurité pour la coalition. L'ouverture du marché de gros, dans laquelle s'insère le modèle de développement éolien actuel, est alors perçue comme un retour à l'époque précédant la nationalisation, époque où de grandes compagnies privées anglophones régnaient sur le secteur de l'électricité et où les consommateurs québécois étaient inadéquatement desservis.

Cette perception mène les membres de la coalition « pronationalisation » à faire l'usage d'un discours évoquant l'acte de colonisation où le peuple québécois tient le rôle du « colonisé »<sup>362 363 364</sup>. Ce constat de dépossession et cet appel au sentiment identitaire de la

---

<sup>361</sup> Desjardins et Gariépy, p. 37.

<sup>362</sup> Répondant au questionnaire (2).

<sup>363</sup> Entretien (3) 8 mai 2008.

<sup>364</sup> Roméo Bouchard. « Un modèle qu'il faut changer : Les solutions », In *L'éolien : Pour qui souffle le vent?*, sous la dir. de Roméo Bouchard, p. 93-194, Montréal, Écosociété, 2007, 126 p.

part de la coalition « pronationalisation » est également souligné par la reprise de l'un des principaux slogans de la Révolution tranquille, le « Maîtres chez nous » de Jean Lesage, dans une campagne publicitaire de la coalition : « Restons maîtres chez nous »<sup>365</sup>.

Pour eux, l'affirmation nationale devrait s'étendre à la production d'énergie éolienne et au développement d'une filière toute québécoise. « En 1962, l'énergie électrique a été nationalisée au Québec et là on donne à des promoteurs privés de créer l'électricité par le vent et de s'enrichir là-dessus. Moi, ça me rebelle! Moi je pense que la nationalisation du vent devrait être faite.<sup>366</sup> » La réussite collective de la nationalisation de l'électricité et la grandeur des projets hydroélectriques réalisés par la société d'État sont d'autres éléments symboliques de fierté nationale évoqués dans la défense de l'intégralité du pacte social :

Oui, ça coûterait probablement plus cher, mais la Baie-James ne s'est pas construite sans dépenser de l'argent et aujourd'hui on en est fier de notre Baie-James. On peut pas encore développer de l'hydroélectricité, mais l'éolien, que nos dirigeants pensent de mettre ces parcs-là et les Québécois seront fiers de la filière éolienne autant qu'ils ont été fiers de l'hydroélectricité. Mais pas en ce moment.<sup>367</sup>

La coalition *softpath* défend moins radicalement les symboles du pacte social de la nationalisation de l'électricité. Lorsqu'ils discutent de l'idéal d'un modèle de développement éolien communautaire, les membres de la coalition *softpath* évoquent avant tout la fierté régionale et communautaire. De même, lorsqu'elle aborde les effets pervers du modèle de développement actuel, elle ne s'attaque pas aux symboles et aux acquis de la nationalisation, mais bien à l'atteinte de la viabilité des régions québécoises et de la pérennité du tissu social des communautés<sup>368 369</sup>.

---

<sup>365</sup> Restons maîtres chez nous.

<sup>366</sup> Entretien (1) 5 mai 2008.

<sup>367</sup> Idem.

<sup>368</sup> Idem.

<sup>369</sup> Entretien (3) 7 mai 2008.

L'appel identitaire, les comparaisons directes avec les symboles de la nationalisation de l'électricité et l'importance emblématique et sécurisante d'une omniprésence d'HQ ne sont qu'occasionnellement employés par cette coalition. Par ailleurs, nous avons précédemment observé que la place symbolique d'HQ dans le secteur de l'électricité québécois ne faisait pas l'unanimité au sein de cette coalition<sup>370</sup>. Lorsque la coalition *softpath* mène un discours nationaliste, elle cherche à signifier la possibilité d'un modèle éolien mixte où le développement communautaire et le développement nationalisé pourraient coexister. Nous discuterons de ce modèle de développement mixte et des diverses propositions d'intervenants du monde de l'éolien dans le prochain chapitre.

---

<sup>370</sup> Voir notes 345 et 346 en p. 91.

## CHAPITRE VI

### DISCUSSIONS

Dans ce dernier chapitre, nous discuterons du démarrage rapide, mais tardif, de l'énergie éolienne au Québec (6.1), de la dominance des croyances *hardpath* dans la politique québécoise de développement éolien (6.2) et de l'opposition commune des coalitions *softpath* et « pronationalisation » au modèle de développement actuel plutôt qu'une convergence autour de la défense du pacte social de l'électricité (6.3). Nous reviendrons également sur l'aspect de l'acceptabilité sociale lié au choix de modèle de développement (6.4), nous évaluerons les limites de cette recherche et nous proposerons quelques pistes de réflexion (6.5).

#### 6.1 Amorce tardive pour un démarrage rapide d'une politique qui reflète le contexte mondial du secteur éolien

Comme nous avons pu le constater, certaines coalitions de cause contestent le choix de modèle de développement de l'énergie éolienne au Québec. Ne reflétant pas leurs croyances et idéaux de type *deep core* et *policy core*, elles jugent que le modèle retenu par HQ et le gouvernement québécois est inacceptable.

Le contexte mondial du domaine éolien a été un facteur important dans le façonnement du modèle de développement éolien québécois. Dans le marché mondial, le Québec s'est engagé tardivement, c'est-à-dire au cours des cinq dernières années, dans l'énergie éolienne et a fait son entrée dans un secteur mature, dynamique, concurrentiel et hautement technologique. À l'entrée du Québec, l'excès de la demande sur l'offre de composants et de turbines éoliennes contribuait à détendre la concurrence entre les fournisseurs, mais à l'augmenter du côté des pays qui désiraient installer de grandes quantités de MW éoliens et bénéficier des retombées économiques de cette importante activité industrielle.

Un autre changement coïncidait avec l'engagement éolien du Québec : le secteur du vent passait d'installations à petite échelle aux installations à grande échelle; transformation s'effectuant au moyen d'une augmentation de la dimension des tours, des parcs et de la puissance des turbines. Un accroissement de la taille des investissements allait accompagner ce phénomène d'*upscaling*, ayant une incidence sur le mode de propriété des installations. De grands acteurs du monde de l'énergie et des consortiums privés étaient appelés à jouer un plus grand rôle à ce chapitre. Le développement québécois s'inscrit dans cette tendance.

La filière éolienne se dirigeait vers un modèle de développement à grande échelle où cette énergie contribue de plus en plus au portefeuille énergétique des pays à titre de source importante d'approvisionnement. Dans les régions qui découvrent l'éolien tardivement, comme ce fut le cas au Québec, cette configuration de l'industrie du vent peut se répercuter sur le choix de politiques publiques et le modèle de développement éolien favorisé.

Malgré une amorce tardive, la filière éolienne québécoise a connu un démarrage rapide avec l'annonce d'importants appels d'offres et la prévision d'une puissance de près de 4000 MW. Alors que certains pays précurseurs dans l'énergie éolienne s'affairaient à accroître la taille des parcs et des turbines en remplaçant de vieilles installations, le Québec est directement passé aux grands parcs éoliens munis de turbines de nouvelle génération (selon la classification de grandeur de Szarka<sup>371</sup>). Ce choix comporte des risques sur le plan de l'acceptabilité sociale.

Le gouvernement québécois allait céder au secteur privé le rôle de promoteur, les investissements massifs et le risque financier, tout en exigeant un contenu régional et provincial pour la construction des futurs parcs afin de jouir des retombées économiques. De leur côté, les grands turbiniers internationaux et leurs fournisseurs ont posé leurs conditions lors des appels d'offres éoliens. Ainsi, chacun des trois grands turbiniers internationaux – GE Wind, Enercon et REpower – a obtenu des contrats d'environ 1000 MW.

---

<sup>371</sup> Szarka, p. 39.

Pourquoi la filière éolienne a-t-elle démarré tardivement au Québec? Certains intervenants l'expliquent par le fait que le portefeuille énergétique québécois était déjà composé en majeure partie par une source renouvelable. Cette indépendance par rapport aux sources fossiles et nucléaires, un bilan d'émission de carbone enviable en matière de production d'électricité et l'absence de mesures contraignantes pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto ont, contrairement à l'Europe, enlevé la pression sur le Québec pour générer des solutions d'approvisionnement plus écologiques.

D'autres avanceront que le gouvernement et HQ ne croyait pas au potentiel de l'énergie éolienne comme source fiable et concurrentielle d'approvisionnement. Les prix avantageux obtenus lors des contrats signés de gré à gré et du premier appel d'offres de 1000 MW, l'intérêt démontré par le secteur privé lors de cet appel d'offres et l'intégration réussie de l'énergie ont probablement eu l'effet d'un éveil chez certains décideurs québécois réticents. Pour certains, une ouverture plus précoce du gouvernement et d'HQ pour la filière éolienne aurait permis l'établissement d'une industrie nationale de fabricants de composantes et de turbines, ce qui aurait conféré un avantage comparatif et de plus grandes retombées au Québec. Avec une ouverture plus précoce, les GE Wind, Enercon et REpower seraient-ils québécois aujourd'hui?

De toute évidence, l'intérêt québécois pour l'énergie éolienne s'est accru avec la controverse et l'abandon du projet de centrale au gaz du Suroît. Comme mentionnée à la section 1.3.4, jusqu'à cet abandon, l'option des centrales au gaz occupait une place importante dans les plans d'HQ et du gouvernement. Dans son avis, la Régie de l'énergie recommandait au gouvernement de renforcer ses objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergie éolienne. La société d'État a par la suite endossé la responsabilité de la mise en œuvre de l'énergie éolienne au Québec. Le retrait du projet de centrale du Suroît peut être considéré comme un facteur accélérant du développement éolien au Québec.

Selon les opposants au modèle actuel, le démarrage rapide de la filière éolienne a mené à une élaboration et à une mise en œuvre politique hâtive, ainsi qu'à un encadrement incomplet et insuffisant. Les mécontents ont accusé le gouvernement et HQ d'improvisation,

d'amateurisme dans la planification et de manque de transparence. Notons qu'à plusieurs reprises au cours des dernières années, le gouvernement du Québec et HQ ont apporté des modifications afin d'adapter l'encadrement réglementaire et les orientations de la filière selon les besoins et les demandes des acteurs impliqués.

Tout en reconnaissant les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre et considérant le degré de complexité et les contraintes qui accompagnent ce type de développement (retombées économiques, contexte mondial, coûts de production, défi technique d'intégration, etc.), les acteurs gouvernementaux et parastatutaires rencontrés se réjouissent néanmoins du grand succès de la filière. Ces acteurs concèdent d'ailleurs que la politique en énergie éolienne est perfectible et que le développement actuel donne lieu à un inévitable processus d'apprentissage.

## 6.2 Un modèle de développement de type *hardpath* et global

Les données recueillies permettent d'affirmer que les idées de la coalition *hardpath* dominent la politique actuelle en matière d'énergie éolienne. Nous avons testé cette hypothèse en nous référant aux croyances prépondérantes de type *deep core* et *policy core* des coalitions, en simplifiant le modèle de développement éolien et en nous appuyant sur les principaux aspects de la politique éolienne québécoise actuelle, notamment (1) la propriété des parcs et l'identité du promoteur; (2) la taille des investissements et des parcs; ainsi que (3) le rôle d'HQ.

Nous avons également démontré que la politique gouvernementale en matière de développement éolien au Québec s'inscrit dans le processus de libéralisation des marchés de l'électricité. HQD est tenue par la loi de procéder par appel d'offres pour l'achat de quantité d'énergie qui excède la valeur du contrat patrimonial. Dans cette optique, le premier appel d'offres éolien d'HQD et le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 MW et moins ont été élaborés au cours de la même période. Une plus grande participation des acteurs

privés dans la production d'énergie et l'introduction de mécanismes de concurrence caractérisent également cette orientation.

Ainsi, le modèle communautaire qui caractérisait le développement au Danemark ne parvient pas à se propager au Québec, alors que le modèle global est clairement favorisé. Cependant, malgré la prédominance des idéaux *hardpath* dans la politique éolienne actuelle, certaines propositions de la coalition *softpath* ont été retenues. Le deuxième appel d'offres et les guides d'encadrement publiés au cours du deuxième appel d'offres par le MAMROT et le MRNF ont intégré ces propositions relatives à l'équité des redevances et compensations offertes par les promoteurs, aux éléments qui protègent la qualité de vie du milieu d'accueil, aux outils d'aménagement du territoire et aux mécanismes de participation.

En outre, un appel d'offres communautaire et autochtone est maintenant en voie de réalisation. Cependant, les protagonistes du milieu communautaire critiquent déjà la transposition ou la continuité des orientations *hardpath* dans cet appel d'offres communautaire et dénoncent la vigueur des idéaux *hardpath* dans la politique éolienne québécoise. C'est un enjeu important pour les acteurs communautaires et régionaux :

Le souhait qu'expriment les protagonistes de pouvoir s'approprier économiquement, socialement et symboliquement la ressource éolienne doit être pris au sérieux. Vu la perception de cet enjeu, il serait souhaitable que l'appel d'offres relatif aux projets éoliens communautaires et autochtones réponde aux attentes des communautés concernées.<sup>372</sup>

En ce qui a trait à la coalition « pronationalisation », elle est la coalition la plus faible et la moins bien représentée du sous-système éolien québécois : ses demandes pour une plus grande participation ou une prise en charge complète du développement éolien par HQ ou alors un développement à grande échelle, mais en terres publiques, n'ont pas été retenues. Nous croyons que sa stratégie d'opposition au modèle actuel et son activation périodique ou sa présence discontinue constituent une explication partielle.

---

<sup>372</sup> Jegen, p. 34.

### 6.3 Opposition commune au modèle de développement actuel et proposition d'un modèle hybride

Comme nous l'avons observé à la section 5.2, bien que certains points de convergence existent entre les idéaux des deux coalitions au sujet de la défense du pacte social de la nationalisation, les divergences idéologiques qui subsistent semblent beaucoup plus importantes. De plus, malgré une bonne documentation et de nombreux entretiens, nous ne croyons pas posséder suffisamment de données pour évaluer le degré de convergence des coalitions à propos des éléments officiels du pacte social.

Nous ne sommes donc pas en mesure d'affirmer l'hypothèse que les coalitions *softpath* et pronationalisation convergent autour de la défense du pacte social de la nationalisation. Les croyances de type *deep core* et *policy core* des coalitions à l'égard d'un modèle de développement idéal divergent substantiellement. Alors que l'ensemble des croyances de la coalition « pronationalisation » s'organise autour de la défense de l'intégrité des aspects officiels et symboliques du pacte social de l'électricité, les commentaires de la coalition *softpath* démontrent peu d'attachement à cette cause. Bien qu'elle ne réfute pas l'importance nationale du pacte social et de la présence d'HQ dans le secteur de l'électricité, ses idéaux sont plutôt orientés vers la défense du milieu communautaire et régional. Les deux coalitions risquent de s'affronter si elles doivent choisir entre un développement éolien à grande échelle par HQ et un développement communautaire à plus petite échelle.

Si convergence il y a entre les deux coalitions, celle-ci semble davantage émerger autour de la critique du modèle de développement éolien actuel (de type *hardpath*). Malgré des idéaux différents, nous observons un certain degré d'accointance entre les coalitions *softpath* et « pronationalisation ». Par exemple, les membres des deux coalitions fréquentent les mêmes colloques ou rédigent des ouvrages communs. Leur cause commune est la critique du modèle actuel.

Par ailleurs, la proposition de modèles de développement mixtes ou hybrides est un dénominateur commun des coalitions *softpath* et « pronationalisation ». Cette entente semble possible puisque les acteurs « pronationalisation » sont ouverts à l'idée d'un « développement

coopératif nationalisé » et reconnaissent malgré tout les avantages du modèle communautaire là où les communautés sont prêtes à investir. De plus, la coalition *softpath* s'accommoderait d'HQ comme partenaire principal et ne convoite prioritairement pas les terres publiques du Nord-du-Québec, mais bien les terres de sa région immédiate.

Le modèle hybride proposé par des protagonistes des deux coalitions varie, mais généralement, HQ développerait, à titre de financier, exploitant et propriétaire, de grands parcs éoliens dans les terres publiques du nord de la province (p. ex. Baie-James et Côte-Nord). Dans le sud du Québec, en milieu habité et en terres publiques, HQ deviendrait le principal partenaire des municipalités et des communautés (contrôle, équité et financement) pour la construction de parcs communautaires à petite et moyenne échelle.

Si cette proposition prenait de l'ampleur, il deviendrait intéressant de réévaluer la configuration des acteurs de l'éolien comme un sous-système composé de deux coalitions : la coalition *hardpath* telle que nous la connaissons et une coalition mixte *softpath*/pronationalisation. La propriété des terres (publiques vs privées), le type de milieu concerné (habité vs naturel) et l'emplacement géographique des projets (Nord du Québec vs Sud du Québec) deviendraient des variables primordiales dans la caractérisation des coalitions et des modèles de développement.

Il faut toutefois noter que le potentiel pour un développement communautaire comme souhaité par la coalition *softpath* semble limité; le nombre de projets à réaliser n'est pas infini sur le territoire québécois. Les croyances *hardpath* dominant la filière, la capacité d'intégration au réseau, plafonnée pour le moment à 10 % en puissance installée, sera atteinte en 2015 et les sites les plus convoités (qualité de vent, accessibilité, acceptabilité, etc.) sont déjà utilisés ou en voie de l'être.

#### 6.4 L'aspect de l'acceptabilité sociale lié au choix de modèle de développement

Le point de départ de cette recherche n'était pas une définition exacte de l'acceptabilité sociale, mais bien un élément central des propositions de Szarka, soit l'aspect du pacte social de l'électricité. Nous ne nous sommes pas intéressés aux aspects de l'acceptabilité sociale généralement étudiés, soit ceux liés aux considérations locales, environnementales, de transparence ou de participation. Plutôt, nous avons analysé l'aspect de l'acceptabilité sociale lié au choix de modèle de développement pour la filière éolienne et évalué la position des coalitions de cause par rapport au pacte social de l'électricité québécois.

Depuis la nationalisation de l'électricité, le monopole public dans la production d'électricité et le développement du marché interne étaient gages de sécurité et de continuité pour les consommateurs québécois. De plus, contrairement à plusieurs sociétés occidentales, le portefeuille énergétique québécois est composé en grande partie d'une source d'énergie renouvelable se trouvant très loin des milieux de vie et des centres de consommation. Cette structure du secteur de l'électricité a permis aux Québécois de développer des attentes, de valeurs et des normes particulières<sup>373</sup> par rapport à la production électrique. La libéralisation des marchés de l'électricité, dans laquelle s'inscrit le modèle de développement éolien québécois, et la réorientation d'HQ vers des objectifs d'exportation<sup>374</sup> sont sujettes à modifier les aspects officiels et symboliques du pacte social de l'électricité<sup>375</sup>. Les coalitions du sous-système éolien évaluent différemment l'impact de ces orientations.

Pour la coalition *hardpath*, le Québec procède à une modernisation nécessaire du secteur de l'électricité. Les ressources seront exploitées de manière plus optimale et les retombées économiques profiteront à tous. Les firmes internationales pourront également en tirer avantage.

---

<sup>373</sup> Szarka, p. 14.

<sup>374</sup> Desjardins et Gariépy, p. 37.

<sup>375</sup> Szarka, p. 17.

Pour la coalition « pronationalisation », le modèle de développement éolien actuel constitue une rupture ou une déviation indésirable du pacte social et menace les acquis de la collectivité québécoise. Pourtant, selon plusieurs intervenants, dont les ministres québécois des Ressources naturelles et de la Faune en poste depuis l'ouverture du marché de production, la restructuration du secteur de l'électricité québécois protège et garantit le pacte social. S'il est difficile de démontrer une atteinte aux principes officiels du pacte, un plus grand rôle du secteur privé dans l'activité de production affecte certes la symbolique sécurisante de la présence d'HQ. Les Québécois sensibles à cet enjeu perçoivent une atteinte à un important objet de fierté nationale.

Pour la coalition *softpath*, l'acceptabilité sociale n'est pas tant fonction de la préservation du pacte social de l'électricité, mais plutôt le degré de considération, de respect et d'équité pour les municipalités et les régions. À leurs yeux, il est inacceptable qu'un développement éolien libéralisé n'ait pas été réalisé et adapté à la faveur des communautés, municipalités ou régions du Québec. Pour cette coalition, le développement éolien québécois devrait être l'occasion d'affirmer la priorité des municipalités et communautés sur le contrôle foncier, d'outiller les régions pour leur développement économique, d'effectuer un transfert d'expertise au niveau local et de gagner de l'autonomie.

La construction de sites de production d'électricité et de nouvelles lignes de transport en milieux habités et à proximité des centres de consommation modifie l'aménagement et la vocation des terres. Les Québécois sont-ils prêts à vivre à proximité des sources de production de l'électricité qu'ils consomment? À accepter des inconvénients au niveau local pour en récolter collectivement les bénéfices? À produire volontairement plus d'électricité pour devenir un important fournisseur d'électricité des marchés extérieurs ou à se passer des importants revenus collectifs de vente d'électricité?

Quels types d'inconvénients les Québécois sont-ils prêts à accepter afin de posséder un approvisionnement énergétique plus écologique? Quelles conditions d'acceptabilité sociale doivent être réunies pour que le développement éolien québécois soit réalisé de manière durable et harmonieuse en région? Est-ce réaliste d'invoquer une acceptabilité sociale plus

facilement atteignable avec de grands projets éoliens dans le nord de la province ou est-ce simplement transférer la question d'acceptabilité sociale du côté des Premières Nations? Est-ce qu'une planification intégrée des ressources et un examen de la filière auraient permis une mise en œuvre plus harmonieuse et une meilleure connaissance de l'effet cumulatif des parcs éoliens sur la capacité d'intégration au réseau et sur l'acceptabilité sociale?

### 6.5 Limites et pistes de recherche

Ce mémoire de maîtrise comporte un certain nombre de limites. Selon notre définition, la naissance de sous-système éolien remonte à la discussion devant la Régie de l'énergie sur la place de l'énergie éolienne en 1997. Cette définition répond aux conditions de l'ACF de Sabatier et Jenkins-Smith, demandant une perspective d'au moins dix ans pour analyser la dynamique d'un sous-système politique. Toutefois, cette datation est quelque peu arbitraire. En outre, les coalitions du sous-système éolien sont relativement jeunes et, ainsi, ne sont pas forcément cimentées.

Par ailleurs, il faut rappeler que les données utilisées proviennent d'une étude exploratoire avec un échantillon limité; il ne s'agit donc pas d'un sondage représentatif.

Ce mémoire génère plusieurs pistes de recherche. Par rapport au cadre théorique de l'ACF, de futures recherches pourraient classifier et clarifier le système de croyances hiérarchiques de chaque coalition du sous-système éolien québécois. Ainsi, la cohésion interne des coalitions par rapport à des aspects précis du *policy core* pourrait être vérifiée. Il serait également opportun d'explorer le rôle des médiateurs politiques dans le sous-système, de décrire leurs pratiques, leur attachement à une coalition en particulier et d'analyser leurs interventions. En outre, il serait intéressant d'élargir le champ d'études à la politique de l'énergie québécoise et non seulement au sous-système éolien.

Vu que le développement éolien québécois est relativement jeune, on peut s'attendre à de nombreuses recherches de différentes disciplines à l'avenir. La notion d'acceptabilité sociale

demeure un concept mal défini qui mérite plus d'attention. De futures recherches pourraient contribuer à identifier et opérationnaliser ses paramètres avec plus de précision. Une approche d'analyse des politiques publiques incorporant les concepts de processus d'apprentissage et d'option dépendante du chemin suivi (*path dependency*) pourrait aussi enrichir nos connaissances au sujet de l'émergence, du choix de modèle de développement et de la mise en œuvre des énergies renouvelables au Québec.

Finalement, l'évolution du processus de libéralisation des marchés de l'électricité et du pacte social de l'électricité québécois ainsi que le positionnement des acteurs du secteur de l'énergie par rapport à ces changements constituent un terrain de recherche fertile. Les discussions continues sur le rôle d'HQ, l'intérêt grandissant du gouvernement et de la société d'État pour les marchés d'exportation et l'exploration de nouvelles filières d'énergie renouvelable (biomasse, solaire photovoltaïque, etc.) promettent de faire de ces questions, des centres d'intérêt et d'actualité pour encore longtemps.

## BIBLIOGRAPHIE

- Association canadienne de l'énergie éolienne. « 2025 : La force du vent ». 2008. 19 p. En ligne. <[http://www.canwea.ca/images/uploads/File/Windvision\\_summary\\_f.pdf](http://www.canwea.ca/images/uploads/File/Windvision_summary_f.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- . « Les avantages de l'énergie éolienne ». In *Association canadienne de l'énergie éolienne*. 2008. En ligne. <[http://www.canwea.ca/wind-energy/index\\_7\\_f.php](http://www.canwea.ca/wind-energy/index_7_f.php)>. Consulté le 20 décembre 2008.
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable. « Demande d'avis sur le développement de l'énergie éolienne au Québec ». Mémoire déposé devant la Régie de l'énergie. Audience pour déterminer la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec. Avril 1997. 15 p. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-6\\_c.htm](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-6_c.htm)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- American Wind Energy Association. « Over 600 Industry Leaders See Potential for New Jobs, Billions in Economic Growth in Wind Power Supply Chain ». Communiqué de presse. 29 avril 2008. En ligne. <[http://www.awea.org/newsroom/releases/Supply\\_Chain\\_Workshop\\_29Apr08.html](http://www.awea.org/newsroom/releases/Supply_Chain_Workshop_29Apr08.html)>. Consulté le 29 août 2008.
- Baker, Susan, Maria Kousis, Dick Richardson et Stephen Young (dir. publ.). *The Politics of Sustainable Development: Theory, Policy and Practice within the European Union*. Londres : Routledge, 1997, 276 p.
- Bell, Derek, Tim Gray et Claire Haggett. « The Social Gap in Wind Farm Siting Decisions : Explanations and Policy Responses ». *Environmental Politics*, vol. 14, no 4 (2005), p. 460-477.
- Bernard, Jean-Thomas. « À quel prix vendre l'électricité? ». *Policy Options*, janvier-février (1999), p. 56-59. En ligne. <<http://www.irpp.org/po/archive/jan99/bernard.pdf>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- . « Le développement éolien au Québec et le rôle d'Hydro-Québec ». In *Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne*. 21 mars 2006. En ligne. <<http://www.energie-eolienne.qc.ca/documentheque/eolien3/eolien3.html>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Birnie, R. V., C. H. Osman, S. Leadbeater et M. Smith. « A Review of the Current Status of Wind Energy Developments in Scotland ». *Scottish Geographical Journal*, vol. 115, no 4 (1999), p. 283-295.
- Bouchard, Roméo. « Un modèle qu'il faut changer : Les solutions ». In *L'éolien : Pour qui*

- souffle le vent?*, sous la dir. de Roméo Bouchard, p. 93-194. Montréal : Écosociété, 2007, 126 p.
- Boyle, Godfrey (dir. publ.). *Renewable Energy: Power for a Sustainable Future*, 2<sup>e</sup> édition. Oxford : Oxford University Press, 2004, 452 p.
- Braunholtz, Simon, Market Opinion Research Institute. « Public Attitudes to Wind Farms : A Survey of Local Residents in Scotland ». Rapport mandaté par Scottish Executive. 2003. 39 p. En ligne. <<http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/47133/0014639.pdf>>. Consulté le 29 août 2008.
- Breton, Gaétan et Jean-François Blain. *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*. Québec : Nota bene, 1999, 183 p.
- British Wind Energy Association. « Frequently Asked Questions ». In *British Wind Energy Association*. En ligne. <<http://www.bwea.com/ref/faq.htm>>. Consulté le 29 août 2008.
- BTM Consult. « International Wind Energy Development: World Market Update 2007 ». Communiqué de presse. Ringkøbing. 27 mars 2008. En ligne. <<http://www.btm.dk/world-index.htm>>. Consulté le 20 décembre 2008.
- Centre CORUS. « Le Centre CORUS ». In *Centre Corus*. S.d. En ligne. <[https://www.eolien.qc.ca/?id=87&titre=Le\\_Centre\\_CORUS&em=46](https://www.eolien.qc.ca/?id=87&titre=Le_Centre_CORUS&em=46)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Chevrier, Daniel. « La contribution de Paul Sabatier : Vers un renouveau théorique de l'étude des politiques publiques ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2001, 92 p.
- Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne. *Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne*. 2007. En ligne. <<http://www.energie-eolienne.qc.ca>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. « Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ». 1998. 23 p. En ligne. <<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>>. Consulté le 29 août 2008.
- Côté, Gilles. « Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale ». In *Énergie éolienne et acceptabilité sociale : Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, sous la dir. d'Évariste Feurty, Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne et Laboratoire de recherche en énergie éolienne, Université du Québec à Rimouski, p. 40-43. 2008. 154 p.
- Dabis, H. S. et R. J. Chignell. « Wind Turbine Electromagnetic Scatter Modelling Using Physical Optics Techniques ». *Renewable Energy*, vol. 16, no 1 (1999), p. 882-887.

- Desjardins, Ludwig et Michel Gariépy. « Le poids du réseau dans ou contre le projet urbain? L'exemple de deux projets majeurs dans la région de Montréal ». *Flux*, vol. 2-3, no 60/61 (2005), p. 35-49.
- Devine-Wright, Patrick. « Beyond NIMBYism: Towards an Integrated Framework for Understanding Public Perceptions of Wind Energy ». *Wind Energy*, vol. 8, no 2 (2005), p. 125-139.
- DTI et Exeter Enterprises. « Public Attitudes to Wind Energy: A Survey of Opinion in Devon and Cornwall ». In *British Wind Energy Association*. 1994. En ligne. <<http://www.bwea.com/ref/surveys-90-96.html>>. Consulté le 29 août 2008.
- Dubuc, Pierre et Gabriel Sainte-Marie. « Faut-il nationaliser l'éolien? ». In *L'éolien : Pour qui souffle le vent?*, sous la dir. de Roméo Bouchard, p. 65-78. Montréal : Écosociété, 2007, 126 p.
- Dudleston, Anna, System Three Social Research. « Public Attitudes towards Wind Farms in Scotland: Results of a Residents Survey ». 2000. 40 p. En ligne. <[http://www.alphawind.dk/English/uk-pages/general\\_information/Public%20 Surveys/ Public%20Attitudes%20towards%20Wind%20Farms%20in%20Scotland.doc](http://www.alphawind.dk/English/uk-pages/general_information/Public%20Surveys/Public%20Attitudes%20towards%20Wind%20Farms%20in%20Scotland.doc)>. Consulté le 29 août 2008.
- Dufour, Didier et Évariste Feurty. « Historique du développement éolien au Québec ». In *Énergie éolienne et acceptabilité sociale : Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, sous la dir. d'Évariste Feurty, Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne et Laboratoire de recherche en énergie éolienne, Université du Québec à Rimouski, p. 4-6. 2008. 154 p.
- Eltham, Douglas C., Gareth P. Harrison et Simon J. Allen. « Change in Public Attitudes towards a Cornish Wind Farm: Implications for Planning ». *Energy Policy*, vol. 36, no 1 (2008), p. 23-33.
- Fortin, Marie-Josée. « Développement durable, justice environnementale et paysage : La qualité du territoire comme enjeu d'équité sociospatiale ». In *Le développement social : Un enjeu pour l'économie sociale*, sous la dir. de Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay, p. 267-295. Sainte-Foy (Qué.) : Presses de l'Université du Québec, 2006, 374 p.
- Gendron, Corinne et Jean-Guy Vaillancourt. « L'avant et l'arrière-scène de la politique énergétique du Québec ». In *L'énergie au Québec : Quels sont nos choix?*, sous la dir. de Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt, p. 29-46. Montréal : Écosociété, 1998, 184 p.
- Global Wind Energy Council. « US and China in Race to the Top of Global Wind Industry ». In *Global Wind Energy Council*. 2 février 2009. En ligne. <[http://www.gwec.net/index.php?id=30&no\\_cache=1&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=177&tx\\_ttnews\[backPid\]=4&cHash=04fd8c00a](http://www.gwec.net/index.php?id=30&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=177&tx_ttnews[backPid]=4&cHash=04fd8c00a)>. Consulté le 5 février 2009.

- Gross, Catherine. « Community Perspectives of Wind Energy in Australia: The Application of a Justice and Community Fairness Framework to Increase Social Acceptance ». *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2727–2736.
- Haugland, Torleif, Helge Ole Bergesen et Kjell Roland. *Energy Structures and Environmental Futures*. Oxford : Oxford University Press, 1998, 344 p.
- Hélimax Énergie et AWS Truewind. « Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec ». Rapport mandaté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. juin 2005. 60 p. En ligne. <[http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/eolien/vent\\_inventaire\\_inventaire\\_2005.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/eolien/vent_inventaire_inventaire_2005.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Hessing, Melody, Micheal Howlett et Tracy Summerville (dir. publ.). *Canadian Natural Resource and Environmental Policy: Political Economy and Public Policy*, 2<sup>e</sup> édition. Vancouver : UBC Press, 2005, 369 p.
- Hirsh, Richard. F. . *Power Loss: The Origin of Deregulation and Restructuring in the American Electric Utility System*. Cambridge (Mass.): MIT Press, 1999, 406 p.
- Jegen, Maya. « L'acceptation sociale des projets éoliens au Québec ». Rapport mandaté par Ressources naturelles Canada. 2008. 36 p.
- Jones, Charles. *An Introduction to the Study of Public Policy*, 2<sup>e</sup> édition. Belmont : Wadsworth, 1977, 258 p.
- Knoepfel, Peter, Corrine Larrue et Frédéric Varonne. *Analyse et pilotage des politiques publiques*, 2<sup>e</sup> édition. Coll. « Analyse des politiques publiques ». Zürich/Chur: Verlag Rüegger, 2006, 387 p.
- Lovins, Amory B. . *Soft Energy Paths: Towards a Durable Peace*. Cambridge (Mass.): Ballinger Publishing Company, 1977, 231 p.
- Moorhouse, Andy, Malcolm Hayes, Sabine von Hunerbein, Ben Piper et Mags Adams, University of Salford. « Research into Aerodynamic Modulation of Wind Turbine Noise ». Rapport mandaté par DEFRA, DBERR et DCLG. 2007. 57 p. En ligne. <<http://www.berr.gov.uk/files/file40570.pdf>>. Consulté le 29 août 2008.
- Muller, Pierre. *Les politiques publiques*, 6<sup>e</sup> édition. Coll. « Que sais-je? ». Paris : Presses universitaires de France, 2003, 127 p.
- NFO System Three. « Investigation into the Potential Impact of Wind Farms on Tourism in Scotland ». Rapport mandaté par Visit Scotland. 2002. 190 p. En ligne. <[http://www.scotexchange.net/windfarm\\_main\\_report.pdf](http://www.scotexchange.net/windfarm_main_report.pdf)>. Consulté le 29 août 2008.
- . « Investigation into the Potential Impact of Wind Farms on Tourism in Wales ».

- Mandaté par Wales Tourist Board. 2003. En ligne. <[http://www.industry.visitwales.co.uk/upload/pdf/Windfarms\\_research\\_eng.pdf](http://www.industry.visitwales.co.uk/upload/pdf/Windfarms_research_eng.pdf)>. Consulté le 29 août 2008.
- Observ'ER. « Wind Energy Barometer 177 ». In *Observ'ER : Observatoire des énergies renouvelables*. 2007. En ligne. <[http://www.energies-renouvelables.org/observer/stat\\_baro/observ/baro177](http://www.energies-renouvelables.org/observer/stat_baro/observ/baro177)>. Consulté le 29 août 2008.
- . « Un aperçu des dynamiques régionales par filière ». 2008. 23 p. En ligne. <<http://www.energies-renouvelables.org/observer/html/inventaire/pdf/Chapitre02.pdf>>. Consulté le 20 décembre 2008.
- . « La production d'électricité d'origine renouvelable : Détails par régions et par pays ». 2008. 72 p. En ligne. <<http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/html/inventaire/pdf/Chapitre02.pdf>>. Consulté le 20 décembre 2008.
- Oerlemans, Stefan, Pieter Sijtsma et Beatriz Mendez Lopez. « Location and Quantification of Noise Sources on a Wind Turbine ». *Journal of Sound and Vibration*, vol. 299, no 4-5 (2007), p. 869–883.
- Patterson, Walt. *Transforming Electricity: The Coming Generation of Change*. Londres : Earthscan, 1999, 203 p.
- Pederson, Eja et Kerstin Persson Waye. « Perception and Annoyance Due to Wind Turbine Noise : A Dose–Response Relationship ». *The Journal of the Acoustical Society of America*, vol. 116, no 6 (2004), p. 3460–3470.
- Price, Trevor J. . « Is Renewable Energy Planning Blowing in the Wind? ». *Local Government Studies*, vol. 30, no 2 (2004), p. 266–275.
- Raphals, Philip. « Le Boom de l'éolien au Québec ». In *Annuaire du Québec 2005*, sous la dir. de Michel Venne, p. 230-235. Montréal : Institut du Nouveau Monde, 2005, 716 p. En ligne. <[http://www.inm.qc.ca/pdf/ecoleete2006/07\\_raphals.pdf](http://www.inm.qc.ca/pdf/ecoleete2006/07_raphals.pdf)>. Consultée le 7 janvier 2009.
- Raphals, Philip et Philip Dunsky. « Ouverture des marchés de l'électricité au Québec : Options, impératifs d'une réelle concurrence et conséquences pour les prix ». 1997. 79 p. En ligne. <[http://www.centrehelios.org/en/publications/studies\\_politique\\_energetique/index.html](http://www.centrehelios.org/en/publications/studies_politique_energetique/index.html)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Restons maîtres chez nous. *Restons maîtres chez nous*. 2008. En ligne. <<http://www.restonsmaitrescheznous.qc.ca/>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Richard Guay Marketing. « Étude de marketing auprès des touristes de la Gaspésie afin de connaître leurs attitudes face à l'installation d'éoliennes ». Étude mandatée par le TechnoCentre éolien. 2004. 37 p. En ligne. <<https://www.eolien.qc.ca/?id=222&titre=etudes&em=6379>>. Consulté le 29 août 2008.

- RSW. « Évaluation de la capacité d'intégration du réseau intégré d'Hydro-Québec au regard de l'ajout de parcs de production d'électricité à partir d'énergie éolienne ». Rapport mandaté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 2005, 52 p. En ligne. <[http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/eolien/vent\\_inventaire\\_evaluation\\_2005.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/eolien/vent_inventaire_evaluation_2005.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Sabatier, Paul A. . « The Advocacy Coalition Framework: Revisions and Relevance for Europe ». *Journal of European Public Policy*, vol. 5, mars (1998), p. 98-131.
- Sainte-Marie, Gabriel. « Le développement de la filière éolienne au Québec et ses coûts ». Étude mandatée par les syndicats d'Hydro-Québec, sections 957, 1500, 2000 et 4250 du SCFP. 2005. 23 p. En ligne. <[http://www.restonsmaitrescheznous.qc.ca/doc/051005\\_eolien1.pdf](http://www.restonsmaitrescheznous.qc.ca/doc/051005_eolien1.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Saucier, Carol et Gilles Côté, Unité de recherche sur le développement territorial durable et filière éolienne de l'UQAR. « Des installations éoliennes socialement acceptables : Élaboration et évaluation de modèle ». Présentation PowerPoint. In *Colloque sur l'industrie éolienne : Développer, Innover, Exporter* (Matane, 6,7 et 8 mai 2008).
- Simon, Anne et Rolf Wüstenhagen. « Factors Influencing the Acceptance of Wind Energy in Switzerland ». Présentation. In *Workshop on Social Acceptance of Renewable Energy Innovation* (Tramelan, 2006).
- Sustainable Energy Ireland. « Attitudes towards the Development of Wind Farms in Ireland ». 2003. 52 p. En ligne. <<http://www.sei.ie/uploadedfiles/RenewableEnergy/Attitudetowardswind.pdf>>. Consulté le 29 août 2008.
- Syndicat canadien de la fonction publique. « Colloque sur l'éolien : Les participants exigent un moratoire ». In *Syndicat canadien de la fonction publique*. 2008. En ligne. <<http://scfp.qc.ca/modules/nouvelles/nouvelle.php?id=1438&langue=fr>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Szarka, Joseph. *Wind Power in Europe : Politics, Business and Society*. Londres : Palgrave, 2007, 256 p.
- TechnoCentre éolien. « Mémoire du TechnoCentre éolien sur les blocs de 250 MW d'énergie éolienne issus de projets autochtones et communautaires ». Mémoire présenté au sous-ministre associé à l'énergie et aux mines, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Juin 2008. 4 p. En ligne. <<https://www.eolien.qc.ca/?id=63&titre=Memoires&em=6379>>. Consulté le 29 août 2008.
- « Industrie éolienne : région désignée ». In *Technocentre éolien*. S.d. En ligne. <[https://www.eolien.qc.ca/?id=27&titre=Region\\_designee&em=6387](https://www.eolien.qc.ca/?id=27&titre=Region_designee&em=6387)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- « Projet Accord ». In *Technocentre éolien*. S.d. En ligne.

- <[https://www.eolien.qc.ca/?id=47&titre=Projet\\_ACCORD&em=6387](https://www.eolien.qc.ca/?id=47&titre=Projet_ACCORD&em=6387)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- « Le TechnoCentre éolien ». In *TechnoCentre éolien*. S.d. En ligne. <[https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le\\_TechnoCentre\\_eolien&em=9](https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le_TechnoCentre_eolien&em=9)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- The Tourism Research Centre, School of Business, University of PEI. « Wind Energy Report : Views of Residents of PEI and Visitors to PEI ». 2008. 15 p. En ligne. <[http://www.trc.ypei.ca/files/Wind\\_Energy\\_Report.pdf](http://www.trc.ypei.ca/files/Wind_Energy_Report.pdf)>. Consulté le 10 février 2009.
- Trabandt, Charles A., Merrill Lynch. « Le tarif de fourniture d'électricité au Québec et les options possibles pour introduire la concurrence dans la production d'électricité ». Rapport mandaté par le ministère des Ressources naturelles du Québec. 2000. 114 p. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/tarif/tarif.pdf>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Van der Horst, Dan. « NIMBY or Not: Exploring the Relevance of Location and the Politics of Voiced Opinions in Renewable Energy Siting Controversies ». *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2705-2714.
- Wolsink, Maarten. « Attitudes and Expectancies about Wind Turbines and Wind Farms ». *Wind Energy*, vol. 13 (1989), p. 196-206.
- « Dutch Wind Power Policy: Stagnating Implementation of Renewables ». *Energy Policy*, vol. 35, no 24 (1996), p. 1079-1089.
- « Wind Power and the NIMBY Myth: Institutional Capacity and the Limited Significance of Public Support ». *Renewable Energy*, vol. 21, no 1 (2000), p. 49-64.
- « Invalid Theories Impede our Understanding: A Critique on the Persistence of the Language of NIMBY ». *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 31, no 1 (2006), p. 85-91.
- « Planning of Renewables Schemes: Deliberative and Fair Decision-Making on Landscape Issues Instead of Reproachful Accusations of Non-Cooperation ». *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2692-2704.
- « Wind Power Implementation: The Nature of Public Attitudes. Equity and Fairness Instead of Backyard Motives ». *Renewable and Sustainable Energy*, vol. 11, no 6 (2007), p. 1188-1207.
- Wüstenhagen, Rolf, Marteen Wolsink et Mary Jean Bürer. « Social Acceptance of Renewable Energy Innovation: An Introduction to the Concept ». *Energy Policy*, vol. 35, no 5 (2007), p. 2683-2691.

Zoellner, Jan, Petra Schweizer-Ries et Christin Wemheuer. « Public Acceptance of Renewable Energies: Results from Case Studies in Germany ». *Energy Policy*, vol. 36, no 11 (2008), p. 4136-4141.

#### Documents média

Columbia Broadcasting System. « CBS News/New York Times Poll ». In *Pollingreport.com*. 2007. En ligne. <<http://www.pollingreport.com/energy.htm>>. Consulté le 29 août 2008.

Francoeur, Louis-Gilles. « Le Nordais prend son envol ». *Le Devoir* (Montréal), 27 septembre 1999, p. A1.

----- « Un chantier éolien de quatre milliards ». *Le Devoir* (Montréal), 6 mai 2008. En ligne. <<http://www.ledevoir.com/2008/05/06/188514.html>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « L'éolienne gagne à être côtoyée ». *Le Devoir* (Montréal), 12 mai 2008. En ligne. <<http://www.ledevoir.com/2008/05/12/189379.html>>. Consulté le 7 janvier 2009.

Moisan, Mylène. « Trop gros, trop privés : Le Québec préfère les mégaparcs éoliens aux projets de moindre envergure ». *Le Soleil* (Québec), 1 août 2005, p. A4.

Magny, Claudine. « Privatiser Hydro-Québec? ». *Société Radio-Canada*. 2002. En ligne. <<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/Hydro-Quebec/index.html>>. Consulté le 7 janvier 2009.

Thériault, Carl. « Énergie éolienne dans l'Est du Québec : Trop d'électricité pour la capacité des lignes ». *Le Soleil* (Québec), 8 novembre 2008. En ligne. <<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/les-regions/200811/07/01-37407-energie-eolienne-dans-lest-du-quebec-trop-deelectricite-pour-la-capacite-des-lignes.php>>. Consulté le 29 août 2008.

Turcotte, Claude. « Hydro-Québec met en garde les producteurs d'énergie éolienne ». *Le Devoir* (Montréal), 27 septembre 2006. En ligne. <<http://www.ledevoir.com/2006/09/27/119145.html>>. Consulté le 7 janvier 2009.

#### Documents d'Hydro-Québec

Hydro-Québec. « Plan stratégique 1998-2002 ». 1997, 60 p. En ligne. <[http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan\\_strategique/1998-2002/pdf/plan\\_strategique.pdf](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan_strategique/1998-2002/pdf/plan_strategique.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.

- , « Le développement de l'énergie éolienne au Québec ». Mémoire déposé par Hydro-Québec devant la Régie de l'énergie. Audience pour déterminer la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec. 30 avril 1998. 18 p. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-6\\_c.htm](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-6_c.htm)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « Plan stratégique 2002-2006 ». 2001. 172 p. En ligne. <[http://www.hydroquebec.com/publications/fi/plan\\_strategique/2002-2006/pdf/plan\\_strat\\_2002-2006.pdf](http://www.hydroquebec.com/publications/fi/plan_strategique/2002-2006/pdf/plan_strat_2002-2006.pdf)>. Consulté le 29 août 2008.
- , « Appel d'offres pour l'électricité produite à partir d'éoliennes : Hydro-Québec retient huit soumissions pour un total de 990 MW ». Communiqué de presse. Gaspé. 4 octobre 2004.
- , « Réponses d'Hydro-Québec Production aux questions complémentaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ». Référence DQ11. Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup. 2006. 3 p. En ligne. <[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_riv-loup/documents/DQ11-1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_riv-loup/documents/DQ11-1.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « Appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne initié par le gouvernement du Québec : Hydro-Québec Distribution reçoit 66 soumissions pour 7724 MW ». Communiqué de presse. Montréal. 19 septembre 2007. En ligne. <[http://www.hydroquebec.com/4d\\_includes/surveiller/PcFR2007-108.htm](http://www.hydroquebec.com/4d_includes/surveiller/PcFR2007-108.htm)>. Consulté le 29 août 2008.
- , « Appel d'offres pour l'achat de 2000 MW d'énergie éolienne : Hydro-Québec retient 15 soumissions ». Communiqué de presse. Montréal. 5 mai 2008. En ligne. <[http://www.hydroquebec.com/4d\\_includes/surveiller/PcFR2008-053.htm](http://www.hydroquebec.com/4d_includes/surveiller/PcFR2008-053.htm)>. Consulté le 29 août 2008.
- , « Complexe de la Romaine ». In *Hydro-Québec*. S.d. En ligne. <[http://www.hydroquebec.com/production/projets/pop/pop\\_romaine.html](http://www.hydroquebec.com/production/projets/pop/pop_romaine.html)>. Consulté le 29 août 2008.
- , « Historique de l'éolien à Hydro-Québec ». In *Hydro-Québec*. S.d. En ligne. <<http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « Hydro-Québec Équipement et SEBJ ». In *Hydro-Québec*. S.d. En ligne. <<http://www.hydroquebec.com/profil/hqequipement.html>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « L'énergie éolienne au Québec ». In *Hydro-Québec*. S.d. En ligne. <[http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/parcs\\_eoliens.html](http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/parcs_eoliens.html)>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « Projet de l'Eastmain-1A-Sarcelle-Rupert ». In *Hydro-Québec*. S.d. En ligne. <[http://www.hydroquebec.com/rupert/fr/projet\\_en\\_bref.html](http://www.hydroquebec.com/rupert/fr/projet_en_bref.html)>. Consulté le 29 août 2008.

#### Documents gouvernementaux et publications officielles

Canada, Environnement Canada. « ÉcoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable ». In *Gouvernement du Canada : ÉcoACTION*. S.d. En ligne. <<http://www.ecoaction.gc.ca/ecoenergy-ecoenergie/power-electricite/index-fra.cfm>>. Consulté le 7 janvier 2009.

Ontario, Ontario Power Authority. « Ontario's Standard Offer Program ». In *Ontario Power Authority*. S.d. En ligne. <<http://www.powerauthority.on.ca/sop/Page.asp?PageID=122&ContentID=4022>>. Consulté le 7 janvier 2009.

Québec, Assemblée nationale. *Règlement numéro 652 d'Hydro-Québec sur les conditions et les tarifs du service de transport en gros de l'électricité*. R.Q. c. H-5, r.0.2.1. Québec : Les Publications du Québec, 1996.

----- *Règlement numéro 659 d'Hydro-Québec sur les conditions et les tarifs du service de transport pour l'accessibilité à son réseau*. R.Q. c. H-5, r.0.3. Québec : Les Publications du Québec, 1997.

----- *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives (loi 116)*. L.R.Q., chapitre R-6.01. 2001. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Loi/Loi\\_RegieEnergie\\_FR.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Loi/Loi_RegieEnergie_FR.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.

Québec, Conseil des ministres. *Décret 618-97*. Gazette officielle du Québec. 28 mai 1997, 129<sup>e</sup> année, no 21, p. 2987.

----- *Décret 352-2003*. Gazette officielle du Québec. 19 mars 2003, 135<sup>e</sup> année, no 12, p. 1677-1678. Québec : Les Publications du Québec. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Decrets/Decret\\_352-2003\\_mars03.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Decrets/Decret_352-2003_mars03.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- *Décret 926-2005*. Gazette officielle du Québec. 15 octobre 2005, 137<sup>e</sup> année, no 41B, p. 5859B. Québec : Les Publications du Québec. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Decrets/Decret\\_926-2005\\_oct05.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Decrets/Decret_926-2005_oct05.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- *Décret 1046-2008*. Gazette officielle du Québec. 12 novembre 2008, 140<sup>e</sup> année, no 46, p. 5906-5907.

Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des Évaluations environnementales. « Appels d'offres d'Hydro-Québec pour 3000 MW d'énergie éolienne et autres projets éoliens au Québec ». Document déposé au Bureau des audiences publiques. Audiences sur le projet de développement d'un parc éolien dans la

MRC de Matane par le Groupe Axor inc. 233-DB4 – 6211-09-009. 19 avril 2006. 3 p. En ligne. <[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_matane/documents/DB4.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_matane/documents/DB4.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.

Québec, Investissement Québec. « Gaspésie et certaines régions maritimes : Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec ». 2008. 12 p. En ligne. <[http://www.investquebec.com/documents/fr/mesures\\_fiscales/FTGASPESIE\\_fr.pdf](http://www.investquebec.com/documents/fr/mesures_fiscales/FTGASPESIE_fr.pdf)>. Consulté le 7 janvier 2009.

Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. « Guide d'intégration des éoliennes au territoire : Vers de nouveaux paysages ». ISBN 978-2-550-49126-2. 2007. 38 p. En ligne. <[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guide\\_integration\\_eoliennes\\_territoire.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guide_integration_eoliennes_territoire.pdf)>. Consulté le 29 août 2008.

-----, « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : Pour un développement durable de l'énergie éolienne ». ISBN 978-2-550-49038-8. 2007. 20 p. En ligne. <[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/orientations\\_eoliennes.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/orientations_eoliennes.pdf)>. Consulté le 29 août 2008.

-----, « La participation des municipalités aux projets d'éoliennes : Aspects financiers et autorisations requises pour un emprunt à long terme ». ISBN 978-2-550-49126-2. 2007. 40 p. En ligne. <[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amcnagement/eoliennes\\_aspects\\_financiers.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amcnagement/eoliennes_aspects_financiers.pdf)>. Consulté le 29 août 2008.

Québec, ministère des Ressources naturelles. *Pour un Québec efficace : Rapport de la table de consultation du débat public sur l'énergie*. ISBN 2-550-30044-0. Québec : Les Publications du Québec, 1996, 150 p.

-----, « Déclaration ministérielle du ministre d'État des Ressources naturelles monsieur Guy Chevette, lors du lancement de la politique énergétique - L'énergie au service du Québec : Une perspective de développement durable ». Déclaration ministérielle. Québec. 26 novembre 1996. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/discours-detail.jsp?id=1077>>. Consulté le 7 janvier 2009.

-----, « L'énergie au service du Québec : Une perspective de développement durable ». ISBN 2-550-30832-8. 1996. 108 p. En ligne. <<http://bibnum2.banq.qc.ca/pgq/2004/2650189.pdf>>. Consulté le 7 janvier 2009.

-----, « Pacte social et modernité réglementaire : Des enjeux réconciliables. Allocution de monsieur Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, à l'occasion du déjeuner-conférence de l'Association de l'industrie électrique du Québec ». Allocution ministérielle. Québec. 11 février 2000. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/discours-detail.jsp?id=675>>. Consulté le 7 janvier 2009.

-----, « Tarif de fourniture de l'électricité et introduction de la concurrence : Le ministre

Brassard rend public le rapport produit par la firme Merrill Lynch ». Communiqué de presse. Montréal. 11 février 2000. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=674>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « Allocution de M. Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, lors de l'adoption de principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives ». Allocution ministérielle. Québec. 26 mai 2000. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/discours-detail.jsp?id=826>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « Allocution du ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard, à l'occasion de la conférence de presse annonçant le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins ». Allocution ministérielle. Québec. 24 mai 2001. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/discours-detail.jsp?id=532>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se tourne vers de nouveaux créneaux d'excellence pour accélérer son développement économique ». Communiqué de presse. Québec. 16 décembre 2002. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=1633>>. Consulté le 7 janvier 2009.

Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. « Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public : Guide pour la réalisation d'intégration et d'harmonisation paysagères ». ISBN 2-550-44110-9. 2005. 24 p. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/territoire/programme/projet-eolien.pdf>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « L'énergie pour construire le Québec de demain : La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 ». ISBN 2-550-46951-8. 2006. 103 p. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État ». ISBN 978-2-550-49204-7. 2007. 24 p. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/territoire/programme/analyse-eolien.pdf>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « Développement des petites centrales hydroélectriques : Un modèle de développement en concertation avec les milieux locaux et autochtones ». Communiqué de presse. Québec. 24 septembre 2008. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=7172>>. Consulté le 7 janvier 2009.

----- « La répartition de la puissance électrique disponible par type de producteurs au 31 décembre 2007 ». 2008. 1 p. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/statistiques/production-centrales-puissance.xls>>. Consulté le 7 janvier 2009.

- , « Énergie éolienne ». In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*. S.d. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/index.jsp>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « Mission : Secteur de l'énergie ». In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*. S.d. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-energie.jsp>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « Les plans régionaux de développement du territoire public ». In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*. S.d. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-regionaux.jsp>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « Projets éoliens au Québec ». In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*. S.d. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-potentiel-projets.jsp>>. Consulté le 4 novembre 2009.
- , « Puissance des centrales électriques ». In *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*. S.d. En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-production-centrales.jsp>>. Consulté le 7 janvier 2009.
- Québec, Régie de l'énergie. « La place de l'énergie éolienne au Québec : Document de réflexion ». 1997. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-4\\_c.htm](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3395-97/audi-4_c.htm)>. Consulté le 7 janvier 2009.
- , « Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'État des Ressources naturelles concernant la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec ». A-98-02 - R-3395-97. 1998. 48 p. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/4\\_avis/a-98-02.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/4_avis/a-98-02.pdf)>. Consulté le 29 août 2008.
- , « Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît ». A-2004-01 - R-3526-2004. 2004. En ligne. <[http://www.regie-energie.qc.ca/Avis\\_2004\\_01.html](http://www.regie-energie.qc.ca/Avis_2004_01.html)>. Consulté le 29 août 2008.